

Ecole Nationale Supérieure  
Des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

Analyse des sections de la CDD applicables aux collections multi-supports  
de la future bibliothèque de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine  
dans le cadre de la politique d'acquisitions

Fanny Lemaire  
Elève conservateur territorial

Sous la direction de  
**M. Michel Melot**  
Sous-directeur des études, de la documentation et de l'inventaire,  
DAPA, Ministère de la Culture et de la Communication

2000

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



813175E

**Ecole Nationale Supérieure  
des Sciences de l'Information  
et des Bibliothèques**

**Diplôme de conservateur de bibliothèque**

**MEMOIRE D'ETUDE**



Analyse des sections de la CDD applicables aux collections multi-supports  
de la future bibliothèque de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine  
dans le cadre de la politique d'acquisitions

Fanny Lemaire  
élève conservateur territorial

sous la direction de  
M. Michel Melot  
sous-directeur des études, de la documentation et de l'inventaire  
DAPA, Ministère de la Culture

1999  
DCB  
27

2000

## Résumé

La création d'une bibliothèque spécialisée en architecture offre une multitude d'approches toutes liées entre elles. Définir au sein de l'élaboration de la politique documentaire les rubriques de la CDD qui décrivent l'environnement urbain permet de mieux cerner les thématiques tout en évaluant la cohérence de cette classification. La pertinence des indices Dewey peut être par ailleurs vérifiée via le traitement d'un corpus de films documentaires, cela laissant la possibilité d'ajuster la trame proposée.

The creation of a library specialized in architecture gives lots of interconnected approaches. Included in the elaboration of documentary policy, the determination of the DDC's items allows a better apprehension of the urban thematics and, at the same time, enables to evaluate the classification's coherence. The pertinence of the DDC's quotation can be moreover checked by the way of the treatment of a documentary films' corpus with the aim of fitting the suggested tram.

## Descripteurs :

Architecture \*\* bibliothèque \*\* France \*\* Paris

classification décimale de dewey

acquisitions (bibliothèque) \*\* France \*\* Paris

bibliothèque \*\* fonds spéciaux \*\* vidéo

## **Remerciements :**

Un travail s'élabore grâce aux rencontres et aux soutiens reçus ; que soient ici remerciés pour leur écoute et leurs conseils M. Melot, sous-directeur des études, de la documentation et de l'inventaire (Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Ministère de la Culture) ; Mmes Renée Herbouze, Odile Grandet et Aude Mathé, mission de préfiguration de la Cité ; Mme Susan Day ainsi que l'équipe de la bibliothèque de l'IFA, Mmes Catherine Bourguet et Rosine Cohu, vidéothécaire et bibliothécaire de l'école d'architecture de Paris-la Villette ; Mme Cazabon, directrice de la bibliothèque générale du Collège de France, Mmes Véronique Meunier et Juliette Jestaz, département Arts de la Bibliothèque nationale de France, M. Jean-Yves de Lépinay, directeur des programmes du Forum des Images, Mme Nicole Piquet, bibliothèque du Louvre, M. François Reiner, directeur du centre de documentation de l'IEP Paris.

## Introduction

*L'ordre est le plaisir de la raison, le désordre le délice de l'imagination.* Cette pensée de Claudel résonne d'un écho particulier dans le monde des bibliothèques pour qui la recherche du classement parfait relève plus de l'idéal sisyphien que de la réalité tangible et durable. Les défaillances de l'ordonnement y sont donc perçues comme de véritables obstacles à la compréhension des fonds, parasitant la cohérence de l'ensemble. Pourtant, les démarches multiples des lecteurs se déclinent en autant d'approches partielles, mues par une recherche précise mais aussi au hasard des rayonnages, ces déambulations s'illustrant sous le terme imagé de "butinage". Cependant, ce désordre apparent de la démarche n'est possible que grâce au travail d'organisation des collections. Ce dernier trouve sa genèse dans la politique documentaire, véritable poupée gigogne dans laquelle les étapes se répondent et s'enchaînent. Inscrite dans un contexte particulier, en l'occurrence celui de la future bibliothèque de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, la définition de cette politique prend une dimension spéciale. Création sans l'être vraiment, puisque les bâtiments existent et que des fonds sont censés y être incorporés, ce projet hybride représente un champ d'étude bibliothéconomique unique. La politique d'acquisition peut en effet y être pensée a priori, sans tenir compte de l'héritage, la constitution des collections dépendant uniquement des principes et des objectifs que la structure se fixe. L'élaboration du plan de classement apparaît alors comme l'un des éléments de cette construction. Quel doit-il être pour une bibliothèque spécialisée en architecture en libre accès et quelles seront ses incidences ? L'emploi de la classification décimale de Dewey relève-t-elle d'un choix pertinent ? Ces interrogations interagissent avec l'ensemble des questionnements qu'implique la politique d'acquisition. Cette dernière invite à une observation approfondie afin de mieux cadrer les rubriques de la Dewey qui correspondront aux disciplines qu'elle est chargée de définir. Les indices ainsi sélectionnés pourront par la suite être, en quelque sorte, mis à l'épreuve via l'indexation d'un corpus spécialisé tels les vidéogrammes afin de vérifier la pertinence des propositions.

## I/ La bibliothèque de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine : prospectives

### A/ Les exigences du projet

#### 1/ L'esprit directeur

S'il fallait employer un terme pour décrire la principale caractéristique présidant à la genèse de la bibliothèque de Chaillot, le terme "spécificité" serait sans doute désigné<sup>1</sup>. En effet, l'esquisse de sa ligne de conduite suit l'ambition d'une altérité affirmée dans le monde des bibliothèques tout en postulant son intégration au réseau spécialisé existant. Le premier élément constitutif de cette originalité est son incrustation dans le projet plus vaste de la Cité, complexe culturel alliant musée, expositions temporaires, salon d'actualité, associations, centre d'étude... Immergée dans cet ensemble, la bibliothèque devra agir en synergie avec ces autres organes animés des mêmes finalités professionnelles et pédagogiques, c'est-à-dire devenir le site de référence dans le domaine des thématiques urbaines et bâtir une culture du cadre de vie (cf. annexes). En parallèle, elle sera également amenée à prôner la cohérence de son organisation interne afin de constituer un véritable pôle vis-à-vis de l'extérieur. Autre particularité conditionnée par son inscription : le contenu de ses collections. Ciblante avec évidence l'exhaustivité en matière d'architecture, elle traitera des disciplines connexes (urbanisme, construction) et annexes (arts, législation, sociologie urbaine) afin d'offrir une vision globale de l'élément bâti tant dans sa conception, sa perception qu'au travers de ses implications et conséquences. Documents de référence et d'actualité se côtoieront, les uns n'étant bien sûr pas antithétiques des autres mais facteurs d'une alchimie en constante évolution. Troisième trait distinctif, la volonté de satisfaire les attentes et besoins des professionnels comme des chercheurs tout en attirant le grand public afin qu'il puisse trouver dans la bibliothèque, en osmose avec l'action du musée, une zone d'acclimatation aux débats actuels sur le phénomène urbain tout autant que des informations pratiques. Enfin, la bibliothèque, en se positionnant comme entité de référence nationale, affiche également l'ambition de devenir le cœur du réseau des

---

<sup>1</sup> Ce passage s'appuie sur le document rédigé par Mme Renée Herbouze : " *Cité de l'Architecture et du Patrimoine ; la bibliothèque : les grandes lignes du projet* "

centres documentaires français spécialisés servant d'interface de liaison, voire de coordination, et disposant d'une visibilité internationale.

Contraintes (de positionnement, d'harmonie d'ensemble, d'affirmation de l'identité...) et alliance des contraires (public de chercheurs et grand public) semblent constituer les vallées au creux desquelles l'élaboration de la bibliothèque devra cheminer. Mais, si une ambition affirmée anime le projet, c'est que l'exigence de combler un manque culturel, sensible auprès des différents publics concernés comme vis-à-vis des instances étrangères déjà existantes, sous-tend l'ensemble. Le paysage documentaire n'est cependant pas désertique ; la Cité résulte d'ailleurs en grande partie de la fusion du Musée des Monuments Français et surtout de l'Institut Français d'Architecture dont les collections, maquettes, moulages et livres, composeront les premiers nodules. Cette fusion constitue davantage la matière première que la matrice du futur ensemble. En effet, la Cité ne s'érige pas ex nihilo mais plutôt in vivo (ou in vitro en attendant que le palais de Chaillot reprenne vie) et la bibliothèque, à l'instar des autres composantes, doit remodeler les collections dont elle hérite selon les principes documentaires qu'elle doit édicter. Si les grandes lignes directrices sont connues, la rédaction de la charte des collections requière une méthodologie d'investigation basée sur la concertation et l'analyse de l'existant afin de planifier les objectifs généraux des contenus de la bibliothèque.

## 2/ Méthode et moyens de définition de la politique documentaire

Afin d'aboutir à un diagnostic qui fournira les éléments de base en vue de l'élaboration des documents de la politique d'acquisition, des démarches prospectives doivent être engagées à commencer par l'analyse de l'environnement. En ce qui concerne la bibliothèque de la Cité, cette étude comporte trois volets. D'une part l'évaluation du paysage documentaire : qui a quoi et où ; d'autre part, l'estimation des collections des deux structures réunies et enfin, le sondage des productions documentaires. L'enquête portant sur les lieux documentaires disposant de collections spécialisées en architecture et disciplines attachées est lancée depuis plusieurs mois. Son dépouillement donnera naissance à un répertoire décrivant les contenus, les services et les niveaux d'accessibilité à ces centres. Son importance se situe à plusieurs niveaux : il

permet d'éviter les redondances dans les collections (la circonscription du thème " construction " étant par exemple la vocation du Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, la bibliothèque de la Cité constituera un fonds conséquent mais les sujets de recherche plus approfondis seront renvoyés vers ce dernier) et facilite les réorientations des lecteurs. Son intérêt à moyen terme porte au-delà puisqu'il participe à la mise en place de partenariats dans un souci de fédération des moyens et devient un maillon de la constitution du réseau. Subséquemment, c'est toute l'activité de veille nationale et internationale qui sous-tend ce travail de repérage, la construction de la coopération avec les services étrangers dépendant de la qualité des contacts entamés par ce biais. A l'heure actuelle, les relations avec les principaux partenaires en région parisienne comme en province (essentiellement les écoles d'architecture) sont déjà établies. La délimitation du positionnement des contenus est particulièrement sensible vis-à-vis de trois institutions : les bibliothèques des écoles d'architecture, le centre documentaire du MNAM/CCI de Beaubourg et enfin l'Institut National d'Histoire de l'Art également en constitution, des concertations étant organisées afin de cibler avec pertinence les domaines d'action. Chacun de ces cas de figure appelle une mise au point différente résultant des orientations thématiques : par exemple, il est envisagé de planifier le transfert de certains pans de la collection de Chaillot une fois atteint un degré d'obsolescence vers l'INHA dans un souci de conservation, ce qui permet à la bibliothèque de la Cité de coller à sa vocation d'actualité sans déperdition de documents pour la recherche.

L'analyse des collections des bibliothèques de l'IFA et du MMF constitue une opération à double détente. En effet, lister les sujets traités permet de mieux apprécier le périmètre à explorer. Dans le même mouvement, cela façonne le crible au travers duquel devront passer les collections qui viendront effectivement garnir les étagères de Chaillot. Le désherbage des titres issus de l'IFA ne semble pas poser de difficultés spécifiques : hormis les ouvrages désuets et certains dons, les acquisitions ont suivi une logique proche de celle de la future bibliothèque. La tâche s'entoure de plus de circonspection vis-à-vis des fonds du MMF, leur raison d'être étant directement liée aux collections du musée. Si la sélection s'échelonne selon les mêmes critères, le fonds risque de subir un véritable défrichement alors qu'il est en adéquation avec une partie des collections d'œuvres d'art de la Cité et que l'une des missions de la bibliothèque est

également de servir de centre de ressources documentaires à l'ensemble du complexe. Cette alternative se reproduira à chaque nouvelle exposition ne traitant pas des thèmes propres à la bibliothèque : devra-t-elle présenter une sélection de documents à l'intention d'un public à la curiosité éveillée par la visite au risque de s'écarter des principes de sa politique documentaire ? Une nouvelle fois, les règles seront à établir en fonction d'un équilibre respectueux de chaque intérêt. L'espace physique alloué au sein de la bibliothèque à chaque fraction thématique de la collection peut cependant servir d'aune régulatrice, des emplacements réservés aux présentations temporaires contribuant à cette flexibilité.

Le recensement de la documentation disponible sur le marché et incorporable aux collections de la bibliothèque se ramifie selon les différents types de documents et leur mode d'acquisition. Les ouvrages dits de référence sont actuellement ciblés par un groupe de travail<sup>1</sup>. Le fruit de leurs investigations constituera une bibliographie idéale qui servira de carte d'orientation pour les achats, dont une part non négligeable impliquera des recherches chez les bouquinistes, ou pour les sollicitations de dons. Le cas des ouvrages indispensables mais introuvables pourra être solutionné par la numérisation d'exemplaires mis à disposition, le coût de ces duplications pouvant être partagé entre plusieurs bibliothèques intéressées. Les périodiques spécialisés en architecture font quant à eux l'objet d'un inventaire exhaustif de la production française et internationale, vivante comme éteinte. Ce travail de rassemblement s'effectue à partir du croisement de plusieurs répertoires signalétiques et se finalise dans une base de données informatiques comportant le plus d'informations possibles afin de faciliter le choix. Celui-ci repose sur plusieurs critères : qualité bien sûr mais aussi couverture géographique, nécessité ou non de collecter les anciens numéros... La précision de cette énumération se justifie par l'objectif de la bibliothèque d'offrir une documentation collant à l'actualité et de disposer des ressources signalées dans les bases de dépouillements d'articles fréquemment employées par les étudiants et chercheurs, raisons pour lesquelles elle planifie de s'abonner à 400 titres environ. Les vidéogrammes figurent également parmi les supports de prédilection de la future institution car, comme les périodiques, ils sont conçus comme planche d'appel, éléments attractifs, tant pour les publics spécialisés que pour le grand public vis-à-vis

duquel il constitue un mode d'approche plus immédiat de l'architecture. L'exploration des possibilités voit s'ouvrir un nombre conséquent de pistes (cf. annexes "Compte-rendu 1"). En effet, les films peuvent être commercialisés (catalogues de l'ADAV, Colaco, VHS...) mais aussi être détenus par des institutions (médiathèque du ministère de l'Équipement pour l'urbanisme, INA...), par des particuliers (cabinets d'architectes); en conséquence, c'est un paysage très diversifié et nuancé qui s'offre à l'entreprise. Désireuse de voir se constituer la collection vidéo promptement et méthodiquement, la mission de préfiguration a déjà entamé le recensement des titres selon leur mode d'acquisition et droits attachés, l'objectif étant de disposer de 600 à 700 documentaires pour l'ouverture. Hiérarchiser ainsi les priorités implique que le travail d'investigation concernant d'autres supports soit effectué dans un deuxième temps, faute de personnel essentiellement. Les CD-rom multimédias et les fonds spécialisés font partie de ces cas de figure. Pour le premier, la modicité pressentie de l'édition corrige cette relégation; inversement, la création d'un fonds photographique comme de cartes et plans nécessite un travail prospectif de longue haleine d'identification des ressources comme de tri des sujets. Il en va de même pour la littérature grise, les méthodes d'acquisition restant à définir. Par ailleurs, l'environnement actuel de la production éditoriale reste à examiner. L'accent mis sur les XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles implique une constante attention vis-à-vis des documents disponibles sur le marché national comme international, le volume de titres en langues étrangères restant à déterminer, mais cet élément d'appréciation est valable pour tous les types de support.

Les principes présidant à la modélisation de la bibliothèque assument les extrêmes tant dans la polyphonie des publics que dans la multiplication des vecteurs documentaires. La cohérence devient alors le maître mot de l'ensemble, chaque démarche, quelle que soit l'exigence de son butinage, étant censée trouver son miel dans les rayons offerts à tous. Le second postulat, c'est-à-dire l'actualité des collections, renforce ce besoin d'homogénéité et de lisibilité, puisqu'il confère un état sans cesse mouvant aux corpus. Ces ambitions doivent se concrétiser au niveau de la politique d'acquisition, véritable reflet de l'intégration de tous ces paramètres.

---

<sup>1</sup> Agnès Roselen (bibliothèque Jacques Doucet) et Juliette Jestaz (BNF) mènent ce travail de relevés

## B/ L'élaboration de la politique documentaire

### 1/ Le déterminisme du contexte

Les collections à venir s'inscrivent dans un espace. Leur constitution est limitée dans le temps en ce qui concerne leur seuil de représentativité d'ici à l'ouverture. Le budget alloué détermine également son envergure. Ce triptyque fixe des bornes communes à chaque bibliothèque, en l'occurrence, certains chiffres peuvent être avancés : la médiathèque, services techniques et administratifs compris, dispose d'un plateau de 1230 m<sup>2</sup> auxquels s'ajoutent en partie 888 m<sup>2</sup> au niveau supérieur. Ces espaces<sup>1</sup> sont situés au niveau 2 du pavillon de tête et donnent à l'ouest sur la place du Trocadéro et du 11 Novembre, au sud sur le parvis des Droits de l'Homme et à l'est sur la Tour Eiffel. La superficie mise à disposition au niveau 3 correspond à la façade sud ; il s'agit d'une galerie avec des renforcements aménagés capables d'accueillir les fonds spécialisés (photographies, cartes et plans, matériauthèque...) et bénéficiant d'un éclairage zénithal. Les aires imparties au niveau inférieur se divisent en fait en plusieurs périmètres rectangulaires dont l'aménagement intérieur sera tributaire. Perçus à la fois comme atout car les zones sont délimitées par avance ce qui autorise à penser que cela facilitera l'intelligibilité des différents pôles, ces démarcations représentent également des contraintes puisque l'agencement devra se plier à la nature des lieux. Précisément, des salles de lecture qui s'étirent en galeries et l'espace central, certes illuminé par les dorures de la coupole de Cahors, héritage des reproductions du Musée des Monuments français, mais dépourvu de lumière naturelle. Les ouvertures ne permettent pas de circulations transversales, néanmoins la rotonde sert de transit entre façades est et ouest et ses accès vers des pièces contiguës en font un espace stratégique propice à l'installation des ouvrages de référence et autres bases bibliographiques ainsi qu'aux connexions extérieures. Entre rayonnages et postes de consultation du catalogue, de ressources internes ou externes, 80 places assises sont prévues.

Les 25.000 ouvrages tablés pour l'ouverture passeront à une moyenne de 45.000 en vitesse de croisière. Cependant, l'échéance est hâtée : de début 2003 avec l'ensemble de la Cité, la bibliothèque est désormais censée être partiellement ouverte au public au printemps 2001. En effet, la décision prise fin 1999 de rassembler les institutions fusionnant dans le projet sur le site du palais de Chaillot implique la fermeture de la bibliothèque de l'IFA, or, il serait dommageable que celle-ci dure plusieurs mois alors que des locaux vacants peuvent accueillir l'installation provisoire d'une bibliothèque intermédiaire proposant les collections de l'IFA remaniées selon les principes de la bibliothèque de la Cité ainsi que des novations comme le fonds vidéo. Il ne s'agit pas de préfigurer la bibliothèque de la Cité en modèle réduit mais d'en montrer certains aspects auquel le reste des éléments (fonds et services) viendra se joindre. Ces premières

---

bibliographiques accompagnées des conseils de Mme Nicole Picot (Louvre)

“ briques ” ne seront pas choisies uniquement en fonction des capacités de traitement et de mise en place raisonnablement envisageables dans ce laps de temps. Leur signification prime : volonté de marquer la différence tout en respectant une certaine fidélité aux acquis (à l’esprit des collections, aux services documentaires), intention de mettre en avant un panel des atouts de la future bibliothèque (primauté de l’actualité, accent mis sur l’édition étrangère, les ouvrages de référence) proposition de médias adéquats et novateurs (sélection des périodiques, des vidéogrammes, des sites internet, des bases de données). Cette ouverture anticipée accélère la mise en œuvre des procédés d’acquisition mais dépend aussi de la réalisation des travaux dans le pavillon d’about, espace désigné pour l’accueil de cette structure intermédiaire.

## 2/ Les contenus thématiques et leur articulation : amorce de la charte des collections

Quelles disciplines la notion de “ bâtir une culture du cadre de vie ” recouvre-t-elle<sup>1</sup> ? L’architecture, principale thématique de la future bibliothèque représente le noyau dur, mais un noyau qui se compose de plusieurs quartiers : l’histoire, les théories, les typologies de bâtiments, les analyses selon les pays, les monographies d’architectes, les dessins et maquettes constituent autant de facettes qui peuvent s’interpénétrer, d’où la difficulté de la mise en espace. A la même échelle se situe la symétrie technique de l’architecture : la construction. Aux extrémités du champ de vision se trouvent les sujets connexes : urbanisme si l’on applique une approche macro et à l’opposé l’architecture intérieure qui confère davantage de la microétude. Un élargissement de l’angle de prise de vue permet d’aborder les disciplines annexes comme le paysagisme à distinguer de l’écologie comprise comme analyse de l’environnement. Le recours aux sciences sociales est également à intégrer pour ce qui relève de la législation applicable à ces secteurs et de la sociologie urbaine<sup>1</sup>.

La répartition en volume par thèmes est quasiment stabilisée. Pôle d’excellence, l’architecture représentera la moitié des fonds, mission de la bibliothèque oblige mais aussi arborescence de ces thèmes qui multiplie les sujets à traiter. Urbanisme et

---

<sup>1</sup> Se reporter aux plans et photographies en annexes

<sup>1</sup> Cette description s’appuie sur le travail d’Odile Grandet

construction jouent à part égale avec un dixième des collections attribué à chacun. Il en va de même pour l'architecture intérieure et les jardins mais dans une moindre mesure (un vingtième) étant donné qu'il s'agit de sujets mineurs. Le flou qui règne autour de la définition de la notion d'environnement, l'aspect pointu et ponctuel des documents liés aux réglementations, l'assèchement volontaire des sciences humaines car trop vastes confèrent à ces trois thématiques une pondération moindre que celle vers laquelle ces sujets pourraient mener au sein des collections mais pertinemment pesée vis-à-vis des objectifs de la bibliothèque. En effet, il s'agit davantage de procurer des documents d'accompagnement, de vérification, d'incitation à la réflexion donc, de cibler la portion congrue soit 3 % de la masse globale pour chacun. Il en va autrement des ouvrages rattachés au service de référence (12 %), la bibliothèque se voulant être le principal centre de recours pour toute question ayant trait à l'architecture.

Cette péréquation volumique se voit affinée par d'autres critères qui s'apposent, tels des calques, afin de mieux dessiner les contours des futures collections. En premier lieu, il faut déterminer l'échelle chronologique à couvrir, l'ancienneté des ouvrages désirés conditionnant les méthodes d'acquisition. La focalisation sur l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle limite ce champ, le suivi de l'édition représentant la part la plus importante du travail ; néanmoins, il ne faut pas négliger le temps imparti par les investigations chez les libraires de livres anciens lors de réassortiments rétrospectifs. La couverture géographique est quant à elle plus élastique, son extension dépendant du niveau d'édition dans chaque pays. Quoi qu'il en soit, le critère principal demeure celui du contenu, la rédaction d'un ouvrage dans une langue étrangère, a fortiori européenne, ne constituant pas un obstacle. Un résumé dans une autre langue (en anglais) ou la présence de nombreuses illustrations représente d'ailleurs un atout. En effet, le nombre de chercheurs polyglottes s'accroît parmi lesquels se trouvent des chercheurs étrangers et, d'autre part, les recherches en architecture s'appuient davantage sur l'iconographie que dans d'autres disciplines. Le dernier ajustement est plus subjectif tant dans son évaluation que dans son application. Il s'agit de déterminer les degrés d'intelligibilité attendus dans chaque rubrique, la norme étant établie à partir des attentes pressenties des publics. L'exercice est d'ailleurs incertain lorsque l'on sait que les démarches individuelles peuvent rarement se réduire à un modèle commun et qu'un lecteur peut

---

<sup>1</sup> des centres de documentation spécialisés existent pour chacune de ces disciplines, des réorientations

passer d'une catégorie à une autre sans autre forme de préavis (un chercheur peut avoir envie de se renseigner sur la décoration d'intérieur par exemple). A ces critères s'ajoute parfois la nécessité de définir le genre de document (annuaire, guide pratique, encyclopédie...) et le type de support (livres, CD-Rom, vidéo, diapositives...) qui s'avèrent être davantage en adéquation avec la finalité pointée.

Selon O. Grandet, les questions à se poser sont les suivantes : “

- le domaine doit-il être scindé en sous domaines ?
- le domaine concerne-t-il tous les types de publics ?
- en quelles langues ?
- Y-a-t-il pour le domaine une forme plus pertinente qu'une autre ? ”

A partir de ces réflexions, une grille synoptique peut être élaborée qui cible selon les thématiques ce que l'on entend derrière ces disciplines, leurs subdivisions possibles, les limitations linguistiques, géographiques et chronologiques, les publics potentiels en relation avec les supports et types de document les plus pertinents, les centres de documentation spécialisés pour une éventuelle réorientation. Afin de faciliter les démarches d'acquisition, la production estimée en France et à l'étranger peut être indiquée avec les noms des éditeurs principaux et des librairies spécialisées. En regard, la part de budget alloué à cette discipline permet d'évaluer la marge de manœuvre autorisée conditionnée par la place de cette thématique au sein de la collection. L'introduction de la cote Dewey laisse présupposer des usages qui dépassent le simple indicateur de rangement ; ces potentialités faisant l'objet de la partie suivante.

La sélection des paramètres documentaires cités relève à part égale de l'épure du schéma général d'orientation et de l'esquisse du plan de développement des collections. La rédaction de ces documents de travail s'appuie sur des méthodes d'analyse et d'observation au sein desquelles le rôle de la classification optée pour l'ordonnement physique des collections en libre accès peut se dédoubler et devenir outil régulateur du mouvement des fonds. La bibliothèque de la Cité a choisi la classification décimale de Melvil Dewey car connue du grand public pour qui elle s'apparente à un cadre de plus en plus familier. Sa plasticité, réelle malgré les critiques<sup>1</sup>,

---

étant toujours possibles

<sup>1</sup> ces remarques se nourrissent d'une approche de certains sujets aux connotations trop anglo-saxonnes ainsi que de l'aspect rigide de la hiérarchisation

incline également à ce choix car grâce à l'adjonction des Tables auxiliaires ou communes qui autorise une indexation fine, l'ouverture et la traduction de nouvelles disciplines du savoir demeurent possibles au sein des différents volets de cette hiérarchisation encyclopédique<sup>2</sup>.

## II/ L'application de la CDD aux disciplines d'une bibliothèque spécialisée en architecture

### A/ La Dewey comme instrument de mesure

#### 1/ De la codification à l'évaluation

Comme le rappelle Annie Béthery : “ [...] le but premier de la cotation est la construction d'ensembles documentaires cohérents [...] ”<sup>3</sup> en réaction au phénomène parasitaire que risque d'engendrer un trop grand souci de perfection et de précision lors de l'élaboration des indices dont la longueur handicape alors la lisibilité et donc l'emploi. Tout en visant ici l'organisation spatiale des collections et assimilant la cote à un code de positionnement et non de contenu aux yeux du lecteur, l'auteur ouvre la voie à l'utilisation de la Dewey comme indicateur de l'homogénéité des collections. En effet, la cote peut dériver de sa vocation de repère géographique à celle d'instrument de mesure de l'état de vitalité ou de stagnation de la rubrique qu'elle décrit, l'interrogation de la base informatique via cette série de chiffre permettant de jauger les mouvements des titres, de fixer l'intensité des acquisitions ou du désherbage. La classification demeure un outil pratique selon le souhait de son créateur<sup>1</sup> puisqu'elle contribue à gérer les collections. Cette gestion passe par l'utilisation de la signification intellectuelle de la cote car comme le souligne Bertrand Calenge : “ la cote apparaît comme une rencontre entre le contenu et le contenant des collections, un dénominateur commun [...] ”<sup>2</sup>. Le système fonctionne grâce à un corpus de cotes validées qui représentent chaque sujet proposé par la bibliothèque. Selon le nombre de titres dont dispose la structure, un seuil

---

<sup>2</sup> rien n'est acquis dans l'absolu mais dans le cas de figure présent, le petit nombre de problèmes liés à l'interdisciplinarité n'engendre pas de situations cornéliennes

<sup>3</sup> BBF, t. 33, n° 6, p. 454

<sup>1</sup> “ numbering and arranging books and pamphlets on the shelves ”, BBF, t. 33, n° 6, p. 451

minimum et maximum d'ouvrages par cotes est établi, l'insuffisance ou le gonflement numérique étant de suite repérable. Cette harmonisation comptable fluctue selon les domaines sur lesquels la bibliothèque souhaite mettre l'accent, la politique documentaire de l'établissement fixant les quantités de titres à acquérir. Le suivi des collections est donc ainsi assuré.

Dans le cas présent, il s'agit de mettre en place les collections au deux sens du terme et donc d'établir un plan de classement. L'analyse des classes de la Dewey remplit alors une mission qui se situe en amont du système des cotes validées puisque cette prospection permet d'approfondir l'étendue des thèmes, de structurer leurs facettes au travers de l'approche des subdivisions, d'évaluer la masse de documents imputable à chaque sujet.

Intégré au plan de développement des collections, ce moyen de gestion des collections suppose une certaine organisation afin de parvenir à un degré d'efficacité qui justifie sa mise en place.

## 2/ Schéma d'action de l'élaboration d'un système de cotes validées

Le traitement des collections via les cotes suggère déjà que l'examen des indices possibles ait été effectué et qu'il en est ressorti une liste de cotes qui seront attribuées aux documents en accès libre. Les avantages pratiques de cette sélection et normalisation sont pluriels : même si cela ne constitue pas la panacée, les problèmes d'octroi des cotes sont aplanis ; le rangement est simplifié ; la lisibilité en rayon est meilleure et surtout la gestion physique et intellectuelle des fonds est possible. La rédaction d'un plan de cotation suppose trois temps : l'analyse de l'existant, la constitution du plan et son application matérielle<sup>1</sup>. Le cas de la bibliothèque de la Cité induit que l'analyse de l'existant concerne à la fois l'étude des plans de classement des bibliothèques de l'IFA et du MMF en parallèle avec celle des rubriques de la Dewey correspondant aux objectifs de la future institution. Le comptage des fonds se base alors sur des documents réels auxquels s'ajoutent les prévisions que doit prendre en compte la répartition disciplinaire. Une fiche bilan par thématique peut faire le point et servir de

---

<sup>2</sup> BBF, t. 39, n° 6, p. 15

<sup>1</sup> B. Calenge, *Conduire une politique documentaire*, p. 69 à 73

base de travail lors des concertations cherchant à aménager le plan de classification. Le ratio veut qu'une bibliothèque proposant plus de 8400 titres vise une moyenne de 60 titres sous chaque cote avec un minimum de un et un maximum de 100 afin d'éviter l'invisibilité comme l'engorgement. Confectionner un catalogue de cotes validées n'est pas tout. Celui-ci s'étoffe d'une nécessaire table de concordances et de renvois pour chaque intitulé. La mise au point d'un répertoire de mots-clefs avec en vis-à-vis leur traduction en Dewey s'avère être une alternative intéressante dans le cadre de l'orientation des lecteurs, assistée ou non, ainsi qu'un possible gain de temps lors du traitement des documents par le personnel. La liste d'autorité de cotes ainsi constituée n'en est pas pour autant immuable. A la surveillance des niveaux, les cotes inutilisées comme hydrocéphales entraînant des remaniements, s'adjoint un travail d'anticipation et de veille éditoriale comme intellectuelle qui se répercutent sur l'aménagement du plan de classement en osmose avec l'évolution des collections qui reflètent le mouvement des idées, des arts, de la société. Ajouts ou scissions de cotes représentent des enjeux certains car ils sont l'expression de l'adéquation des collections à leurs sujets en même temps qu'ils garantissent le souci de cohérence de l'ensemble.

Si cet inventaire raisonné des cotes permet de : " tracer en filigrane des axes de développement de la collection "2, il reste désormais à analyser ce qu'offre la classification décimale de Dewey comme traitement de l'architecture et des disciplines qui lui sont reliées. L'usage montre que cette classification convient pour la gestion des flux comme évoqué précédemment mais conviendra-t-elle à l'articulation souhaitée des thématiques ?

B / Traduction du champ thématique de l'architecture et des disciplines qui lui sont attachées au travers de la classification décimale Dewey

### 1/ Recherche sur la classification

Il ne s'agit pas en l'occurrence d'une étude portant sur la sélection d'un type de classification pour la future bibliothèque de Chaillot. En effet, soucieuse d'attirer le grand public, l'ordonnancement des œuvres selon les disciplines élaborées par Melvil Dewey semble le mieux adapté car devenu le plus habituel pour les lecteurs. Dès lors,



l'analyse porte sur la manière dont est traité le champ thématique de l'architecture dans cette classification et conséquemment sur les contraintes que cela impose à l'organisation des collections. L'heure est donc au pistage des indices aux deux sens du terme : ceux qui contribuent à la délimitation de l'aire thématique de l'architecture étendue aux disciplines connexes (urbanisme, paysage, politique de la ville...) et ceux auxquels correspondent ces domaines dans les rubriques de la Dewey. Ces deux démarches fusionnent d'ailleurs puisque les liaisons hiérarchiques que proposent la Dewey enrichissent la compréhension du thème de l'architecture nécessaire à la construction de la politique d'acquisition. La division du savoir humain en dix disciplines impose de piocher dans certaines d'entre elles en fonction du point de vue afin de constituer l'armature du classement de la future collection. Exception faite de la classe 0 attribuée aux ouvrages bibliographiques, les œuvres seront essentiellement rangées sous les numéros 7- pour celles relatives à l'architecture, l'urbanisme et les beaux-arts ; 6- pour la technicité des bâtiments et 3- pour la sociologie, l'administration et le droit. Mal taillée sans doute, trop généreuse par endroits, trop chiche à d'autres, cette cote des indices susceptibles de devenir les cotations retenues ne constitue qu'une projection tributaire de l'ébauche de la politique documentaire.

a/ La classe 7-

Dédiée aux arts, beaux-arts et arts décoratifs, elle comporte donc l'aspect esthétique de l'architecture mais également l'urbanisme en son entier. Débutant par les subdivisions communes des arts, les deux rubriques suivantes sont dévolues à l'urbanisme (710) et à l'architecture (720).

**70-** Si la bibliothèque ambitionne de présenter des ouvrages relatifs à l'art en général et aux différents courants et époques qui l'ont illustré, ils relèveront de la division 70-. La Dewey exige que les subdivisions communes (700.1 à 700.9) ne soient utilisées que pour les œuvres comprenant au moins deux formes d'expression des beaux-arts et des arts décoratifs et aux moins une forme d'expression appartenant aux autres arts. 700.1 signifie la philosophie et la théorie des arts auxquelles s'attachent quatre types d'influences sur les arts : des conditions et des facteurs sociaux (700.103), des

---

<sup>2</sup> idem, p. 73

humanités (700.104), des sciences et de la technologie (700.105), et d'autres concepts, y compris l'humour, la mythologie, la nature, la parapsychologie (700.108). Ces concepts peuvent être repris pour compléter d'autres intitulés comme 720.1 " philosophie et théorie de l'architecture " ainsi que toutes les subdivisions marquées d'un astérisque sous 721-729 précédés d'un zéro de liaison (-0103 à -0108).

Les deux aspects de l'indice de base 700.4 " sujets particuliers dans les arts " sont enrichis par les développements de la Table 3-C<sup>1</sup>. Il s'agit des mouvements et tendances dans les arts (700.41) et des arts traitant de thèmes et de sujets particuliers (700.42 à 700.48). Néanmoins, même s'il s'agit d'ouvrages généraux, ces catégories semblent trop axées sur les lettres pour participer aux collections de manière apparente et justifier une indexation fine. En effet, les compléments de la Table auxiliaire 3-C concernent les mouvements, genres et écoles littéraires. L'on trouve également dans ce champ le 700.92 " Personnes " concernant les œuvres, les critiques et les analyses des ouvrages d'un ou de plusieurs artistes qui fait figure de système récurrent.

**701** La division 701 (philosophie des beaux-arts et des arts décoratifs) semble plus pertinente car fondée sur des notions plus courantes (701.17 : esthétique, 701.18 : critique et appréciation...). Relevant de 701.8 " Caractéristiques propres à l'art ", la perspective (701.82) et la couleur (701.85) explicitent le contenu fourni de cette rubrique qui accueille la composition, la conception, l'espace, le style, le temps, les valeurs décoratives...

**703** S'ils ne sont pas regroupés sous 030 ou 040, les usuels peuvent trouver leur place sous 703 " dictionnaires, encyclopédies, concordances des beaux-arts ".

**704** Les études relatives aux arts en relation avec des catégories de personnes se rangent sous 704, l'approche " histoire et analyse " se basant sur les subdivisions communes des Tables : la cinquième pour les études portant sur les groupes raciaux, ethniques, nationaux pour 704.3 et la septième pour celles traitant des rapports avec diverses catégories de personnes pour 704.04 à 704.87. L'iconographie est présente sous 704.9, 704.943 9 regroupant les paysages avec la possibilité de spécifier leur origine géographique grâce aux compléments de la Table 2 ; les sujets architecturaux et les paysages urbains se trouvent sous 704.944.

---

<sup>1</sup> Table 3-C : notations qui s'ajoutent sur indication dans la Table 3-B, 700.4, 791.4, 808-809

**707 et 708** Le champ 707 contient les ouvrages relatifs à l'étude, l'enseignement et les recherches sur les beaux-arts. Si la bibliothèque dispose de catalogues de collections et d'expositions temporaires et itinérantes, elle pourra les classer sous 707.4 tandis que les galeries, collections privées et musées se retrouvent sous 708 avec une répartition géographique possible à l'échelon hiérarchique inférieur (708.1 à 708.9) mais qui n'emprunte pas le schéma habituel décalqué de la Table 2. En effet, l'Amérique du Nord puis les îles britanniques entament la liste respectivement en 708.1 et 708.2, les diverses parties de l'Europe se partageant les rubriques de 708.3 à 708.8 et le reste du monde le 708.9. Ce procédé trouve sans doute son explication dans le fait que musées, galeries et collections privées d'art sont plus nombreux dans les aires géographiques citées en premier lieu. Néanmoins, les concepteurs de la CDD proposent deux options si les bibliothécaires désirent privilégier les collections d'un pays : soit classer les ouvrages à 708 suivi d'une lettre (la première du nom du pays) ou d'un symbole, soit de récupérer 708.1 ce qui a pour effet de renvoyer les collections d'art d'Amérique du Nord sous 708.97.

**709** Néanmoins, le champ 709 sera sans doute le plus usité car il correspond aux études historiques, géographiques et relatives à des personnes c'est-à-dire aux artistes. La chronologie est répartie en cinq catégories : 709.01, arts des peuples sans écritures et arts jusqu'à 499 ap. J.C. ; 709.02, du VI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècles ; 709.03, la période moderne et le XIX<sup>e</sup> siècle ; 709.04, le XX<sup>e</sup> siècle ; 709.05, le XXI<sup>e</sup> siècle. Ces grandes ères sont subdivisées selon les courants artistiques, par exemple 709.033 2 pour l'art rococo ou 709.040 76 pour le land art. Le champ 709 permet aussi de traiter l'histoire et l'analyse des arts par aires géographiques (709.1) ou plus spécifiquement par continents, pays ou localités selon les modalités de la Table 2 sous 709.3 à 709.9. Si elles ne sont pas conditionnées par des références géographiques, les œuvres concernant un artiste peuvent être classées sous 709.2 ou 709.22 s'il s'agit d'un groupe. Plus précisément, 709.2 accueille l'analyse, la critique, la biographie ainsi que les œuvres des artistes qui ne sont pas entièrement rattachés à une expression artistique particulière, les arts graphiques par exemple.

**71-** Avec le champ 71- relatif à l'urbanisme et à l'art du paysage, nous entrons véritablement dans le vif du sujet. Néanmoins, le champ 710 est vide, les généralités sur

l'architecture et l'aménagement du territoire étant répertoriées sous 720 et celles offrant un angle d'attaque interdisciplinaire sont regroupées sous 307.12 " Communauté, planification ".

**711** Le terme d'urbanisme est ici abusivement employé puisque le véritable intitulé de la discipline est " aménagement du territoire " ainsi spécifié : " aménagement du milieu physique pour le bien-être, l'utilité et l'agrément de la population ". L'urbanisme ne dispose que de la section 711, ce qui laisse huit champs au paysagisme. Il ne s'ensuit pas pour autant que les cotes propres à l'aménagement du territoire soient démesurées. Cependant, il apparaît comme prévisible que ce champ devra être étoffé pour répondre aux exigences de la collection. En l'absence des œuvres dites de généralités, les ouvrages généraux portant sur les plans occupent la cote 711 lorsqu'il s'agit de présentation et d'analyse des maquettes d'aménagements physiques même s'ils comportent des éléments historiques ou sociaux ; par contre, si ces aspects sont dominants, les ouvrages devront être étiquetés sous 307.12.

Les techniques et procédés auxiliaires adjoints aux appareils et autres équipements matériels ne bénéficient que de la cote 711.028 mais les activités professionnelles et procédés techniques se retrouvent sous 711.12, chapeautés par 711.1 " aspects administratifs et sociaux " dont dépendent également les facteurs sociaux (711.13) et économiques (711.14) influençant l'aménagement.

De 711.2 à 711.5, la classification se situe sur une échelle géographique décroissante : aménagement aux niveaux international et national (711.2), inter-Etats, Etat, province, comté (711.3), urbain (711.4) et par catégories particulières de secteurs (711.5). Les deux dernières sont au cœur des préoccupations de la future bibliothèque ce qui justifie une plus grande attention. La rénovation urbaine, entendue sous ses aspects de conservation, réaménagement et développement, est classée sous 711.4 mais la cote 307.121 6 (aménagement urbain) entre en concurrence avec cette dernière puisque les ouvrages interdisciplinaires lui sont attribués ; il en va de même entre 307.341 6 (rénovation urbaine) et 711.5 qui récupère la rénovation par type de secteurs. Outre les ouvrages généraux sur les catégories particulières de plans, la rubrique 711.4 rassemble aussi les cotes relatives aux études par continents, pays, localités et villes particulières distribuées comme rencontré précédemment sous 711.409 3 à 711.409 9. Ces indices à

connotation géographique pourraient s'avérer pertinents dans le cadre de l'indexation du fonds cartographique spécialisé une fois qu'il sera constitué.

Faisant pendant aux ouvrages généraux sur les plans, les indications corrélatives à des catégories particulières de schémas trouvent leur place sous 711.41 à 711.45<sup>1</sup> : en 711.41, les plans basés sur la disposition des rues, qu'elle soit rayonnante, en échiquier, irrégulière calculée ; en 711.42, les plans basés sur l'environnement ce qui inclus la topographie et le climat ; en 711.43, les plans basés sur la dimension, du village à la mégapole et en 711.45, les plans basés sur la fonction, comprenant les dominantes gouvernementales, industrielles, résidentielles et les villes nouvelles. Ces approches géométrales du phénomène urbain disposent d'un reflet symétrique dans la section 307 " Communauté " qui contient le versant sociologique ; par exemple, le concept de ville nouvelle se traduit ainsi également sous 307.768.

Comme il l'a été signalé préalablement, la rénovation, si elle concerne un secteur défini, est à classer sous 711.5 avec une spécification en 711.59 pour celle effectuée sur des habitations. Ce champ comporte donc la liste de ces zones délimitées selon leurs fonctions ce qui équivaut à 13 indices avec une division hiérarchique qui concerne uniquement le premier, " secteurs fonctionnels " en 711.55, déployé en neuf sections tels " secteurs commerciaux et industriels " (711.552) ou " secteurs des hôtels et des restaurants " (711.557). Les centres religieux (711.56), les secteurs culturels et éducatifs (711.57 qui recoupe en fait le domaine de 711.558, secteurs de loisirs auquel sont attribués les théâtres) et les secteurs résidentiels constituent le reste des zones mais ne connaissent pas de développement particulier. Ce champ 711.5 permet une perception globale grâce à une conception par entités spatiales ; néanmoins, sur le terrain, l'identification et la délimitation ne semblent pas relever de la même évidence et les travaux de recherche basés sur des types de bâtiments apparaissent comme davantage en adéquation avec la réalité.

Les trois derniers champs de l'urbanisme sont consacrés aux éléments structuraux pour 711.6, aux moyens de transports pour 711.7 et aux autres services publics pour 711.8. La définition du contenu du premier indice n'est pas de la plus grande clarté car il est spécifié que cela concerne " l'adaptation au milieu physique et à la fonction " ; l'indication d'y classer les ouvrages généraux sur les éléments particuliers n'apporte

---

<sup>1</sup> Cependant, les plans particuliers concernant une ville particulière sont classés sous 711.409 3 à 9.

guère plus de lumière. On peut probablement en faire un avantageux “ fourre-tout ” accueillant les ouvrages traitant de manière globale de l’urbanisme. Les transports sont traités sous l’angle des installations nécessaires à chaque mode de déplacement comme les bicyclettes (711.72), les véhicules motorisés (711.73), les chemins de fer et transports urbains rapides ou les voyages aériens (711.78). Sous la dénomination 711.8 “ autres services publics ” se retrouvent l’approvisionnement en eau et énergie, les lignes de transmission, les services d’hygiène et de lutte contre les inondations, ce qui peut laisser entrevoir la possible économie de la classe 628 consacrée entre autre aux techniques municipales. Cependant, la concurrence avec l’aspect gestion compris dans 363.61 (services publics, travaux et systèmes, approvisionnement en eau et 363.63 en gaz) devra sans doute être départagée afin de ne pas alourdir le classement avec des disciplines trop proches des sciences de l’ingénieur.

Les sections relatives à l’aménagement du paysage semblent disproportionnées comparativement à l’espace dévolu à l’urbanisme ; peut-être faut-il voir ici une marque de la prépondérance anglo-saxonne qui constitue l’un des griefs émis à l’encontre de la Dewey. Sans doute faudra-t-il opérer des regroupements et éluder certains intitulés trop singuliers comme 714 “ pièces d’eau dans l’architecture des paysages ”.

**712** La classe qui intéressera en priorité la bibliothèque sera 712 “ Architecture du paysage (aménagement du paysage) ” car elle est composée des généralités et des différents types d’espaces verts. Une distinction est apportée entre “ philosophie et théorie ” (712.01) et les principes compris sous l’angle de l’esthétique, de la composition, de l’effet recherché et du style (712.2). Entre-deux se glissent les ouvrages ne relevant pas de ces perspectives et estampillés “ divers ” (712.02) ainsi que les “ techniques et procédés auxiliaires ; appareils, équipement, matériel ” (712.028). Les activités professionnelles reviennent en 712.3 avec les procédés techniques comprenant la collecte des données, la préparation et la présentation des plans et des maquettes, la surveillance des travaux.

La première partie de 712 est donc consacrée aux généralités théoriques et pratiques, cependant, si les ouvrages concernent l’aménagement d’une catégorie particulière d’espaces verts, ils relèvent des indices propres à ces espaces. Ce découpage s’établit selon le critère de la propriété et repousse certains types d’espaces hors du champ 712.

Les parcs et jardins publics compris au sens large (parcs d'attraction, terrains communaux, champs de foires, jardins botaniques et zoologiques) occupent la cote 712.5. Les parcs, les terrains et autres jardins d'agrément privés suivent en 712.6. Plus imprécis, les terrains d'institutions et les terrains semi-privés qui regroupent les terrains de clubs sportifs à la campagne, des écoles, des églises, des hôpitaux, des établissements industriels..., sont classés sous 712.7.

**713, 718 et 719** Pour retrouver une répartition selon la localisation ou les fonctions, il faut se reporter à 713 "aménagement paysager des voies de communication" (qui est relié à 625.77 "plantation et culture de la végétation le long des routes") puis à 718 "aménagement paysager des cimetières" et enfin, quoique excentré par rapport aux intentions de la bibliothèque de Chaillot, 719 pour les sites naturels englobant les espaces protégés (719.3), les forêts et les réservoirs d'eau (719.33), les réserves naturelles (719.36). Auparavant sont exposés les éléments particuliers de l'architecture du paysage avec les pièces d'eau (714), les plantes ligneuses (715) qui récupèrent les généralités sur le rôle des plantes à fleurs dans l'architecture du paysage de même que 716 "plantes herbacées", néanmoins, ces champs sont sans doute trop spécifiques pour être introduits de manière visible dans les collections.

**717** Par contre, 717 "structures dans l'architecture du paysage" paraît plus en harmonie avec l'urbanisme puisqu'il s'agit des rapports entre les bâtiments, les terrasses, les clôtures, les portails, les escaliers, et autres accessoires décoratifs ce qui inclus le mobilier urbain en concurrence avec 711.7.

**72-** La transition entre 711 "Aménagement du territoire (Urbanisme)" et 72- "Architecture" peut sembler abrupte puisque le déroulement de la Dewey impose le passage au travers des forêts et des réserves naturelles de "Paysagisme". Les dix sections de cette division sont essentiellement axées sur la répartition par périodes historiques qui occupe trois d'entre elles et l'éventail des types de bâtiments ouvert sur quatre autres disciplines.

**720** La rubrique 720 constitue en fait un vivier de subdivisions communes réemployables sous 721 à 729. Indices sous 720, ces rubriques sont donc susceptibles de compléter le reste de celles présentes dans la division "Architecture" autorisées à les

recevoir c'est-à-dire toutes celles estampillées d'un astérisque, le nombre de combinaisons possibles multipliant les capacités de descriptions fines. La philosophie et la théorie sont en début de parcours comme il se doit, disposant de la potentialité d'être précisées par les sujets particuliers déjà évoqués sous les beaux-arts (les quatre types d'influences de 700.103 à 700.108).

Sous l'appellation " ouvrages divers " sont répertoriées des productions intimement liées à l'élaboration d'un projet architectural comme les illustrations, maquettes et miniatures (720.22), les dessins et illustrations connexes (720.222) qui englobent les dessins d'architecture ce qui occasionne un hiatus avec 720.284 " dessins d'architecture ". De même, les dessins relatifs à un type de bâtiment peuvent être classés sous la cote de ce dernier avec l'ajout de -0222. Les techniques et procédés auxiliaires c'est-à-dire les appareils et autres équipements matériels y compris la planification des sites se voient attribuer l'indice 720.28. Le remodelage, élément sans doute annexe, est positionné en 720.286. Pour ce qui regarde 720.288 " entretien et réparation " sous-tendus par les notions de conservation, préservation et restauration, le partage s'établit avec 363.69 " Services publics, conservation du patrimoine historique " qui récupère les ouvrages interdisciplinaires comme dans le cas de l'urbanisme. Les mesures de sécurité closent cette série en 720.289.

Viennent ensuite les " sujets particuliers " en 720.4 qui concernent des spécificités que l'on peut rencontrer indépendamment du type de bâtiment. Notion qui reste à préciser, le couple architecture et environnement est classé en 720.47. Il est détaillé en 720.472 avec l'approche " ressources énergétiques " qui inclus les économies d'énergie et l'utilisation de l'énergie solaire. Les abris souterrains pris comme métonymie de l'architecture souterraine sont rattachés à cette aspect environnemental (720.473). Le versant " élément particulier " de la construction occupe la cote 720.48 avec " bâtiments selon la forme, bâtiments avec atriums " auxquels s'adjoignent les bâtiments circulaires et de plain-pied. Les constructions élevées, les gratte-ciel essentiellement, occupent la sous-catégorie 720.483 répercutée par 725.97 " Bâtiments d'utilité publique, tours ". La cote 720.49 est dévolue aux bâtiments à usages multiples, cependant, cette dernière cède devant " bâtiment selon la forme " s'il s'agit de bâtisses marquées par un élément architectural particulier et devant le type de bâtiment de l'usage principal s'il y en existe un. La classification aborde ensuite les réalisations destinées à un public défini (720.8)

comme les personnes âgées (720.846), les personnes handicapées regroupées avec les surdoués et les malades (720.87), ce dernier cas recoupant 720.877 “ personnes confinées ”. Une distinction est également apportée pour les édifices affectés aux soins des personnes atteintes de maladies mentales (720.874). La classe 720 s’achève avec le .9 récurrent : “ étude historique, géographique, relative à des personnes ” qui fonctionne avec les Tables. Comme d’autres champs sont dévolus à l’exposé historique, ne sont classés ici que les aspects architecturaux des monuments historiques, les écoles et les styles restreints à un pays ou à une localité comme l’architecture mudéjare relevant de l’architecture ibérique des VI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles (720.946 090 2) ou l’architecture bouddhique japonaise (720.952). L’étude relative aux personnes correspond à 720.92 à condition qu’il s’agisse d’architectes d’écoles et de styles particuliers non limités à un seul type de bâtiment. Selon toute évidence, cet indice est pressenti pour accueillir les monographies avec la reprise du système actuel qui adopte comme complément les trois premières lettres du nom de l’architecte.

Toutes ces cotes peuvent donc perfectionner les indices des sections suivantes avec un zéro de liaison. Le risque est que le souci de précision engendre des indices trop longs ; Néanmoins, le bénéfice que l’on peut tirer de ces ajouts de sens domine, notamment vis-à-vis de notions inexistantes dans les tables générales qui trouvent ici une solution comme l’accessibilité des bâtiments destinés à certains publics (personnes âgées : -0846, handicapés : -087).

**721** Défini comme le lieu de classement des ouvrages portant sur les détails de construction des écoles et des styles particuliers, la section 721 “ construction architecturale ” empiète quelque peu sur des classes vues ou à voir. Les ouvrages interdisciplinaires traitant de la conception et de la construction doivent être dirigés vers elle et rangés selon les mêmes subdivisions que 720.1 à 720.2 soit 721.01 : philosophie et théorie et 721.02 : ouvrages divers à moins qu’il ne s’agisse de la construction de bâtiments présents sous 725 à 728, ces disciplines récupérant alors leurs généralités. La distinction avec 690 “ Bâtiments ” s’établit autour de la notion de conception architecturale : si elle est jumelée à la construction, les ouvrages sont dirigés vers 721, en cas d’absence, 690 récupère les généralité sur la construction. Ainsi les principes du dessin technique et de la construction ou les instructions particulières sur l’agencement des éléments, des formes architecturales et des matériaux se classent sous 690 tandis

que les détails descriptifs des bâtiments érigés dans le passé ou en projet de réalisation reviennent à 721. Si le sort d'un ouvrage demeure indéterminé, il doit être attribué à ce dernier.

721 reprend également la dénomination " sujets particuliers " sous 721.04 qui comporte les bâtiments selon la forme (avec atrium, circulaires... en 721.042)<sup>1</sup> mais innove avec 721.044 " matériaux particuliers " qui présente les matières premières de manière plus succincte que 693 (Construction avec des types de matériaux particuliers et construction destinée à des usages particuliers). Ces dernières sont : la maçonnerie (721.044 1 à 721.044 6) qui s'élabore selon les indices de 693.1 à 693.6 ; les métaux (721.044 7) qui empruntent leur développement à 669.1 jusque 669.7 ; le bois (721.044 8) puis les autres matériaux (721.044 9) qui se construisent comme 693.9. On retrouve ensuite les notions d'architecture et d'environnement mêlées à celles de bâtiments à usage multiples sous 721.046 qui se constitue comme les indices de 720.4 sous 720.47 à 720.49.

Le véritable intérêt de la section 721 réside peut-être dans sa proposition de classement des éléments structuraux c'est-à-dire les murs, plafonds... de 721.1 à 721.8 bien que ceci émerge sur 729 " Conception et décoration des bâtiments et des annexes " puisque la conception et la décoration sont aussi indexées sous 721. Toutefois, la décoration des éléments structuraux exécutés selon des procédés particuliers est réservée à 729.4 jusque 721.8 tandis que les ouvrages de portée générale reviennent à 721. Les éléments concernés en l'occurrence sont les fondations (721.1), les murs quels qu'ils soient (721.2), les diverses formes de colonnes (721.3) excepté les colonnades et entablements attribués à 721.2, les éléments incurvés et leurs détails (721.4) développés sous le mode des arcades et arches (721.41), des voûtes (de 721.43 à .45), des dômes (721.46) et des niches (721.48). Les éléments relatifs aux toitures sont indexés sous 721.5, les planchers sous 721.6 et les plafonds sous 721.7. Les autres composantes sont regroupées sous 721.8 allant des ouvertures (721.82) comprenant les portes et portails (721.822) ainsi que les fenêtres (721.823), aux moyens d'accès vertical (721.83) composés des escaliers (721.832) et des ascenseurs (721.833). Les éléments ne s'insérant pas dans ces

---

<sup>1</sup> Il y a ici entorse aux subdivisions communes issues de 720 puisque les bâtiments selon la forme sont indexés sous 720.48 et non 720.42. Il en va de même pour " architecture et environnement qui passe de 720.47 à .46. Ces sauts dans la continuité semblent dénués de justification puisque la liste s'achève sur 721.046.

catégories sont rassemblés sous 721.84 “structures annexes” (balcons, patios, porches...).

**722, 723 et 724** Les trois classes suivantes se partagent les écoles et styles d’architectures de l’Antiquité à nos jours. 722 s’étend jusque vers 300 ap. J.C., 723 englobe la période débutant aux alentours de 300 et s’achevant vers 1399, 724 commence en 1400 et reste ouverte sur le XXI<sup>e</sup> siècle. Tous les indices de 722 accueillent les suffixes décalqués sur 720 tandis que 723 et 724 n’acceptent pas le 09 de la Table 1, l’architecture limitée à un pays étant renvoyée sur 720.9 et l’étude relative à des personnes à 720.92. L’exposé de la liste des différentes périodes peut manquer en l’occurrence de congruence, d’autant plus que l’architecture du XX<sup>e</sup> siècle n’occupe que le .6 de 724 ; l’art nouveau, l’expressionnisme, le fonctionnalisme, le style international sont donc ordonnancés sous ce chiffre, ce qui offre moins de latitude que dans la catégorie beaux-arts (le champs 709.04 contient 28 sous-rubriques attribuées chacune à un mouvement artistique spécifique). Afin de conserver au travers des indices une description fine, il est dès lors envisageable de transposer à 724.5<sup>1</sup> (XIX<sup>e</sup> siècle) et 724.6 les désinences des mouvements artistiques de 709 ayant connu une expression architecturale comme l’art nouveau (709.034 9 au XIX<sup>e</sup> s. et 709.040 14 au XX<sup>e</sup> s.).

Les catégories particulières de bâtiments sont réparties sur quatre sections selon leurs usages et reçoivent chacune les ouvrages généraux portant sur les types d’édifices. 725 abrite les constructions ayant une utilité publique, 726 celles vouées aux cultes, 727 contient les édifices destinés à l’éducation et à la recherche et 728 ceux dévolus à l’habitation. Ces sections accueillent les ouvrages consacrés à l’histoire des écoles et des styles d’architecture, ce qui semble paradoxal étant donné les trois sections précédentes et qui suppose l’addition de la liaison 09 (étude historique, géographique et relative à des personnes). Ce même dilemme dans la répartition se produit vis-à-vis de 721 qui accueille les ouvrages interdisciplinaires sur la conception et la construction, 725 à 728 recevant également les œuvres traitant de manière interdisciplinaire la conception et la construction ainsi que les généralités sur les bâtiments particuliers, leur architecture et décoration d’intérieur. Ce dernier aspect met en scène la partition des ouvrages avec 729 pour la conception et décoration des bâtiments dans un contexte architectural et 747 pour la décoration d’intérieur. D’autre part, l’interaction avec les

sections 620 et subséquentes se situent au niveau des techniques de construction d'ouvrages précis comme les routes et ponts (624 " Génie civil "), les ports (627 " Technologie hydraulique "). Les indices de ces champs acceptent tous les indications sous 721-729 tirées de 720.

**725** Cette section s'ouvre sur les édifices gouvernementaux (725.1), incluant les sièges d'administrations (assemblées législatives, mairies...), les bureaux de postes et les commissariats pour ne citer que quelques composants de cette vaste rubrique. 725.2, tout aussi étendu, concerne les bâtiments destinés à des activités commerciales et de communications. On y retrouve les bazars et autres centres commerciaux (725.21) ainsi que les chambres de commerce (725.29) et les cliniques médicales, ce dernier cas pouvant paraître inopportun puisque aligné au côté des stations de radio et de télévision sous l'indice attribué aux immeubles de bureaux et édifices destinés aux activités de communication. Les installations portuaires (725.34), de même que les entrepôts (725.35), les silos (725.36), les bâtiments pour transports routiers (725.38) et les aéroports (725.39) sont rangés sous 725.3 " gares et bâtiments d'entreposage ". En 725.31 sont inscrites les gares de chemin de fer et de transport urbain rapide or cette cote vaut également selon l'index pour les stations météorologiques. Les bâtiments industriels sont regroupés sous 725.4 sans plus de subdivisions, ce qui confère un aspect un peu " fourre-tout ". Les établissements de santé et autres de soins divers se développent sur onze indices selon les pathologies ou les types de malades en 725.5 avec, par exemple, établissements pour les handicapés : 725.54 ; pour les pauvres : 725.55 ; cliniques vétérinaires et refuges : 725.592. De même qu'en 725.4, 725.6 " établissements de correction " ne comprend qu'une unique cote, ce qui semble plus compréhensif puisque les prisons et maisons de correction sont les seules concernées. Sous 725.7 " installations de détente et constructions dans les parcs ", il faut distinguer les restaurants, les saunas, les piscines et les casinos entre autres. La délimitation avec 725.8 " installations de loisirs " n'est par conséquent pas nette. les lieux de culture (opéras : 725.822, cinémas : 725.823 ...) côtoyant ici ceux dédiés aux sports et aux jeux, mêlant salles de danse et patinoires ou amphithéâtres et stades sous les mêmes indices (respectivement 725.86 et 725.827). Néanmoins, le champ le plus hétéroclite est sans doute le 725.9 puisqu'il réunit le reste des constructions d'utilité publique dont les

---

<sup>1</sup> 724.5 dispose d'une sous-partie : 724.52 : renouveau italianisant, architectures néo-renaissance et néo-

centres de congrès et d'expositions (725.91) qui pourraient figurer dans les catégories immédiatement précédentes. Afin d'éviter toute hésitation, les bâtiments commémoratifs ayant une fonction comme les bibliothèques par exemple sont classés à cette fonction et ceux possédant comme unique raison d'érection le souvenir se recentrent sur 725.94. Des éléments monumentaux comme les arches ou portes se retrouvent également ici, sous le même indice que les murs (725.96). Autres constructions types, les tours - exception faite des gratte-ciel, minarets et clochers d'église - y sont pareillement reléguées de même que des ouvrages propres aux transports comme les ponts, tunnels et douves qui ne disposent pas d'entrée en 725.3 et encore moins en 725.2 malgré son intitulé.

**726** Ce champ est consacré aux édifices religieux et à usages connexes. Les généralités se classent sous 726 et la règle est de ranger une catégorie particulière d'édifices voués à une religion spécifique à l'indice propre à cet édifice. La moitié des subdivisions est dédiée aux bâtiments érigés par les religions chrétiennes (726.5 à .9) avec une incursion possible en 726.4 puisque occupé par la rubrique " autres édifices culturels " ce qui concerne les écoles du dimanche ou les maisons paroissiales. Les temples et sanctuaires sont développés sous 726.1 qui s'élabore selon les indices de 292-299. Les mosquées et minarets (726.2) ainsi que les synagogues et temples juifs (726.3) se construisent à l'aide des subdivisions communes.

Les parties concernant les lieux de culte chrétiens sont donc plus étendues d'autant qu'elles comportent des sujets rapatriés d'autres champs. C'est le cas de la conception, décoration et du mobilier des éléments structuraux en 726.51, 726.5 traitant des églises, qui s'échafaude selon 721.1 à 721.8. De même, les techniques particulières de décoration (726.524 à 726.528) valant pour la conception de la décoration des parties des églises et de leurs mobiliers fixes (726.52) s'élaborent selon 729.4 à 729.8. Outre le mobilier, on retrouve en 726.5 les différentes parties architecturales qui composent une église (726.59, soit six subdivisions entre le mobilier sacramentel et les tribunes d'orgues); au préalable, les églises selon les types de confessions font office de transition, l'indice de base 726.58 étant augmenté des développements de 281 à 289. Bien que très fourni, le champ 726.5 n'occupe que quatre subdivisions (.51, .52, .58 et .59) mais il peut être étoffé comme les autres des indices tirés de 720.

Les cathédrales occupent l'intégralité de la rubrique 726.6 ; elles sont classées selon les différentes obédiences (orientale, orthodoxe, romaine, anglicane). Le 09 est ajouté à chaque indice dès qu'il s'agit d'étude historique et relative à des personnes, les sujets géographiques étant renvoyés en 726.609. Les ouvrages sur les détails et parties des cathédrales sont néanmoins renvoyés sous 726.51 à 726.59. Les édifices monastiques sont classés en 726.7 et les subdivisions pour les bâtiments monastiques des ordres chrétiens particuliers décalquent le fonctionnement de 271.1 à .9. L'incursion possible d'autres religions en 726.78 "édifices des ordres religieux des autres religions" se construisant comme 29- sous 292-299 selon l'exemple des monastères bouddhiques (726.784 3) peut apparaître comme parasitant l'homogénéité de la répartition par religions, le point focal étant cependant ici les bâtiments. Les chapelles mortuaires et les tombeaux disposent d'un indice particulier (726.8). Le 726.9 peut sembler redondant vis-à-vis de 726.4 si ce n'est qu'il n'est ouvert qu'aux édifices chrétiens comme les palais épiscopaux ou les missions. En l'absence d'indication, les collégiales et autres basiliques sont sans doute à rapprocher qui des églises, qui des cathédrales.

**727** Les bâtiments destinés à l'éducation et à la recherche constituent la troisième catégorie de types de constructions et sont indexés en 727. Les trois premières subdivisions concernent les édifices selon les niveaux d'enseignement : écoles élémentaires (727.1) ; secondaires (727.2) ; supérieures (727.3) avec une cote pour les constructions annexes comme les résidences étudiantes (727.38). Les écoles de formation technique et professionnelle pouvant concerner un grand nombre de secteurs, il est possible d'adjoindre à 727.4 l'ensemble des notations de 001 à 999 (par exemple école de droit : 727.434) en plus des subdivisions communes sous 727.400 01 à 727.400 09. Il en va de même sous 727.5 avec les bâtiments dédiés à la recherche ainsi que pour les musées (727.6) exception faite des musées et galeries d'art à qui 727.7 est décerné. Les bibliothèques (727.8) disposent de leurs indices détaillés quoique ceux-ci se composent également à partir d'une autre classe pour les types particuliers de bibliothèques générales (727.821 à 727.828), les développements de 027.1 à .8 servant de base à leur élaboration. Les bibliothèques spécialisées (727.83) et les succursales (727.84), comme les généralistes, proposent une cote pour les études historique et relatives à des personnes (-09) tandis que l'étude géographique est reportée en 727.809. La subdivision 727.9 est à nouveau orientée vers le reste des bâtiments dédiés à

l'éducation et la recherche ne trouvant pas leur place dans les catégories précédentes (les instituts scientifiques par exemple).

**728** Ce champ rassemble les bâtiments voués à l'habitation répartis selon leurs usages ou leurs caractéristiques architecturales. L'architecture domestique ne concerne ici que les habitations de type traditionnel, certaines catégories de logement ayant déjà été mentionnées car relatives à des fonctions autres comme les résidences estudiantines ou officielles.

La série commence avec les habitations à bon marché (728.1), l'économie se comprenant au niveau des coûts de réalisation ; les livres traitant de ces logements peuvent cependant trouver leur place sous 728.3 à .7 qui regroupent les différents modèles d'habitations distribuées selon leur forme ou leur utilisation. La liste débute avec les catégories particulières d'habitations de type traditionnel qui se répartissent selon leurs physionomies en habitations collectives (728.31) en maisons de ville, alignées et jumelées (728.312), en appartements (728.314), en maisons indépendantes, en cottages (728.37), en maisons à plusieurs étages (728.372) et en maisons de plain-pied et autres bungalows (728.373).

Les logements à usage particulier s'organisent de 728.4 à .7. Le premier indice possède une résonance anglo-saxonne avérée puisqu'il s'agit des clubs qu'ils soient urbains, sportifs ou étudiants. Les hôtels et motels se partagent le 728.5 et voisinent avec les maisons rurales en 728.6. Ces dernières posent le problème du patrimoine rural qui ne dispose pas de véritable emplacement dans la Dewey, les maisons de campagne étant traitées ici et les bâtiments de fermes en 728.92, ces deux cotés ne remplissant pas l'intégralité des cas de figure. D'ailleurs, l'intitulé "maisons de campagne" fait davantage songer aux villégiatures dont un panel plus ou moins bigarré compose 728.7. En effet, les résidences secondaires se retrouvent en 728.72, les chalets, s'ils ne sont pas de vacances auquel cas ils relèvent de la rubrique précédente, en 728.73, les péniches en 728.78, les mobile homes en 728.79. Bien qu'elles ne soient pas automatiquement synonymes de résidences secondaires ou de vacances, l'absence, quelque peu surprenante, de spécification concernant l'architecture balnéaire, des stations de sports d'hiver ou thermale constitue une source certaine de complications. Le principal moyen de recours demeure la construction à l'aide des Tables. Ainsi, l'adjonction du suffixe – 143 "reliefs" ou –146 "littoraux" de la Table 2 à 728.7 pourrait convenir pour les

deux premiers cas ; la connaissance qu'a la Dewey du thermalisme se limitant malheureusement à ses effets curatifs en 615.85. A cette liste sans doute non exhaustive succèdent les grandes résidences luxueuses et privées (728.8) qui comprennent les hôtels particuliers, les villas, les maisons de plantations... Les châteaux forts et autres résidences fortifiées se classent sous 728.81. De même, les palais disposent de leur propre indice en 728.82.

La dernière subdivision regroupe les bâtiments annexes et les dépendances des résidences (728.9). Elle débute avec les bâtiments agricoles, donc de ferme (728.92), incluant les granges (728.922), les serres et jardins d'hiver (728.924), les nichoirs à oiseaux et les volières (728.927). Cette liste confirme l'impression du traitement modique dont pâti l'architecture rurale qui n'est pas conçue comme un ensemble ni présentée dans son ensemble. Les terrasses et patios arrivent ensuite (728.93), suivis des piscines et les bains publics (728.96). Or les saunas et bains publics comme privés sont déjà classés sous 725.73 et les ouvrages généraux sur les piscines indexés sous 725.74. Ce chevauchement ne semble pas soluble puisque 725 se base sur le caractère privé pour renvoyer vers 728 qui, lui, adresse les généralités à 725. Les garages terminent la série en 728.98<sup>1</sup>.

**729** La fréquence des enjambements augmente avec 729 " Conception et décoration des bâtiments et annexes " car comme aperçu précédemment, la décoration est déjà présente sous d'autres classes, celle concernant les différents types de bâtiments étant réintégrée sous les indices de ces édifices. Sous 729 se range l'architecture intérieure comprise comme " l'art ou la pratique de la planification et de la surveillance de la conception et de l'exécution de l'aménagement intérieur et de l'ameublement " ce qui efface la distinction entre l'embellissement allié à l'agencement des volumes et le design incluant l'installation du mobilier. Le règlement de la Dewey stipule en fait que la décoration ne se classe sous 729 seulement lorsque le sujet est traité comme un aspect de la décoration architecturale plutôt que comme un objet d'art proprement dit. Les ouvrages généraux traitant explicitement de dessins d'architectes sont donc concernés en premier chef. Cependant, l'observation de la section révèle que le traitement de

---

<sup>1</sup> La distinction se basant sur l'usage et le type de propriété, il s'agit ici des garages des particuliers, les garages voués aux réparations et les stations-services sont indexés sous 725.38 " bâtiments pour transports routiers.

l'ameublement est reporté en 747 "Décoration d'intérieur" et que les techniques de décoration répertoriées concernent les éléments plans.

Les deux premières subdivisions exposent la conception selon le plan vertical (729.1) ou horizontal (729.2), les ouvrages généraux étant attribués à la cote 729 et ceux sur la conception des éléments structuraux à 721.1 à .8. En 729.1, on retrouve la composition (729.11) et la proportion (729.13) relative aux façades, élévations, coupes, ainsi que les inscriptions et lettrages (729.19). En 729.2 sont classés les plans et projections avec la conception modulaire. Contrairement à la disposition intérieure (729.24) et à la communication à l'intérieur (729.25), la proportion (729.23) n'accepte pas l'ajout des indications tirées de 720. Il en va de même pour l'éclairage (729.28) et l'acoustique (729.29).

Les techniques particulières de décoration (729.4 à .8) connaissent leur lot de renvois vers la technique proprement dite s'il y a lieu de la traiter hors du contexte architectural<sup>1</sup>. Comprises comme compléments de l'architecture, les décorations picturale (729.4), en relief (729.5), par placage et incrustation (729.6), en mosaïque (729.7) et en verre d'ornement (729.8) condensent les différents savoir-faire et leurs productions tout en achevant la division réservée à l'architecture.

Le design sert de transition entre 72- et 74- puisqu'il peut à la fois être orienté vers 729 lorsqu'il s'applique à l'architecture, 745.2 lorsqu'il s'agit de design industriel et 745.4 lorsqu'il est compris comme partie intégrante de la décoration en art appliqué, cet indice recueillant les ouvrages de référence. La distinction peut donc s'avérer floue en certains cas.

**747** La classe 74- est intéressante en raison de sa section 747 "décoration intérieure" qui complète 729 en traitant de l'agencement et de la décoration de l'ameublement. 747.1 s'attache aux moyens plus qu'à la manière étant donné qu'il est dédié à la décoration tenant compte de restrictions particulières, essentiellement économique ou spatiale. Les artistes peuvent être classés sous 747.2 comme sous 747.092 qui est tout aussi valable pour les études historiques, géographiques, relatives à des personnes, même s'il est présenté comme étant un indice facultatif. Toutefois, le

---

<sup>1</sup> Si des ouvrages sont davantage axés sur les arts et leurs techniques, l'on peut se reporter en 730 avec par exemple la céramique (738) ou les arts du métal (739) comprenant la ferronnerie d'art en 739.4.

déroulement des périodes est réparti de 747.201 à .205 pour les écoles et styles non limités à un pays avec par exemple, la décoration durant la Renaissance indexée sous 747.203 4, celle du XX<sup>e</sup> siècle sous 747.204 9, cet indice pouvant être complété par le développement de -0904 de la Table 1 (période historique, XX<sup>e</sup> s.). De 747.21 à .29, les indices sont voués à l'étude géographique et se construisent selon le modèle de 708.1 à 708.9.

La décoration des éléments particuliers se situe en 747.3 et .4 mais s'il s'agit de pièces de bâtiment ou d'édifices, l'ouvrage sera indexé respectivement en 747.7 et .8 voire .9 s'il est question des décorations particulières. Sous éléments particuliers, la Dewey entend les plafonds, murs, portes et fenêtres (747.3) qui reçoivent les boiseries, peintures, tissus, papiers peints et les planchers (747.4). Les draperies, capitonnages, tapis et carpettes sont rangés à part en 747.5. La décoration selon les pièces d'habitation est classée en 747.7 et concerne sept types de fonction, allant du cabinet de travail / bibliothèque (747.73) à la cuisine (747.79) en passant par la salle de bain (747.78). Le 747.8 se divise en deux volets : la décoration des édifices d'utilité publique, culturelle ou éducatrice en 747.85 à .87 qui s'élaborent d'après 725 à 727, et la décoration des habitations en 747.88 qui reprend comme les précédentes le développement de 72- selon 728.

Les décorations particulières (747.9) obéissent à un ordre de priorité si les thèmes traités par les ouvrages sont multiples ; ces indications évitent ainsi toute occasion de dilemme. Les plantes comme élément décoratif (747.98) arrivent en tête suivies de l'éclairage décoratif (747.92) puis de la décoration par couleur (747.94) et enfin des décorations pour des occasions particulières (747.93).

La classe 74- peut se poursuivre sur 749 "Meubles et accessoires" car, bien que relevant des disciplines du futur INHA, certaines œuvres de références peuvent figurer au sein des collections de Chaillot. D'ailleurs, une sélection d'indices impliquant les meubles encastrés<sup>1</sup> (749.4), exception faite de ceux d'église déjà classés en 726, ou les vitraux (748.5) semble judicieuse pour certains éléments intimement liés aux bâtiments comme ceux dénommés immeubles par nature (portes, cheminées) ou immeubles par destination (buffet d'orgue, chaire). Autres cas de figure, les appareils de chauffage classés en 749.62 et ceux d'éclairage en 749.63. Traiter avec plus d'exhaustivité de ces

---

<sup>1</sup> Les catégories particulières de meubles sont en 749.3 (armoires, bureaux, paravents...)

objets, certes liés à l'élément construit, entraînerait au-delà des préoccupations affichées par la bibliothèque de la Cité ; il faut cependant les garder en mémoire pour disposer d'une solution le cas échéant.

b/ La classe 6-

Les techniques de construction seront également représentées dans la future bibliothèque d'où l'usage de la classe 6-. Néanmoins, ces indices sont parfois délicats à manipuler en raison de la perspective selon laquelle ils ont été élaborés. En effet, si elle veut être logique, la bibliothèque doit présenter ce versant technique de l'architecture qui rallie les sciences de l'ingénieur. Le frôlement avec les collections de la médiathèque du ministère de l'Équipement, de l'école des Ponts et Chaussées..., est donc à négocier tout en prenant en compte leur accessibilité aux publics.

**62-** Si l'on respecte l'ordre numérique, les techniques de l'ingénieur (62-) débute l'ensemble avec l'architecture navale sous 623.81, la conception des navires étant placée sous 623.812 avec ses développements.

**624** Le génie civil constitue le premier palier important de cet ensemble car il comporte les techniques de construction propres aux ouvrages d'art. A la différence de 690 " Bâtiments ", 624 peut recevoir tous les ouvrages traitant de construction, tandis que 690 se voit adresser uniquement les œuvres relatives à la construction de structures habitables. Ainsi, après une entrée en matière axée sur l'estimation de la main d'œuvre, des délais, des matériels en 624.029 9 construit selon le suffixe de la Table 1<sup>2</sup>, cet aspect économique des chantiers étant partagé avec 692.5 au même intitulé qui récupère les ouvrages interdisciplinaires, la série débute avec les techniques de construction aérienne et souterraine (624.1). La philosophie et théorie sont indexées sous 624.101 mais l'analyse et la conception des structures est reportée en 624.17. Sans doute ne faut-il pas trop s'étendre sur la géotechnique trop connectée au monde de l'ingénieur et davantage mettre l'accent sur les fondations (624.152 à 624.158) et plus particulièrement les différentes catégories comme celles sur pilotis (624.154). Les structures de soutènement ont aussi leur place en 624.16.

---

<sup>2</sup> La Table 1 propose le suffixe -0299 qui signifie le devis et l'estimation en temps, main d'œuvre et matériels.

Il en va de même pour les structures comprises comme armature des constructions, la partie théorique et mathématique (624.17 à 624.177 13 comprenant les calculs de charges, tensions et déformations) étant à restreindre selon l'optique de la bibliothèque de Chaillot au profit des éléments particuliers qui constituent ces ossatures du bâtiment (624.177 2 à 624.177 9) plus directement axés sur les choix architecturaux. Ces éléments sont essentiellement métalliques telles les poutres et solives (624.177 2) ou les constructions sandwich et en nids d'abeille (624.177 9). On retrouve également la liste des autres matériaux, ferreux ou non en 624.18, néanmoins, ces éléments étant déjà présents dans la section 690 "Bâtiments" sous leurs aspects techniques, il semble inutile de doubler les points de vue.

Aux tunnels qui relèvent de la construction souterraine (624.19) succèdent les ponts dont les catégories particulières représentent le reste de la thématique du génie civil. Les aspects construction et réparation sont contenus sous 624.2 tandis que les différents modèles sont clairement identifiés à la suite en 624.3 (ponts à tréteaux : 624.32 ; ponts en treillis : 624.38) prolongés par des types plus spécifiques : ponts tubulaires et à poutres à caisson (624.4), ponts suspendus (624.5), ponts en arc (624.6), ponts composés (624.7) et ponts mobiles (624.8). Néanmoins, un renvoi existe vers 725.98 ne serait-ce que pour les aspects artistiques de ces élévations.

**627, 625 et 628** Afin de compléter l'éventail proposé, une incursion peut être effectuée en 627 "Technologie hydraulique" car elle contient la conception des havres, ports et rades (627.2), ainsi que celle des installations portuaires (627.3). Les rubriques 625.7 comportant les technologies des infrastructures routières et 628 présentant les techniques sanitaires, municipales et de protection de l'environnement peuvent aussi être évoqués car elles se rapprochent des sphères de préoccupation mais leur présentation exhaustive dissoudraient le propos en l'attirant davantage vers une vision d'ingénieur d'autant plus que d'autres entrées permettent un accès idoine.

**64-** La division 64- "Economie domestique et vie familiale" offre une possibilité de classement pour des ouvrages de vulgarisation ou à portée pratique.

**643** La section 643 "Le logement et son équipement" est spécialement orientée autour des problèmes que pose une résidence que l'on soit propriétaire ou locataire. La rubrique 643.1 "logement" s'emploie pour les aspects de l'économie domestique, elle

reçoit également les ouvrages interdisciplinaires sur les habitations et l'usage que l'on en fait. Elle entre alors en concurrence avec 363.5 qui récupère les ouvrages interdisciplinaires sur le logement compris comme fait social. Les ouvrages traitant du choix, de la location ou de l'achat d'une maison se rangent sous 643.12 et de la sécurité en 643.16.

Les catégories particulières de logements peuvent être classées en 643.2<sup>1</sup> bien que cette option ait déjà été rencontrée sous 728. Les pièces et leurs équipements disposent aussi de leurs propres indices (643.3 à .5) comme sous 747 "Décoration d'intérieur" avec laquelle les limites manqueront probablement de netteté. Cependant, ces indices connaissent de nombreuses restrictions se traduisant par des renvois vers 645 par exemple lorsqu'il s'agit d'ameublement. Les cuisines entament la liste (643.3) suivies des pièces pour manger et boire (643.4) puis des autres espaces (643.5). Afin de parfaire l'aperçu sur les équipements, la rubrique 643.6 s'intitule "appareils ménagers et installations domestiques" où peut être rangé le bricolage bien que l'indice ultérieur semble plus approprié puisque axé sur la rénovation, la réfection, l'amélioration mais également sur l'entretien et la réparation (643.7).

**644** Le chauffage (644.1) et l'éclairage (644.3) trouvent à nouveau leur place dans ce classement ; ils dépendent ici de 644 "Installations intérieures" et côtoient la ventilation, la climatisation (644.5) et l'approvisionnement en eau (644.6).

**645** L'ameublement en 645 peut être évoqué d'autant plus que lui sont rétrocedés les ouvrages généraux sur le mobilier et la décoration d'intérieure, le parallélisme avec 747 se traduisant au travers de rubriques similaires : revêtements des sols, planchers, parquets (645.1), des murs et plafonds (645.2). Les rideaux et garnitures trouvent leur place en 645.3 et le mobilier et ses accessoires en 645.4. Déjà aperçu, les appareils d'éclairage reviennent en 645.5 de même que l'ameublement selon les différentes pièces en 645.6. Le mobilier extérieur (pour jardins, patios, cours...) s'inscrit en 645.8.

**69-** La division "Bâtiments" constitue le véritable pendant de 72- car elle classe les différentes étapes que sont la planification, l'analyse, la conception technique, la construction, les installations intérieures et la démolition des bâtiments. La philosophie et théorie (690.01) inaugurent comme il se doit la section 690 "Construction des

bâtiments” mais 721 récupère les ouvrages interdisciplinaires. Selon le Guide, les ouvrages professionnels relatifs à la rénovation et au réaménagement d’habitations résidentielles reviennent à 690 sans plus de précision. S’ensuivent les techniques et procédés auxiliaires (690.028) puis les publications commerciales (690.029). Les éléments structuraux sont situés en 690.1 et se construisent comme sous 721.1 à 721.8. L’acoustique architecturale relève des travaux généraux (690.2) sauf les ouvrages interdisciplinaires répertoriés sous 729.29. Cette rubrique comporte aussi l’analyse des structures comprise comme l’étude de la statique, la dynamique, la stabilité et la résistance des bâtiments (690.21), les mesures de sécurité (690.22), l’entretien et la réparation (690.24) et la démolition (690.26). De même que sous 747.8, les catégories particulières de bâtiments (690.5 à .8) s’élaborent d’après le modèle de 725 à 728.

**691** Les matériaux de construction occupent la deuxième section mais ce thème est repris par 693 “ Construction avec des types de matériaux particuliers et construction destinée à des usages particuliers ” ; par ailleurs, 721 propose également mais de manière plus succincte l’exposé de ces matériaux. La distinction peut-elle s’effectuer au niveau de la définition de 691 “ choix et propriétés des matériaux de construction ” ?

La liste débute avec le bois (691.1) et les moyens de le protéger : prévention de la pourriture (691.12), des termites (691.14), ignifugation (691.15). Les pierres naturelles (691.2) précèdent le béton et les pierres artificielles (691.3) ainsi que les céramiques et argiles (691.4) sous lesquelles sont rangées les briques et les tuiles. Les liants de maçonnerie disposent de leur rubrique (691.5) comme le verre (691.6), le fer et l’acier (691.7) et les autres métaux non ferreux (691.8). Les autres matériaux de construction (691.9) se composent des plastiques (691.92), des matériaux isolants (691.95), bitumeux (691.96), préfabriqués (691.97) et des liants et produits d’étanchéité (691.99).

**692** La section suivante est dévolue aux techniques auxiliaires de construction classées ici sauf si elles concernent un sujet précis qui les récupèrent sous son indice, par exemple : “ spécifications de construction pour la climatisation : 697.93 ”. Il est question ici des plans et dessins (692.1), desquels se détachent les dessins de détails (692.2), de la notion de spécifications de construction (692.3), des devis et estimations des chantiers (692.5) et de l’engagement contractuel (692.8).

---

<sup>1</sup> L’absence de subdivisions pour ordonner qui les immeubles en copropriété, qui les péniches, confère une impression de pêle-mêle

**693** Les sections ultérieures sont consacrées aux matériaux dans le détail et aux finitions, ce qui renoue avec une logique plus évidente. Comme évoqué précédemment, 693 expose les matériaux particuliers dans un ordonnancement différent que 691, l'accent étant mis à la fois sur les types de matériaux et leurs implications dans des constructions spécifiques comme celles conçues pour résister au feu ou à l'eau. Il commence avec la maçonnerie (693.1), puis les éléments en terre agglomérée (639.2) où sont classés le pisé et le torchis (693.22), les tuiles et terre cuite (693.3), les pierres artificielles et briques creuses (693.4), le béton (693.5) subdivisé en sept dérivés (de non armé en 693.52 à prémoulé en 693.544), le plâtre et stuc (693.6) et enfin les métaux (693.7) divisés en ferreux (693.71) et non ferreux (693.72 à 693.77 construits selon 669.2 à 669.7).

Basées sur leurs propriétés physiques, les constructions à usages particuliers se répartissent la rubrique 693.8 selon qu'elles soient ignifugées (693.82), isolantes (693.83), résistantes aux agents nuisibles (693.84), aux secousses (693.85), à l'humidité et à la foudre (693.89). Le champ se termine sur les matériaux encore non décrits (693.9) comme la neige (693.91) ou les préfabriqués (693.97).

**694** Les constructions en bois sont reprises sous 694 en deux volets : la charpenterie (694.2) qui englobe les éléments porteurs (fondations, murs, ossatures, toits, planchers, plafonds et cloisons...) et la menuiserie (694.6) qui fabrique les éléments modulaires (portes, fenêtres, volets, balcons, porches, boiseries, étagères encastrées...).

**695** Sans être détaillée, la couverture de toiture est classée sous 695 sauf les toits en bois classés sous 694.2.

**696** Les trois sections suivantes ne concernent plus le gros œuvre, les installations intérieures (696) recevant les ouvrages généraux sur la technologie énergétique et environnementale des bâtiments ce qui étant donné son contenu peut poser question (la plomberie : 696.1, la gestion de l'eau comprenant l'approvisionnement : 696.12, l'évacuation : 696.13 et les deux réunis dans les diverses parties du bâtiment : 696.18 puis la tuyauterie : 696.2 et à nouveau l'approvisionnement en eau mais chaude cette fois-ci : 696.6).

**697** Les techniques du chauffage, de la climatisation et ventilation viennent à la suite en 697, l'essentiel des indices étant consacré aux premières, les divers types de chauffages couvrant huit subdivisions. Ainsi, outre la philosophie du chauffage en

697.001, les différents moyens de se chauffer sont bien représentés, allant du chauffage indépendant compris comme ouvert (697.1) ou par convection (697.2), au chauffage à la vapeur (697.5) jusqu'aux cheminées et conduits de fumées (697.8). Largement détaillées, ventilation et climatisation se partagent 697.9 ce qui occasionne des indices plus longs. 697.9 est en réalité principalement axé sur la climatisation qui bénéficie de toutes les subdivisions, 697.93 s'échelonnant sur 17 déclinaisons.

**698** Les finitions achèvent la série et se scindent selon les différents procédés d'embellissement : la peinture (698.1 très développé selon l'endroit enduit) avec un appendice "badigeonnage et blanchiment à la chaux" en 698.2, le traitement des boiseries (698.3), le vitrage (698.5), la pose du papier peint (698.6) et celle du revêtement de sol (698.9).

c/ La classe 3-

L'insertion de certains champs sélectionnés dans la classe 3- "Sciences sociales" permet de compléter cette description du traitement de l'architecture et des domaines thématiques qui y sont reliés.

**307** Le 307 "Communautés" semble incontournable car il se comprend sous un sens relativement restreint, comme phénomène social inscrit dans son environnement ce qui implique le développement, la planification et la rénovation urbanistiques. De ce fait, il se combine avec 711 en recevant les ouvrages considérant l'aménagement du territoire sous l'angle historique et social, 307.1 devant être préféré en cas de doute à 711.4. Le terme "planification" est alors entendu comme similaire d'urbanisme et de développement, ces deux notions disposant chacune de leur propre indice soit 307.12 et 307.14.

La construction des indices marqués d'une astérisque, comme c'est le cas pour les deux précédemment cités relevant de 307.1 et le reste du champ, s'établit selon une suite d'indices internes allant de 307.72 à 307.77 qui correspondent aux catégories particulières de communautés (cf. infra).

Le deuxième point est consacré aux mouvements des personnes compris également sous l'angle de la décentralisation et la réinstallation. Il s'agit en fait des deux types de déplacements : l'exode rural (307.24) et de son parcours inverse, l'exode urbain

(307.26). Sous l'appellation " structures " (307.3) sont en fait rangés les différents types d'environnements décomposés en modes d'utilisations : industrielle, 307.332 ; commerciale, 307.333 ; récréative, 307.334 et résidentielle, 307.336 qui reçoit la sociologie du logement. Cette dernière catégorie connaît une spécification par genre de quartiers : de voisinage (307.336 2), défavorisés (307.336 4) distingués des ghettos (307.336 6).

Vient ensuite la rénovation (307.34) avec une entrée pour les ouvrages interdisciplinaires sur la ville en 307.341 6, les suivantes imitant la logique de la distinction par quartiers mais avec une connotation plus politique : centre-ville (307.342), disparition des quartiers défavorisés (307.344), parcs et installations de loisirs (307.346).

Le point suivant sert de subdivisions communes au champ 307 comme indiqué antérieurement, le chiffre 1 servant de liaison entre l'indice et le suffixe. Il débute avec les communautés rurales (307.72) puis celles des banlieues (307.74) et enfin les communautés urbaines (307.76) qui recueillent la sociologie urbaine et les ouvrages interdisciplinaires sur les villes. Les indices subséquents sont régis selon l'ordre croissant de la taille des cités : petites communautés urbaines ou villages (307.762)<sup>1</sup>, de taille moyenne (307.763), grandes ou métropoles (307.764). Une seconde série est possible, basée sur différents modèles de cités. Il s'agit en premier lieu des villes minières et industrielles (307.766), puis des villes fermées spécifiées comme villes de compagnies (307.767) et des villes nouvelles (307.768). Les dernières spécifications concernent les communautés indépendantes dissociées en communautés tribales (307.772), en un vague " communes " (307.774) et en très précis kibboutz (307.776).

**333** La continuité numérique entraîne l'examen de 333 " Economie de la terre et de l'énergie " qui comporte les différents types de propriétés et les contrats qui les soutiennent. Néanmoins, la bibliothèque peut sans doute faire l'économie partielle des ouvrages traitant de la propriété foncière publique (333.1) et privée (333.3) mais la présence d'œuvres relatives à l'immobilier (333.33 " transmission de propriété et transmission de droit d'usage "), au marché immobilier (333.332 2), aux prix (333.332

---

<sup>1</sup> mais les villages ruraux reviennent à 307.72, ce retour de cohérence compensant l'apparente entorse à la logique puisque les ouvrages généraux sur les villages reviennent à 307.762 qui relève des communautés urbaines.

3), aux ventes et donations (333.333) selon les catégories particulières de terres<sup>1</sup> (333.335 à .339 avec les terrains en zone urbaine en 333.337) pourrait satisfaire la curiosité d'une certaine frange du public. Les questions reliées aux contrats de location et cessions à bail pourront également trouver une réponse en 333.5.

**338** Pour les éléments relatifs à la gestion, 338 " Production " fournit quelques accès comme 338.476 24 " industries de la construction " ou 338.769 " entreprises de construction ".

**346** L'aperçu de la législation dispose d'un prolongement en 346.04 avec le droit des propriétés qui reprend 333 sous un angle modifié. La propriété immobilière revient en 346.043 décomposée en de nombreux points dont les principaux sont le droit de propriété ou régime foncier en 346.043 2, la copropriété en 346.043 3, la location en 346.043 4, les loyers et leur contrôle en 346.043 44, les transferts de la propriété en 346.043 6 divisés en acquisition, vente et hypothèque et les affaires immobilières en 346.043 7. Ce dernier aspect comprend les responsabilités professionnelles (346.043 71) ainsi que les lotissements (346.043 77).

Néanmoins, la partie législative qui aura le plus d'intérêt pour la future bibliothèque se trouve en 346.045 avec le droit de l'urbanisme qui inclus le droit du zonage. Il dispose d'un indice affiné pour la législation proprement dite en 346.045 026 3. Il est accompagné du droit de l'environnement qui se situe en fait sous 346.046 " contrôle et réglementation par l'Etat des catégories particulières et de ressources naturelles " <sup>2</sup>. Il comporte la lutte contre la pollution (346.046 32) et contre le bruit (346.046 38). Les ouvrages généraux sur la sécurité publique sont classés en 346.047 " propriété mobilière " selon l'index. Ce qui pourrait apparaître comme un autre manquement à la logique se produit avec 346.048 " biens incorporels " où sont mêlés le droit à la construction d'édifices d'après le renvoi de l'index et celui de la propriété intellectuelle qui se développe en droit d'auteur (346.048 2), protection des dessins et modèles (346.048 4) et brevets d'invention (346.048 6). Cependant, un autre renvoi (en 346.045)

---

<sup>1</sup> trois de ces catégories de terres peuvent être complétées par des subdivisions : -2 : valeur et prix (évaluation) ; -22 : marché immobilier ; -23 : prix ; -3 : vente et donation ; -5 : contrat de location et cession à bail.

<sup>2</sup> ce point renvoie les ouvrages généraux sur le droit de l'environnement en 346.044 " contrôle et réglementation par l'Etat de la propriété immobilière " bien que ce dernier stipule de se reporter en 346.046 pour l'environnement en accord avec ce que signale l'index.

stipule que le droit de la construction d'édifices est inscrit sous 343.078 69, 346.07 étant la rubrique du droit commercial.

D'autres catégories du droit peuvent évidemment trouver leur place sur les rayonnages de la future bibliothèque, les codes et autres recueils de jurisprudence ne faillant pas à leur rôle d'outils de référence. Le droit du travail (344.01), le droit fiscal (344.04) avec les impôts sur les transactions immobilières (343.054 6) et sur les entreprises (343.068), les considérations générales sur les contrats (346.022) couplées aux contrats administratifs et marchés publics (346.023), le droit des travaux publics (344.06), le droit commercial et des affaires (346.07)... constituent autant d'ouvertures vers les cadres réglementaires auxquels les demandes des publics ne manqueront pas de faire écho. En tout état de cause, il est préférable de se baser sur un indice propre au droit commençant par 34- plutôt que de construire des cotes avec le suffixe -026 de la Table 1.

**35-** Afin de pouvoir fournir des informations sur la gestion administrative, quelques cotes peuvent être retenues : 352.16 " administration urbaine " déclinée en 352.167 " administration des agglomérations urbaines " et 352.169 " administrations des banlieues ", la section 352 étant dédiée aux généralités sur l'administration publique. L'administration du développement urbain se classe quant à elle sous 354.279 3, 354 regroupant l'administration publique de l'économie et de l'environnement, le .279 équivalant à l'aide aux régions urbaines, rurales, aux banlieues et aux petites entreprises. Le zonage urbain revient à 354.353. En parallèle, on retrouve en 354.64 l'administration de la construction issue de l'administration des secteurs d'activité de la construction, manufacturiers et des services (354.6).

**363** L'analyse de la classe 3- s'achève sur 363 " problèmes et services sociaux ; associations " car 363.5 est consacré au logement, non seulement sous l'aspect social mais également interdisciplinaire. La distinction entre ce champ et 307.336 (utilisation résidentielle) et 307.34 (rénovation) joue à plusieurs niveaux. 307.336 accueille l'analyse descriptive des modèles d'habitation qui aborde les problèmes uniquement dans le contexte plus vaste de la sociologie de l'habitat tandis que les solutions adaptées spécifiquement au logement vont à 363.5. Néanmoins, les problèmes de logement traités dans le contexte de la restructuration de quartiers entiers sont attribués à 307.34.

Les causes sociales peuvent être citées car elles conditionnent les incidences, ampleurs et gravités des problèmes de logement avec les discriminations liées à ce dernier (363.51). Comme l'aspect juridique, certains points de ce chapitre sont à même d'intéresser les publics soucieux de connaître les mesures de l'action sociale (363.55) et les programmes et services (363.58) qui en découlent comme les aides financières (363.582), les objectifs particuliers (déménagement, isolation, réhabilitation... 363.583) et les logements gérés par les pouvoirs publics type HLM (363.585). Le logement par catégories de personnes (363.59) s'établit selon les codes de la Table 1 de -081 à -089, les logements pour personnes âgées étant ainsi indexés sous 363.594 6. Les services publics et connexes sont susceptibles de trouver un emplacement non en raison de l'approvisionnement en eau et des travaux publics qui y sont attachés (363.61) et de celui du gaz (363.63) mais principalement parce qu'ils présentent les services des parcs et des loisirs (363.68) et surtout la conservation du patrimoine historique avec l'identification et la désignation des monuments (363.69) ce qui induit les politiques publiques de protection, restauration et promotion de ces lieux, les techniques de conservation demeurant en 721.0288<sup>2</sup>. 363 dispose également d'indices traitant des problèmes d'environnement (363.7) mais ces derniers sont compris sous l'angle de la salubrité publique (363.72), de la pollution (363.73), du bruit (363.74) ou de la lutte contre les animaux nuisibles (363.78)

Le nombre des cotes n'est pas restreint à cette présentation. Outre les possibilités de constructions grâce à des suffixes propres à certaines rubriques précédemment évoquées, l'on peut toujours recourir aux Tables afin de créer des indices ciselés. Des terminaisons peuvent d'ores et déjà être avancées comme -72 "architecte", -71 "paysagiste" (Table 7) ou -1732 "zones urbaines", -1733 "zones suburbaines", -1734 "zones rurales" (Table 2). Leur élaboration doit néanmoins être surveillée et n'intervenir qu'en cas de vacuité de la classification et si possible être prévue dans le plan de classement initial. D'autres part, les déclinaisons géographiques et historiques que permet la Table 1 accroissent de manière certaine le nombre possible de cotes pour

---

<sup>2</sup> 363.69 récupère les ouvrages généraux sur la protection des monuments mais s'il s'agit davantage de l'inventaire ou de la description des sites, les ouvrages sont à classer sous 930-990. Par contre, s'il est question essentiellement de la description des monuments, il faut se reporter sous 720.288 ou aux indices connexes sous 721 - 729

l'accès libre ; cette prospérité relance l'exigence du choix du corpus d'indexations lié à l'ensemble de la définition de la politique documentaire.

## 2/ Récapitulatif

La Dewey semble cerner la majorité des angles d'attaque qu'implique le traitement des contenus des collections à venir. Néanmoins, son silence sur certains éléments ou inversement la prolixité de ses points de vue parasitent la cohérence de l'ensemble. C'est le cas déjà entrevu du patrimoine qui ne bénéficie pas d'une rubrique particulière. Il est vrai que l'aspect de la notion de patrimoine ici mis en cause est relativement récent et relève sans doute d'une particularité française. L'idée d'expression matérielle de l'identité commune, de " res publica ", en gestation depuis les harangues de l'abbé Grégoire est éclosée dans la conscience collective depuis une trentaine d'années. Mais ce concept constitutif de la Culture ne se tranche pas aisément en subdivisions d'autant plus que les champs qu'il recouvre ont tendance à s'étendre. Les éléments bâtis qu'il concerne peuvent être intégrés aux typologies de bâtiments au risque de mélanger certains genres d'approche des sujets ; il semble néanmoins pertinent de prévoir un espace pour les ouvrages généralistes ou théoriques, étant donné que la cote relative aux habitations rurales, de même que celle recevant la conservation des monuments historiques (363.69), ne résume pas à elle seule l'envergure du propos ni ne s'apparente en totalité à lui.

Le traitement proposé de la rénovation et de la décoration se situe à l'opposé. Les différentes définitions liées au premier concept ne sont d'ailleurs pas distinguées au sein des rubriques de la CDD : entretien, réparation, rénovation, réhabilitation, réaménagement, restauration, conservation... ainsi, l'on relève au moins neuf rubriques capables d'accueillir indistinctement plusieurs de ces notions :

307.34 : ouvrages interdisciplinaires sur la rénovation des habitations

307.3416 : ouvrages interdisciplinaires sur la rénovation urbaine

363.583 : logement, programmes et services pour des objectifs particuliers (réhabilitation...)

363.69 : conservation du patrimoine historique (politiques publiques pour identifier, protéger et restaurer les monuments et lieux historiques) ; ouvrages interdisciplinaires sur la conservation, préservation et restauration

643.7 : rénovation, amélioration, réfection (ouvrages généraux sur l'entretien, la réparation, le bricolage en économie domestique)

690.24 : entretien, réparation, réfection (ouvrages professionnels)

711.4 : rénovation urbaine (conservation, réaménagement, développement)

711.5 : planification pour la rénovation urbaine par catégories particulières de secteurs (conservation, réaménagement, développement)

711.59 : rénovation des habitations

Sous 721 à 729 : -0288 : entretien, réparation, conservation, préservation, restauration

Employer le terme adéquat selon la situation semble être une solution synthétisante :

-0288 : entretien, réparation, rénovation (techniques), à la suite du type de bâtiment lorsqu'il conserve la même fonction ; si la rénovation entraîne un changement d'utilisation, classer au nouvel usage.

307.34 : rénovation urbaine (ouvrages interdisciplinaires)

363.583 : politiques de réhabilitation des logements sociaux

363.69 : politiques publiques de conservation, préservation et restauration des monuments et lieux historiques

643.7 : bricolage

690.24 : réparation, réfection, réaménagement (ouvrages techniques pour les entreprises)

711.4 : plan de réaménagement urbain (urbanisme)

711.5 : plan de réaménagement par secteurs

711.59 : plan de rénovation des habitations

Pour gagner en clarté, le traitement de la décoration doit voir ses contours internes affermis car la frontière est mince entre l'architecture d'intérieur (729), la conception des éléments structuraux (721) et la décoration d'intérieur proprement dite (747). De plus, la décoration des bâtiments particuliers peut revenir à l'indice de chaque édifice, les églises bénéficiant même d'une rubrique spécifique (726.52 : techniques particulières de décoration...). Cette indication risque de nuire à la lisibilité du propos.

La dualité se joue à plusieurs niveaux : la décoration des éléments structuraux, si elle dépend de procédés particuliers revient à 729 mais si la technique est utilisée hors du contexte architectural, l'ouvrage réintègre l'indice de l'expression artistique dont il retourne.

Ces quelques exemples montrent à quel point la schématisation abstraite peut entraîner dans des spécifications qui risquent d'éloigner le propos des besoins concrets de la collection. Afin de mieux fixer l'arborescence, la comparaison avec d'autres grilles de classement peut se révéler fructueuse.

### C/ Mise en relation de plans de classement et de leurs équivalences dans la CDD

Les cotes retenues sont celles du classement maison de la bibliothèque de l'IFA, ce qui permet de déterminer dans quelles branches se situent ses collections ; le second corpus est celui de la BNF, seul établissement à indexer sous Dewey, les écoles d'architecture ayant opté pour la CDU. La construction du système de cotation de la BNF est exposée dans un article écrit à deux mains<sup>1</sup>. Le passage d'une partie importante des collections en libre accès a nécessité l'introduction de la CDD. La finalité était : " d'établir, par réglages et affinements successifs, un plan de classement aux items limités, un meuble dont les tiroirs, nombreux mais strictement comptés, seraient susceptibles d'accueillir les milliers de volumes du libre accès ". Le premier écueil était de conjuguer départementalisation et décimalisation ; des adaptations (ajout de lettres, de codes alphanumériques, duplication) ont permis de régulariser l'ensemble. Néanmoins, la recherche de la cohérence interne des sujets a nécessité de nombreuses adaptations de détail qu'il n'était possible de percevoir que lors du traitement des collections. L'approche pragmatique semble donc la plus efficace pour déceler les ambiguïtés d'où l'intérêt de comparer une ébauche théorique à un plan éprouvé.

---

<sup>1</sup> B Béguet et C. Hadjopoulou, *BBF*, t. 41, n° 4, p. 40 à 45

**Comparaison des classements** : cotes de la Bibliothèque Nationale de France (site de Tolbiac), indices de départ de la CDD, indices adaptés pour la future bibliothèque de la Cité et correspondance avec le classement actuel de l'IFA

L'optique choisie ici est davantage celle du libre accès et de la signalétique que la mise au point d'une liste de cotes validées stricto sensu. En effet, c'est avant tout la cohérence de la CDD qu'il s'agit de vérifier.

### Sociologie des communautés

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
<b>Communautés, sociologie rurale et urbaine</b> : 307	Communautés : 307	Le choix de la BNF de renommer les rubriques avec la mise en avant de la sociologie permet de clarifier le contenu général mais cela induit l'effacement de la notion de " communauté ", qui désigne davantage les habitants même si elle est sous-entendue dans l'énoncé. Pour l'intitulé général, l'option empruntée par la BNF semble être opportune ici	Etudes sociologiques : SOC
	Planification et développement : 307.1	Planification et développement (ouvrages interdisciplinaires sur l'urbanisme): 307.1 ; peut demeurer généraliste ou être associé à des types de communautés : planification et développement des banlieues : 307.14 ; des villes : 307.16 ; des	

		mégapoles : 307.164	
Type d'habitat et sociologie du logement : 307.3	Structure : 307.3 (de 307.32 à 307.346)	Environnement et utilisation des différents types de quartier : 307.3 Environnement physique des quartiers : 307.32 Quartiers non résidentiels : 307.332 Quartiers résidentiels : 307.336 Quartiers et voisinage : 307.336 2 Quartiers défavorisés : 307.336 6	
(En général, renvoie les ouvrages sur la rénovation urbaine en 9- au lien géographique traité)		Rénovation (ouvrages interdisciplinaires) : 307.34 Rénovation des centres-villes : 307.342 Rénovation des quartiers défavorisés : 307.344	
Sociologie rurale : 307.72	Catégories particulières de communautés : 307.7 Communautés rurales : 307.72 Communautés de banlieue : 307.74	Pour les ouvrages comportant des aspects sociologiques plus affirmés : sociologie des communautés de banlieue : 307.74	
Sociologie rurale – Europe : 307.720 94			
Sociologie rurale – France : 307.720 944			
Sociologie urbaine : 307.76	Communautés urbaines : 307.76 Communautés urbaines selon la catégorie : 307.766 à 307.768 Communauté indépendantes : 307.77	Sociologie des communautés urbaines : 307.76 Sociologie urbaine selon le type de ville, villes industrielles : 307.766 Sociologie urbaine selon le type de ville, villes nouvelles : 307.768 Si nécessaire : sociologie urbaine selon le type de ville,	Sociologie urbaine : URB 1.4

		communautés indépendantes (kibboutz ...) : 307.77	
Sociologie urbaine – œuvres et études critiques : 307.761		Reprendre l'intitulé de la BNF s'il y a besoin de décharger l'indice précédent (307.76)	
Sociologie urbaine – dictionnaires, manuels : 307.763		A classer avec l'ensemble des outils de références	
Sociologie urbaine – Europe : 307.760 94		Si nécessaire, l'étude peut être fractionnée en zones géographiques continentales et nationales	
Sociologie urbaine – France : 307.760 944		Reprendre l'intitulé de la BNF et le décliner pour les autres pays si l'étude géographique est choisie Ajout possible : sociologie urbaine, Ile-de-France : 307.760 944 36	

### Economie foncière, législations et administration

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
<b>Economie rurale et urbaine, économie des ressources naturelles et de l'énergie : 333</b>	Transmission de propriété et transmission de droit d'usage (ouvrages généraux sur l'immobilier) : 333.33 des terrains industriels : 333.336 des terrains en zones urbaines : 333.337 des immeubles et autres	Si pertinent, reprendre les modalités de transmissions des biens immobiliers : 333.33 ainsi que les différents types de contrats : 333.5	

	installations : 333.338 Contrats de location et cession à bail de propriété foncière : 333.5		
<b>Droit – Urbanisme, construction, aménagement du territoire – France :</b> 343.440 79 Droit privé : 346	(Contrats administratifs et marchés publics : 346.022) Droit de la propriété : 346.04 Droit foncier : 346.043 Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : 346.045 Droits des biens incorporels : 346.048	Droit des marchés publics : 346.022 Droit de la propriété : 346.04 Droit foncier : 346.043 Droit de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (codes de construction, utilisations des sols, zonage) : 346.045 Droit de la propriété intellectuelle : 346.048	Législation, codes : URB 1.1
(352 présent dans les notices sous forme d'indice mais non retenu comme cote)	<b>Administration urbaine</b> : 352.16 Administration du développement urbain : 354.279 3	Reprise de la CDD La notion de zonage peut également intervenir : administration du zonage urbain : 354.353	Economie, politique urbaine : URB 1.3

### Politiques sociales

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
(363 à 365 : criminologie, criminalistique)	Problèmes et services sociaux ; associations : 363 Logement : 363.5	Mesures sociales pour le logement : 363.5 Discriminations dans le logement : 363.51 Aides, actions sociales : 363.55 Logements gérés par les pouvoirs publics, HLM : 363.585	
	Services publics et services	Politiques de conservation du	

	connexes : 363.6	patrimoine historique : 363.69	
	Problèmes d'environnement : 363.7	Politiques pour la protection de l'environnement urbain : 363.7	Protection des monuments, restauration : ARC 1.2

## Habitat domestique

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
	<b>Le logement et son équipement :</b> 643	Caractéristiques et normes de l'habitat : 643 Guides pratiques (achat, location ... ) : 643.12 Normes de sécurité : 643.16 Bricolage : 643.7	
	Installations intérieures : 644	Installations, équipements, aménagements intérieurs (à dissocier de la décoration d'intérieur en 747) : 644	

## Construction

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
<b>Génie civil :</b> 624	Génie civil, y compris les techniques de l'architecture du paysage et le génie des travaux	Génie civil et des travaux publics : 624	

	publics et des bâtiments : 624		
Techniques de base : 624.1	Techniques de la construction et construction souterraine : 624.1	Techniques de constructions : 624.1	
Fondations et ouvrages de soutènement : 624.152	Techniques des fondations : 624.152 à 624.158 Structures de soutènement autres que les fondations	Prendre l'option choisie par la BNF	
Théorie et calcul des structures : 624.171	Analyse et conception des structures : 624.17	Structures (analyse et conception des différents types) : 624.17	
Contraintes et déformations : 624.176	Charges, contraintes, tensions : 624.172 à 624.176	Calcul des charges et tensions : 624.172	
Génie parasismique : 624.176 2	Génie parasismique : 624.176 2	Génie parasismique : 624.176 2	
Structures (types) : 624.177	Conception des structures et éléments particuliers de structure : 624.177	Regrouper sous l'analyse des structures	
Structures métalliques : 624.182	Matériaux, métaux : 624.182	Regrouper sous l'analyse des structures	
Structures en pierre, ciment, béton, céramique et matériaux connexes : 624.183	Matériaux de maçonnerie, de céramique et matériaux connexes : 624.183	Regrouper sous l'analyse des structures	
Structures en d'autres matériaux : 624.189	Autres matériaux : 624.189	Regrouper sous l'analyse des structures	
Tunnelage et ouvrages souterrains : 624.19	Construction souterraine : 624.19	Construction souterraine (conception des ouvrages) : 624.19	Ouvrages d'art : ARC.H 4.18
Ponts : 624.2	Ponts : 624.2	Ponts : 624.2	(Ouvrages d'art : ARC.H 4.18)
<b>Architecture navale</b> : 626.2	Architecture navale : 623.81 Conception de navires : 623.812 Havres, ports, rades : 627.2 Installations portuaires : 627.3	Architecture (ou conception) navale : 623.81 Reprise de la CDD	Architecture militaire et maritime : ARC.H 4.14
<b>Construction et bâtiment – techniques de base</b> : 690	Bâtiments : 690 Ouvrages interdisciplinaires sur la	Construction (principes pour les structures habitables) : 690	Bâtiment : BAT 1.0 [Techniques douces : BAT.3.2]

	construction et conception : 721		
Plans, devis, spécifications techniques : 690.028	Techniques et procédés auxiliaires, appareils, équipement : 690.028 Techniques auxiliaires de construction, devis et estimation de la main d'œuvre, des délais, des matériaux : 692.5	Techniques et équipements : 690.028	Techniques de construction : BAT 3.0
Structures des bâtiments : 690.1	Eléments structuraux : 690.1	Eléments structuraux : 690.1 (à élaborer selon 721.1 à 721.8)	
	Travaux généraux, y compris l'acoustique architecturale : 690.2	Acoustique architecturale : 690.2	
Organisations des chantiers, sécurité : 690.22	Mesures de sécurité : 690.22	Sécurité des bâtiments : 690.22 Evaluation des chantiers (plans, devis, sécurité) : 692.5	Equipement de construction : BAT 2.0
Entretien, restauration et démolition : 690.24	Entretien et réparation : 690.24 Démolition : 690.26	Entretien et transformation des bâtiments : 690.24	Réhabilitation, reconversion : BAT 3.1
Bâtiments selon destination et usages : 690.5	Catégories particulières de bâtiments : 690.5 à 690.8	Construction par type de bâtiments : 690.5 à 690.8	
<b>Construction par types de matériaux</b> : 693	Matériaux de construction : 691 Construction avec des types de matériaux particuliers et construction destinée à des usages particuliers : 693	Option : choix de la BNF	
Constructions en maçonnerie et en béton : 693.1	Construction avec des matériaux particuliers : 693.1 à 693.7	Maçonnerie, pierre naturelles : 693.1 Matériaux en terre agglomérée : 693.2 Béton : 693.5 Métaux : 693.7 Autres matériaux (verres, pierres artificielles...) : 693.9	Métal : BAT 3.1 / béton, ciment : BAT 3.3 / pierre : BAT 3.4 / brique, terre, pisé : BAT 3.6
Constructions métalliques : 693.7			

	Construction à usages particuliers : 693.8	Protection contre les agents naturels : 693.8	
Ignifugation : 693.82	Construction ignifugée : 693.82	Ignifugation : 693.82	
Isolation thermique et acoustique : 693.83	Construction isolée : 693.83	Reprise du choix de la BNF	
	Construction résistant aux agents nuisibles : 693 .4	Construction résistant aux agents nuisibles : 693 .4	
Matériaux et constructions parasismiques : 693.85	Construction résistant aux secousses : 693.85	Reprise du choix de la BNF	
Menuiserie et charpenterie : 694	Construction en bois, menuiserie, charpenterie : 694	Reprise du choix de la BNF	Bois : BAT 3.5
Plomberie et sanitaires : 696	Installations intérieures : 696	Technologie énergétique et environnementale des bâtiments : 696 Plomberie et sanitaires : 696.1 Chauffages : 696.7 Climatisation : 696.9	
Génie climatique : 697	Techniques du chauffage, de la ventilation, de la climatisation : 697		
Chauffage domestique : 697.1	Chauffage : 697.001 à 697.8		
Ventilation et conditionnement de l'air : 697.9	Ventilation et climatisation : 697.9		
Revêtements et finitions : 698	Finitions : 698	Reprise CDD	
Autres équipements : 699	Vacant		

## Arts

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
<p><b>Arts – Généralités</b> : 700.1 à 704            Bibliographies générales :700.16            Documentation, bibliothèques : 700.25            Philosophie et théorie :701            Critique et appréciation : 701.1            Composition, style, perspective : 701.8            Dictionnaires et encyclopédies : 703</p>	<p><b>Philosophie et théorie des arts</b> : 700.1            Philosophie et théorie des beaux-arts et des arts décoratifs : 701            Critique et appréciation : 701.18            Caractéristiques propres à l'art (composition, style, lumière ...) : 701.8            Perspective : 701.82            Dictionnaires et encyclopédies, concordances des beaux-arts et des arts décoratifs : 703</p>	<p>Philosophie et théorie des arts : 700.1 et /ou philosophie et théorie des beaux-arts et des arts décoratifs : 701.1</p> <p>La notion d'influences sociales, scientifiques ... sur les arts (700.103 à 700.108) peut être intéressante (idem pour l'architecture). Note : repris dans 701.03 à .08 " sujets particuliers "</p> <p>701.1 " éléments d'appréciation " concentre l'esthétique (701.17) et la critique (701.18)</p> <p>Perspective (701.82) et couleur (701.83) justifient un intitulé propre :            la première pour les généralités académiques différentes des dessins d'architectes ; la seconde pour combler l'absence d'indices en 72-</p> <p>(Sujets architecturaux et paysages urbains dans l'art : 704.944 pour l'étude des représentations de la</p>	<p><b>Beaux-Arts</b> généralités: ART 1.0</p>

		ville)	
<b>Musées</b> – muséologie et répertoire des musées : 708 (musées par pays de 708.2 à 708.99)	Catalogues d'expositions temporaires et de ventes : 707.4 Galeries, collections privées, musées des beaux-arts et des arts décoratifs : 708 (le classement par zones géographiques dépend de l'option choisie)	La distinction entre les différents catalogues d'expositions est sans doute superflète. Rassembler l'ensemble sous 708 semble plus pertinent ; une répartition traditionnelle (Table 1) par continents sans tenir compte des options proposées peut être envisagée ou avec les trois premières lettres du pays ou choisir de les ranger au mouvement artistique concerné	
<b>Histoire générale des arts</b> – beaux-arts et arts décoratifs : 709	Etude historique, géographique, relative à des personnes : 709	Etude historique 709.01 à 709.05	Généralités : ART 0.1
(de 709.011 à 709.03 : art de la préhistoire à art de la période moderne)	(art des peuples sans écriture jusqu'à 499 : 709.01 ; période moderne – 1899 : 709.03)	Arts jusqu'à 499 : 709.01 Arts Moyen-Age (500-1499) : 709.02 Arts période moderne (1500-1799) : 709.03	Période moderne : ART 1.8
		A subdiviser selon le nombre de mouvements artistiques retenus	XIX° et XX° siècles : ART 1.9
Art – XIX° : 709.034	19 <sup>ème</sup> siècle : 709.034 (.034 1 à .034 9 selon les mouvements)	Art au XIX° : 709.034 néo-classicisme : 709.034 1 art nouveau : 709.034 9 Proposition : ôter une décimale pour réserver le .04 au XIX° s, le .05 au XX° s. et le .06 au XXI° s. afin de raccourcir et simplifier les indices.	XIX° siècle : ART 1.10



	XXI° s. : 709.05	XXI° s. : 709.05 ou 709.06 selon le choix effectué	
Arts religieux Art chrétien : 709.088 2 Art bouddhiste et hindouiste : 709.088 294 3 Art juif : 709.088 296 Art de l'Islam : 709.088 297 Art des autres religions : 709.088 299	Arts dans le christianisme : 246 Arts dans le bouddhisme : 294.343 7 Arts dans l'hindouisme : 294.537 Arts dans l'Islam : 297.3 Arts dans le judaïsme : 296.46	Intérêt à évaluer	
<b>Artistes – dictionnaires</b> biographiques : 709.2 Artistes du XIX° s. : 709.2034 Artistes du XX° s. : 709.204	Personne : 709.2 (peut être en 700.92)	Monographies d'artistes : 709.2 associé aux trois premières lettres du nom	
<b>Histoire de l'art par pays et civilisations</b> : 709.3 à 709.9  Art – G-Bretagne XX°s. : 709.410 904 Art – Irlande : 709.415 Art – Allemagne XX° s. : 709.430 904 Art – Autriche : 709.436 Art – Bohême, Tchécoslovaquie : 709.437 Art – Pologne : 709.438 Art – Hongrie : 709.439 Art – France XX° s. : 709.440 904 Art – Italie XX° s. : 709.450 904 Art – Espagne XX° s. : 709.460 904	Etude par continents, pays, localités : 709.3 à 709.9	Etude géographique : 709.3 à 709.9  Conserver la répartition par pays pour l'Europe sans pour autant adjoindre une précision chronologique si le volume des collections ne le nécessite pas (la CCD conseille de reporter les ouvrages sur l'art en Europe à un moment donné à la période sous 709.01 à 709.05). Possibilités : ajouter les trois premières lettres du nom du pays ou le siècle concerné en chiffres romains.	Grande-Bretagne : ART 2.1.4  Tchécoslovaquie : ART 2.2.3  France : ART 2.1.2  Espagne : ART 2.1.5

<p>Art – Portugal : 709.469  Art – Russie XX° s. : 709.470 904  Art – Scandinavie : 709.48  Art – Hollande : 709.492  Art flamand : 709.493 (Belgique)  Art – Suisse : 709.494  Art – Pays Europe du Sud-Est :  709.496  Art – Asie : 709.5  Art – Chine, Corée : 709.51  Art – Japon : 709.52  Art – Inde : 709.54  Art – Moyen-Orient : 709.56  Art – Asie du Sud-Est : 709.59  Art – Afrique : 709.6  Art – Afrique du Nord : 709.61  Art – Etats-Unis, Canada : 709.7  Art – Amérique latine : 709.8  Art – Océanie : 709.9</p>		<p>Les autres zones : par continents et sous-continentes selon l'exemple de la BNF</p> <p>Note : l'étude géographique peut sembler superflue, le traitement par styles et mouvements artistiques apparaissant comme suffisant dans l'approche de cette discipline connexe qui se veut être un apport contextuel, de culture générale</p>	
---	--	--	--

### Aménagement du territoire et urbanisme

Cotes Dewey BNF	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
<p><b>Urbanisme et art du paysage :</b>  710  Urbanisme – Philosophie et théorie :  711.01</p>	<p>Urbanisme et art du paysage : 710  Absence philosophie et théorie  Ouvrages généraux : 720  Ouvrage interdisciplinaires :  307.12</p>	<p>Aménagement du territoire: 711  (Urbanisme : 711.4)</p>	<p>Urbanisme, généralités, théorie, traités, méthodologie, planification :  URB 1.0</p>
	711.071 1 (aménagement du	Reprise de l'énoncé de la CDD	<b>Enseignement</b> : URB 1.2

	territoire/urbanisme et enseignement supérieur)		
<b>Urbanisme – Histoire générale : 711.09</b>	Absence de traitement historique dans les Tables générales	Reprise du choix de la BNF pour le traitement historique général	Urbanisme – Histoire, recherches : URB.H Généralité par époques : URB.H 1.0
	<b>Aménagement du territoire : 711.3</b> (au niveau d'un Etat, d'une province)	Aménagement du territoire au niveau national (politique générales, plan quinquennal...) : 711.3	Aménagement du territoire : AMT 2.1.1
	Aménagement urbain : 711.4 (étude par continents, pays, localités : 711.409 3 à 711.409 9)	Urbanisme (généralités, époque actuelle): 711.4 Utilisation de 711.409 3 à 9 pour spécifier la localité dans le cas des monographies sur les villes (application au fonds cartographique ?) ou, comme la BNF, prise de recul au niveau national (en ce cas, ajout des premières lettres du nom de la ville ?).	Problèmes spécifiques à l'urbanisme du XX° siècle : URB 1.5
Urbanisme – Monde ancien : 711.409 3		Reprise de l'exemple de la BNF ou construction selon l'exemple de 709 " arts " : urbanisme jusque 499 : 711.409 01	Monde antique : URB.H 1.2
		Possibilité : urbanisme, Moyen-Âge : 711.409 02	Moyen-Âge : URB.H 1.7
		Possibilité : urbanisme, période moderne : 711.409 03	Renaissance à Néoclassicisme : URB.H 1.8
		Possibilité : urbanisme, XIX° s. : 711.409 034	XIX°-XX° siècles : URB.H 1.9
		(Urbanisme : 711.4)	XX° siècle : URB.H 1.11

<p>Urbanisme – Europe : 711.409 4  Urbanisme – G.B. : 711.409 41  Urbanisme – Allemagne &amp; Europe de l’Est : 711.409 43</p> <p>Urbanisme – France : 711.409 44  Urbanisme – Italie : 711.409 45  U. – Esp. &amp; Portugal : 711.409 46  Urbanisme – Autres pays d’Europe : 711.409 49</p>		<p>Pays européens : reprise du choix de la BNF ou possibilité de raccourcis : suppression du 0 pour parvenir à six chiffres et ajout des premières lettres du pays si l’optique choisie est la répartition par nations.</p> <p>Pour la France, ajout de Paris : 711.409 443 61</p>	<p>Généralité par pays : URB.H 2.0  Europe : URB.H 2.1  Grande-Bretagne : URB.H 2.1.4  Allemagne : URB.H 2.1.6  Autriche : URB.H 2.1.8 Pologne : URB.H 2.2.2  Tchécoslovaquie : URB.H 2.2.3  Hongrie : URB.H 2.2.5  France : URB.H 2.1.1  Italie : URB.H 2.1.2  Espagne : URB.H 2.1.5  Pays-Bas : URB.H 2.1.3  Suisse : URB.H 2.1.9  Grèce : URB.H 2.1.10  Belgique-Lux. : URB.H 2.1.11  Finlande : URB.H 2.1.12 Irlande : URB.H 2.1.13  URSS : URB.H 2.2.1  Yougoslavie : URB.H 2.2.4</p>
<p>Urbanisme – Asie : 711.409 5</p>		<p>Répartition par grandes zones à l’intérieur du continent :</p> <p>Urbanisme Chine : 711.409 51  Urbanisme Japon : 711.409 52  Urbanisme Inde : 711.409 54  Urbanisme Proche et Moyen-Orient : 711.409 56  Urbanisme Asie du Sud-Est : 711.409 59</p>	<p>Orient : URB. H 2.3  Inde/Népal : URB. H 2.3.1  Moyen Orient : URB. H 2.3.2  Viet Nam : URB. H 2.3.3  Chine : URB. H 2.4.1  Japon: URB. H 2.4.2  Cambodge : : URB. H 2.4.3</p>
<p>Urbanisme – Afrique : 711.409 6</p>		<p>Pour l’Afrique, concentration des pays sur trois zones dont le sens des intitulés est élargi  Urbanisme Afrique du Nord :</p>	<p>Afrique : URB. H 2.5  Afrique du Nord : URB. H 2.5.1  Afrique centrale : URB. H 2.5.2  Afrique du Sud : URB. H 2.5.3</p>

		711.409 61 Urbanisme Afrique centrale : 711.409 67 Urbanisme Afrique du Sud : 711.409 68	
Urbanisme – Canada et Etats-Unis : 711.409 7		Urbanisme Canada : 711.409 71 Urbanisme Amérique centrale : 711.409 72 Urbanisme Etats-Unis : 711.409 73	Etats-Unis : URB. H 2.6.1 Canada : : URB. H 2.6.2
Urbanisme – Amérique Latine : 711.409 8		Urbanisme Amérique du Sud : 711.409 8 Urbanisme Brésil : 711.409 81	Amérique Latine : URB. H 2.7 Antilles : URB. H 2.7.2 Brésil : URB. H 2.7.3 Argentine : URB. H 2.7.4
		Urbanisme Océanie : 711.409 9 Urbanisme Australie : 711.409 94	Australie/Océanie: URB. H 2.8
<b>Urbanisme – Aménagement des zones particulières : 711.5</b>	Aménagement urbain : 711.4 Catégories particulières de secteurs : 711.5 (.55 à .58)	Besoin de déterminer quel aspect prime : la répartition géographique (cf. supra) ou les thématiques d'études physiques qui seront à classer sous les cotes relatives aux différentes sortes de plans (711.41 à 711.45) et de secteurs (711.5 avec ses subdivisions à concentrer). En effet, il y a risque de concurrence entre ces deux points de vue. Etude du plan des villes : 711.41 Etude du plan des villes nouvelles : 711.45 Etude des villes par secteurs : 711.5 Secteurs fonctionnels : 711.55	Villes nouvelles : URB 1.5.2  Espaces publics : URB 1.5.3

		Secteurs commerciaux : 711.552 Secteurs des loisirs : 711.558 Secteurs culturels et éducatifs : 711.57 Secteurs résidentiels : 711.58 (sous réserve de trancher avec 307.34, rénovation des habitations : 711.59)	Logement : URB 1.5.1
	Éléments particuliers : 711.6 à 711.8	Installations pour les moyens de transports : 711.7 (éventuellement : transports motorisés : 711.73, transports non motorisés : 711.74, transports en commun : 711.75) Installations urbaines (approvisionnement en eau, hygiène, éclairage, mobilier urbain ...) : 711.8	Transports : URB 1.5.4

## Paysagisme

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
Art du paysage : 712	Architecture du paysage (Aménagement du paysage) : 712 Philosophie et théorie : 712.01 Généralités (principes composition) : 712.2 Techniques : 712.3	Paysagisme : 712 Principes et théories : 712.01 Techniques, procédés, équipements : 712.028 Si ne fait pas double emploi avec 712.01 : esthétique et styles : 712.2	Paysagisme, jardins, PAY 1.0 : généralités PAY 1.1 : monde antique PAY 1.3 : Orient PAY 1.6 : Islam PAY 1.11 : XX <sup>e</sup> siècle

Art du paysage – Europe : 712.094	Construire avec la Table 2	Si la bibliothèque décide de développer cette discipline, la répartition par pays peut être envisagée, sinon, le classement par continent ou aires climatiques semble suffire  Europe : 712.094	Par pays : France : PAY 2.1.1 Italie : PAY 2.1.2 Pays-Bas : PAY 2.1.3 Grande-Bretagne : PAY 2.1.4 Suisse : PAY 2.1.9 Belgique-Luxembourg. : PAY 2.1.11  Pologne : PAY 2.2.2
Art du paysage – Asie : 712.095		Reprise du choix de la BNF	Orient : PAY 2.3
Art du paysage – Afrique : 712.096		Reprise du choix de la BNF	
Art du paysage – Amérique du Nord et du Sud : 712.097		Amérique du Nord : 712.097 Amérique du Sud : 712.098	Etats-Unis : PAY 2.6.1
		Océanie : 712.099	
	Parcs et terrains privés (y compris les jardins d'agrément) : 712.6	<b>Jardinage</b> : 712.6	

## Architecture

Cotes Dewey BNF (intitulés)	Indices Dewey	Indices Dewey proposés	Classement IFA
<b>Architecture</b> : 720 Théorie, critique : 720.1 Bibliographies et dictionnaires généraux : 720.16	Architecture (généralités sur l'architecture, l'urbanisme et l'art du paysage) : 720 Philosophie et théorie : 720.1 (sujets particuliers : 720.103 à 720.108)	Architecture (philosophies, théories): 720  Critiques et recherches : 720.1 Influences des facteurs sociaux sur l'architecture : 720.103 Influences des humanités sur l'architecture : 720.104 Influences des sciences et	Architecture, généralités, théorie, critique, esthétique, traités : ARC 1.0

		techniques sur l'architecture : 720.105 Influences d'autres concepts : 720.108	
	720.071 1 (architecture, enseignement supérieur)	Reprise de l'énoncé de la CDD	Architecture, formation : ARC.F
Dessins d'architecture : 720.222	Ouvrages divers : 720.2 Dessins et illustrations connexes : 720.222 Dessins d'architecte : 720.284	Dessins d'architecture (coupes, axonométrie ...) : 720.222 Note : théorie de la perspective en 701.82	Pratique architecturale : dessin, perspective, relevé, maquette, conception CAO... : ARC 1.1
Conservation, restauration : 720.288	Entretien et réparation : 720.288	Choix à établir entre : Entretien et réparation domestique : voir 643.7 Conservation et restauration des édifices publics : voir 363.69 Entretien et réhabilitation: ajout de -0288 à chaque type de bâtiments Rénovation des quartiers (interdisciplinaire) : 307.34 Rénovation urbaine (planification par quartiers) : 711.5 Rénovation des habitations : 711.59 Réhabilitation (programmes des services sociaux) : 363.583	[Protection des monuments, restauration : ARC 1.2]
	Architecture et environnement : 720.47 Ressources énergétiques : 720.472	Architecture et environnement : 720.47 Economie d'énergie (dans la conception du bâtiment) : 720.472	Environnement : ENV  [Techniques douces : BAT.3.2]
	Bâtiments selon la forme, bâtiments avec atrium : 720.48	Pour les ouvrages traitant de ces formes de construction (avec atrium, de plain-pied, circulaires,	

		élevés) ne pouvant être attribués à un type de bâtiment précis : 720.48 ; sinon, ajout de -0448 à l'indice du bâtiment si jugé utile	
	Architecture en relation avec des catégories de personnes : 720.8 Personnes âgées : 720.846 Personnes handicapées, malades, surdouées : 720.87 Personnes confinées chez elles : 720.877	Architecture conçue pour certains usagers : 720.8 Personnes âgées : 720.846 Personnes handicapées et/ou malades et/ou confinées chez elles : 720.87 La notion d'accessibilité peut être traduite par l'ajout de -08 ; -0846 ou -087 à la suite de l'indice du type de bâtiment concerné.	
<b>Architecture – Histoire : 720.9</b>	Etude historique (voir 722 à 724), géographique (pour les écoles et styles restreints à un pays ou une localité), relative à des personnes : 720.9	Architecture, étude par pays et continents : 720.9 Option : classer par pays les œuvres en séparant le XX <sup>e</sup> s. des autres périodes (soit dans la continuité du rayonnage, soit sur une autre étagère). Pour les cotes accès libre, ajout possible des trois premières lettres du nom du pays	Architecture – Histoire et recherches généralités par pays : ARC.H 2.0
	Architectes (index): 720.92	Architectes (monographies) : 720.92	ARC.M
		Europe : 720.94	Europe : ARC.H 2.1
Grande-Bretagne XIX <sup>e</sup> s. : 720.941 090 34 Grande-Bretagne XX <sup>e</sup> s. : 720.941 0904	Construction avec la Table 2	Grande-Bretagne (Royaume-Uni) : 720.941	Grande-Bretagne : ARC.H 2.1.4 Irlande : ARC.H 2.1.10
Allemagne XIX <sup>e</sup> s. : 720.943 090 34		Allemagne : 720.943	Allemagne : ARC.H 2.1.6 Autriche : ARC.H 2.1.8

Allemagne XX <sup>o</sup> s. : 720.943 090 4			
Tchécoslovaquie : 720.943 7		Tchécoslovaquie : 720.943 7	Tchécoslovaquie : ARC.H 2.2.3
Pologne : 720.043 8		Pologne : 720.043 8	Pologne : ARC.H 2.2.2
Hongrie : 720.943 9		Hongrie : 720.943 9	Hongrie : ARC.H 2.2.5
France : 720.944 France XIX <sup>o</sup> s. : 720.944 090 34 France XIX <sup>o</sup> s. : 720.944 090 4		France : 720.944 Paris : 720.944 361	France : ARC.H 2.1.1
Italie XIX <sup>o</sup> s. : 720.945 090 34 Italie XX <sup>o</sup> s. : 720.945 090 4		Italie : 720.945	Italie : ARC.H 2.1.2
Espagne et Portugal XIX <sup>o</sup> s. : 720.946 090 34 Espagne et Portugal XX <sup>o</sup> s. : 720.946 090 4		Espagne : 720.946 Portugal : 720.946 9	Espagne : ARC.H 2.1.5
Russie XX <sup>o</sup> s. : 720.947 090 4		Russie : 720.947	URSS : ARC.H 2.2.1
Scandinavie : 720.948		Scandinavie (y compris le Danemark) : 720.948	Finlande : ARC.H 2.1.12
Hollande : 720.949 2		Pays-Bas : 720.949 2	Pays-Bas : ARC.H 2.1.3
Belgique : 720.949 3		Belgique-Luxembourg : 720.949 3	Belgique-Luxembourg. : ARC.H 2.1.11
Suisse : 720.949 4		Suisse : 720.949 4	Suisse : ARC.H 2.1.9
Pays d'Europe du Sud-Est : 720.949 6		Pays d'Europe du Sud-Est : 720.949 6	Grèce : ARC.H 2.1.10 Yougoslavie : ARC.H 2.2.4
Asie : 720.95		Asie : 720.95 (cf. Urbanisme)	Orient : ARC. H 2.3
Chine : 720.951		Chine : 720.951	Chine : ARC. H 2.4.1
Japon : 720.952		Japon : 720.952	Japon: ARC. H 2.4.2
Inde : 720.954		Inde : 720.954	Inde/Népal : ARC. H 2.3.1
Proche et Moyen Orient : 720.956		Proche et Moyen Orient : 720.956	Moyen Orient : ARC. H 2.3.2
Asie du Sud-Est : 720.959		Asie du Sud-Est : 720.959	Viet Nam : ARC. H 2.3.3 Cambodge : : ARC. H 2.4.3
Afrique : 720.96		Afrique : 720.96 Afrique centrale : 720.967	Afrique : ARC. H 2.5 Afrique centrale : ARC. H 2.5.2

		Afrique du Sud : 720.968	Afrique du Sud : ARC. H 2.5.3
Afrique du Nord : 720.961		Afrique du Nord : 720.961	Afrique du Nord : ARC. H 2.5.1
Etats-Unis et Canada XX <sup>es</sup> . : 720.970 904		Canada : 720.971 Amérique centrale : 720.972 Etats-Unis : 720.973	Etats-Unis : ARC. H 2.6.1 Canada : : ARC. H 2.6.2
Amérique latine : 720.98		Amérique latine : 720.98 Brésil : 720.981	Amérique Latine : ARC. H 2.7 Antilles : ARC. H 2.7.2 Brésil : ARC. H 2.7.3 Argentine : ARC.H 2.7.4
Océanie : 720.99		Océanie : 720.99 Australie : 720.994	Australie/Océanie: ARC. H 2.8
<b>Structures et éléments architecturaux</b> : 721	Construction architecturale (ouvrages interdisciplinaires sur la conception et la construction) : 721	Reprise du choix de la BNF	
Matériaux utilisés en architecture : 721.044	Matériaux particuliers : 720.044	Construction architecturale selon les matériaux employés : 720.044 (si n'occasionne pas un double emploi incommode avec 693) Maçonnerie : 720.044 1 Métaux : 720.044 7 Bois : 720.044 8 Autres matériaux : 720.044 9	Histoire et recherche par type de matériaux : ARC.H 3.0 Métal : ARC.H 3.1 / Verre : ARC.H 3.2 / béton, ciment : ARC.H 3.3 / pierre : ARC.H 3.4 / bois : ARC.H 3.5 / brique, terre, pisé : ARC.H 3.6
	Eléments structuraux (ouvrages généraux sur la conception et la décoration) : 721.1 à 721.8	Evaluer s'il y a besoin de décomposer (fondations, murs, voûtes...) ou s'il faut se rapprocher de 690.1 à 690.8 pour l'aspect construction et de 729 pour la décoration architecturale	
<b>Architecture – des origines jusqu'en 300 ap. JC</b> : 722	Ecoles et styles d'architecture : 722 à 724 Architecture jusque vers 300 : 722	Architecture, périodes historiques : 722 à 724	Architecture – Histoire, recherches généralités par époques : ARC.H 1.0

Chine, Japon et Corée anciens : 722.1	Architectures antiques chinoise, japonaise, coréenne : 722.1	Extrême-Orient antique : 722.1	
Egypte ancienne : 722.2	Architecture antique égyptienne : 722.2	Reprise de l'intitulé de la BNF	Monde antique : ARC.H 1.2
Phénicie et Palestine : 722.3	Architecture antique sémitique : 722.3	Reprise de l'intitulé de la CDD	Orient : ARC.H 1.3
Inde et Asie du Sud-Est anciennes : 722.4	Architecture antique de l'Asie du Sud et du Sud-Est : 722.4	Reprise de l'intitulé de la CDD	Orient : ARC.H 1.3
Proche-Orient, Mésopotamie, Perse : 722.5	Architecture antique du Moyen-Orient : 722.5	Perse et Mésopotamie anciennes : 722.5	Orient : ARC.H 1.3
	Architecture antique occidentale : 722.6	Architecture antique étrusque et préhellénique : 722.6	
Rome : 722.7	Architecture antique romaine : 722.7	Rome (ou empire romain) : 722.7	Monde antique : ARC.H 1.2
Grèce : 722.8	Architecture antique grecque : 722.8	Grèce (et ses colonies) : 722.8	Monde antique : ARC.H 1.2
Autres parties du monde ancien : 722.9	Autres architectures antiques occidentales : 722.9	Reprise du choix de la BNF	
Architecture médiévale : 723	Architecture, vers 300-1399 : 723	Reprise du choix de la BNF	Moyen-Âge : ARC.H 1.7
Architecture chrétienne (de 300 à 800 ap. JC) : 723.1	Architecture paléochrétienne : 723.1	Reprise de l'intitulé de la CDD	Architecture paléochrétienne et byzantine : ARC.H 1.4
Architecture byzantine : 723.2	Architecture byzantine : 723.2	Architecture byzantine : 723.2	Architecture paléochrétienne et byzantine : ARC.H 1.4
Architecture arabe : 723.3	Architecture sarrasine : 723.3	Reprise de l'intitulé de la CDD	Islam : ARC.H 1.6
Architecture romane : 723.4	Architecture romane et normande : 723.4	Reprise du choix de la BNF	
Architecture gothique : 723.5	Architecture gothique : 723.5	Architecture gothique : 723.5	
Renaissance (du XV° au XVI° s.) : 724.12	Architecture, 1400- : 724 1400-1499 (Renaissance) : 724.12	Reprise du choix de la BNF	Renaissance à Néoclassicisme : ARC.H 1.8
XVII° s. (baroque) : 724.16	1600-1699 (baroque) : 724.16	Reprise du choix de la BNF	
XVIII° s. : 724.19	1700-1799 : 724.19	XVIII° s. (rococo) : 724.19	

		Architecture du renouveau classique (néo-classique): 720.2	
			XIX°-XX° siècles : ARC.H 1.9
XIX° s. : 724.5	1800-1899 : 724.5	Architecture néo-gothique : 724.3 XIX° s. (éclectisme) : 724.5 Renouveau italianisant : 724.52	XIX° s. : ARC.H 1.10
XX° s. : 724.6	1900-1999 : 724.6	XX° s. : 724.6 (développer selon le modèle de 709 mais cela va à l'encontre des instructions, 09 Table 1 n'étant pas employable) Art déco et Art nouveau : 724.609 040 1 Cubisme et Futurisme : 724.609 040 3 Expressionnisme : 724.609 040 4 Constructivisme : 724.609 040 5 Art conceptuel, land art : 724.609 040 7	XX° siècle : ARC.H 1.11
	2000- : 724.7	XXI° s. : 724.7	
		725 à 728 : typologie de bâtiments non exhaustive	Histoire et recherche par type de bâtiment : ARC.H 4.0
<b>Edifices publics : 725.1</b>	Bâtiments d'utilité publique : 725 Edifices gouvernementaux : 725.1 (de 725.11 à 725.19)	Edifices publics et administratifs : 725.1 Edifices du pouvoir législatif : 725.11 Edifices du pouvoir exécutif (y compris les mairies, conseils locaux ...) : 725.12 Edifices du pouvoir judiciaire : 725.15	Bâtiments publics : ARC.H 4.1
Edifices commerciaux et de bureaux : 725.2	Edifices destinés à des activités commerciales et de	Commerces : 725.21 Bureaux : 725.23	Bâtiments de bureaux, de commerce et d'industrie : ARC.H

	communications : 725.2 (de 725.21 à 725.25)		4.2
Gares, ports et aéroports : 725.3	Gares et bâtiments d'entreposage : 725.3 (de 725.31 à 725.39)	Bâtiments en relation avec les moyens de transports : 725.3 Transports ferroviaires et urbains assimilables : 725.31 Installations portuaires : 725.34 Entrepôt et silos : 725.35 Bâtiments pour transports routiers : 725.38 Bâtiments pour transports aériens : 725.39	Transport, communication : ARC.H 4.3
Architecture industrielle : 725.4	Bâtiments industriels : 725.4	Bâtiments industriels : 725.4 (absence de subdivision, à étoffer selon les besoins)	(Bâtiments de bureaux, de commerce et d'industrie : ARC.H 4.2)
Hôpitaux, prisons : 725.5	Etablissements de santé et autres établissements de soins divers : 725.5 (de 725.51 à 725.597) Etablissement de correction : 725.6	Etablissements de santé : 725.5 Hôpitaux : 725.51 Maisons de retraite : 725.56 Hôpitaux pour enfants : 725.57 Autres établissements sanitaires (cliniques vétérinaires, morgue...) : 725.59 Etablissement de correction : 725.6	Santé, bâtiments scientifiques : ARC.H 4.5 Prisons : ARC.H 4.6
Lieux de détente : 725.7	Installations de détente et constructions dans les parcs : 725.7 (de 725.71 à 725.76)	Lieux de détente : 725.7 Restaurations (bars...) : 725.71 Bains publics et piscines : 725.73 Etablissements ludiques (parcs d'attractions, casinos...) : 725.76	Hôtellerie, restauration : ARC.H 4.7
Lieux culturels et sportifs : 725.8	Installations de loisirs : 725.8 (de 725.804 à 725.89)	(solution employée : dissocier les deux aspects) Edifices culturels et de manifestations : 725.8	Sports, loisirs : ARC.H 4.4 Bâtiments culturels : ARC.H 4.8

	Centres de congrès : 725.91  Auditoriums : 725.83  Bâtiments pour jeux d'intérieur : 725.84	Centres culturels : 725.804 2 Centres de congrès : 725.804 3 Edifices pour spectacles : 725.82 Salles de concert, auditoriums : 725.821 Théâtre et opéras : 725.822 Salles de cinéma : 725.823 Bâtiments pour l'exercice de sports : 725.84	
Autres types d'édifices : 725.9	Autres constructions d'utilité publique : 725.9 Edifices commémoratifs : 725.94 Arches, portes monumentales : 725.96 Tours (laïques) : 725.97 Ponts, tunnels, douves : 725.98	Reprise des intitulés de la CDD	Tours, gratte-ciel : ARC.H 4.16 Passages : ARC.H 4.19
<b>Architecture religieuse – généralités : 726</b>	Edifices religieux et à usages connexes : 726	Reprise de l'intitulé de la BNF	Bâtiments culturels : ARC.H 4.9
Edifices religieux d'Inde et d'Extrême-Orient : 726.1	Temples et sanctuaires (non chrétiens) : 726.1	Architectures des religions orientales : 726.1	
Mosquées : 726.2	Mosquées et minarets : 726.2	Architectures de la religion islamique : 726.2	
Synagogues : 726.3	Synagogues et temples juifs : 726.3	Architectures de la religion juive : 726.3	

Edifices chrétiens : 726.5	Edifices chrétiens (églises) : 726.5 (de 726.51 à 725.597)  Cathédrales : 726.6 Edifices monastiques : 726.7 Autres édifices à usages religieux et connexes : 726.9	Eglises chrétiennes : 726.5 Décoration : 726.51 Mobilier fixe : 726.529 Etude par parties : 726.59 Cathédrales : 726.6 Edifices monastiques : 726.7 Autres édifices à usage religieux : 726.9	
<b>Edifices d'enseignement et de recherche : 727</b>	Bâtiments destinés à l'éducation et à la recherche : 727 (de 727.1 à 727.9)	Reprise de l'intitulé de la BNF  Ecoles élémentaires : 727.1 Etablissement d'enseignement secondaire et supérieur : 727.2 Bâtiments pour la recherche : 727.5	Bâtiments scolaires : ARC.H 4.10
Bibliothèques, musées : 727.6		Musées et galeries d'art : 727.7 Bibliothèques : 727.8	(Bâtiments culturels : ARC.H 4.8)
<b>Habitat urbain : 728</b>	Bâtiments d'habitation et bâtiments connexes : 728 (de 728.1 à 728.98)	Habitat : 728 Habitat écologique : 728.047 Habitations collectives : 728.3 (Maisons jumelées : 728.312) Appartements : 728.14 Maisons indépendantes : 728.37 Habitats mobiles : 728.79 Hôtels et motels : 728.5	Habitation : ARC.H 4.11 Habitat collectif : ARC.H 4.11.2  Habitat individuel : ARC.H 4.11.1
Architecture domestique urbaine – Europe : 728.094		L'optique choisie par la BNF est intéressante mais trop globalisante	
Architecture domestique urbaine – Amérique du Nord et du Sud : 728.097		L'optique choisie par la BNF est intéressante mais trop globalisante	

Habitat rural : 728.6		Architecture vernaculaire (Note : dépasse le simple cas de l'habitat) : 728.6	Architecture vernaculaire et agricole : ARC.H 4.17
Architecture domestique rurale – Europe : 728.609 4		L'optique choisie par la BNF est intéressante mais trop globalisante	
Architecture domestique rurale – Amérique du Nord et du Sud : 728.609 7		L'optique choisie par la BNF est intéressante mais trop globalisante	
		Résidences secondaires, villégiature : 727.7	
Palais et châteaux : 728.8	Grandes résidences luxueuses privées : 728.8	Villas : 727.8 Châteaux forts : 728.81 Palais : 728.82	Palais-châteaux : ARC.H 4.11.3
	Bâtiments annexes, dépendances des résidences : 728.9	Autres types de bâtiments : 728.9	Serres, jardins d'hiver: ARC.H 4.15
<b>Éléments de décoration des édifices : 729</b>	Conception et décoration des bâtiments et des annexes : 729 (de 729.1 à 729.8)	Architecture d'intérieur (conçue avec le projet architectural) : 729 Proportion, composition et disposition intérieures : 729.1 Communication à l'intérieur : 729.25 Éclairage : 729.28 Acoustique : 729.29 Décorations particulières (picturale, incrustée, mosaïque ...) : 729.4 Éventuellement, proposer des indices décalqués des terminaisons de 725-728 pour l'aménagement intérieur lié aux types de bâtiments	Détails et décors architecturaux, architecture intérieure : ARC.H 4.12

## Arts décoratifs et décoration d'intérieur

<b>Arts décoratifs : 745 à 749</b>	Arts décoratifs : 745 Dessins et arts décoratifs : 746 Décoration d'intérieur : 747  Ferronnerie d'art : 739.4  Verre : 748 Mobiliers et accessoires : 749	Design et décoration appliqués : 745.4 Décoration d'intérieure : 747 Techniques artistiques dans les arts décoratifs : ferronnerie d'art : nécessité de modifier l'indice pour préserver la continuité logique bois : 745.51 vitraux et travail du verre : 748.5 meubles encastrés : 749.4	[Arts appliqués, design industriel : ART.D]
------------------------------------	---	--	---

Ces tableaux présentent plus de cotes que nécessaire. Il s'agit en fait d'une première étape dans l'investigation, le mûrissement du plan de classement dépendant de deux facteurs. D'une part la formalisation de la politique documentaire permettra de trier les besoins et d'autre part, la décantation progressive des liaisons entre des sujets laissera libre court à la synthèse de certains indices autorisant à débroussailler le corpus présenté. Cependant, la confrontation aux collections reste un point déterminant car avant même de constituer un examen de passage, une vérification de l'adéquation, elle représente l'occasion réelle de cibler des inadaptations que la théorie n'avait ou ne pouvait prévoir. Ces ajustements impliquent que les opérations soient menées de front créant ainsi un subtil jeu de va-et-vient entre acquisitions et cotes.

En tant que première étape, ces tableaux abondent dans le sens de la pertinence de la CDD vis-à-vis de leur hiérarchisation des contenus de la future bibliothèque. Des lacunes sont évidemment à cibler comme l'absence de traitement pour l'architecture éphémère, le patrimoine industriel... L'aménagement, qu'il soit urbain ou du territoire, constitue sans doute la discipline la plus difficile d'accès car régie par un découpage par secteurs qui ne correspond pas forcément aux optiques générales des ouvrages. Elle subit sans doute notre propre manque de définitions claires et son insuffisance de délimitations nettes, voire sa subordination, par rapport aux sciences sociales chapotées par 307 "communautés". Les beaux-arts sont quant à eux susceptibles de ne pas figurer dans une proportion similaire au nombre de cotes qui les concernent puisqu'ils ne sont pas inscrits dans les objectifs de la politique documentaire. Leur intérêt au niveau de la culture générale, ne serait-ce que pour replacer dans son contexte artistique un bâtiment, semble cependant patent.

Le rapprochement avec le système élaboré par la BNF permet de constater que respect de la logique de la classification et modélisation simplificatrice des indices peuvent s'unir à condition de stipuler les intitulés, les éléments qui s'y rapportent et leurs renvois dans le document final.

### III/ L'application de la CDD à une collection : le cas de la vidéo

#### A/ Les raisons du choix

Cette mise en ordre des indices et le besoin évident de les confronter à un corpus de documents incitent à mener cette expérience. Le support audiovisuel se présente d'emblée et ce pour plusieurs raisons. De part sa nature, la vidéo constitue un support idoine dans le traitement de l'architecture qui transite autant par le texte que par l'image. Parallèlement, il est un vecteur pédagogique certain car d'abord plus immédiat et moins intimidant de l'information. Ces deux aspects sont clairement formulés par Martine Poulain : " D'où la coexistence, qui n'a jamais vraiment été explicitée et débattue, de deux conceptions de la présence des documents audiovisuels dans les bibliothèques. La première voit en elle des documents qui, au même titre que l'imprimé, façonnent aujourd'hui l'homme moderne – ce dernier se nourrissant, selon ses inclinations et ses besoins, tantôt des uns, tantôt des autres. Le second type de raisonnement, qui peut être associé au premier, voit aussi en eux des intermédiaires, des " passeurs " qui permettraient de changer l'image de marque de la bibliothèque, d'en faire un lieu moins " impressionnant " aux yeux de certains publics peu familiers du livre. Grâce à eux seraient facilités d'une part la venue à la médiathèque de ces publics peu lecteurs, d'autre part leur passage du son à l'imprimé – la coprésence libre de ces différents médias dans les espaces permettant le glissement insensible des uns aux autres. On peut penser que si l'on privilégie l'une ou l'autre de ces conceptions, l'aménagement de l'offre et la politique d'acquisition seront quelque peu différentes. " <sup>1</sup>

La vidéo présente par ailleurs l'avantage de concentrer sur une échelle réduite en nombre de documentaires un ensemble homogène. Cette collection d'essai peut être commodément sélectionnée à partir d'un catalogue commercial comme l'ADAV. D'autre part, la vidéo fait figure de proue avancée parmi les composants de la bibliothèque puisque présentée comme élément attractif à l'égard du grand public. Le travail de prospection peut être entamé rapidement étant donné que les repérages des sources et les méthodes d'achats de vidéogrammes suivent leurs propres filières s'éloignant ainsi du cadre strict de la politique d'acquisition. Cette différence se marque

---

<sup>1</sup> cité par Isabelle Giannattasio, *Les images dans les bibliothèques*, p. 270

aussi au niveau du traitement de l'information, ceci, allié au fait que, de part leur faiblesse numérique, les vidéos portant sur l'architecture et ses disciplines connexes n'impliqueront pas une sélection aussi rigoureuses que celle des ouvrages, confirme la spécificité du support audiovisuel. Ainsi, une offre conséquente pourra être mise à disposition dès l'ouverture de la bibliothèque intermédiaire. L'exploration des différentes pistes (catalogues commerciaux, institutionnelles, cabinets d'architectes, entreprises, festivals...) ainsi que l'inventaire des titres sont déjà entrepris, l'encadrement est du reste assuré par un comité de spécialistes issus majoritairement du monde des bibliothèques (cf. annexes, compte-rendu de la première réunion).

Plus qu'une complémentarité avec les autres supports, spécifiquement l'imprimé, la vidéo est mise en exergue car source privilégiée de présentation de l'architecture sous toutes ses facettes. Si les niveaux d'usages (de la vulgarisation au film technique) et les formats (VHS<sup>1</sup>) sont acquis, il n'en va pas de même pour les modalités d'utilisation, la question du prêt demeurant en suspens. Or toute acquisition de film se double de l'acquisition des droits qui lui sont attachés conditionnés par l'emploi que l'on désire faire du document : consultation sur place (liée au droit de représentation), prêt pédagogique ou restreint au cercle de famille<sup>2</sup>. Ces droits peuvent être négociés d'avance et inclus dans le prix d'achat. C'est le cas des documentaires mis en vente par l'Atelier de Diffusion AudioVisuelle (ADAV). Néanmoins, la bibliothèque sera sans doute amenée à engager elle-même les tractations, l'établissement du contrat et son règlement n'en transitera pas moins par le Centre National de la Cinématographie (CNC, direction des programmes audiovisuels, service des actions audiovisuelles des administrations). Cette centralisation permet de vérifier les conditions de cession des droits de reproduction et de représentation. Les négociations à entreprendre avec l'INA relèvent d'une autre dimension en raison du volume des documents concernés et des repérages à effectuer préalablement, ce travail de documentaliste étant facturé au même titre que les droits.

---

<sup>1</sup> Le cas du DVD est bien sûr évocable, l'ouverture de la médiathèque se situant à un tournant technique, néanmoins, une attitude prudente se justifie par l'attente d'une généralisation du support et l'absence d'édition relative aux thématiques concernées pour l'instant

<sup>2</sup> la législation est claire sur ces points : les lois du 11 Mars 1957 sur la propriété littéraire et artistique et celle du 3 Juillet 1985 concernant les ayants droit ont été incluses dans le code de la propriété intellectuelle daté du 1<sup>er</sup> Juillet 1992. La directive européenne du 19 Novembre 1992 fixe les conditions du droit de prêt et de location

Après ce détour par les caractéristiques de la vidéo et l'exposé de la place qui lui est destinée au sein des collections de la future bibliothèque, l'analyse de la traduction des titres selon les rubriques de la Dewey peut être envisagée.

### B/ Expérimentation de la CDD sur un corpus de films documentaires

Cet exercice pratique se base sur une sélection effectuée dans le catalogue de l'ADAV en vue de la constitution de la collection de la bibliothèque intermédiaire. Ce catalogue a été choisi car les thématiques recherchées étaient nettement plus présentes que chez les autres fournisseurs (VHS, Colaco...). Cet éventail est par conséquent tributaire de l'optique grand public prônée par le catalogue à destination des bibliothèques publiques. Cet assortiment comporte une série de films à la marge des préoccupations immédiates mais qui peuvent cependant intéresser une partie des lecteurs ; afin de les distinguer, leurs titres sont rédigés en italique. Un descriptif plus étoffé se trouve en annexes. L'indexation proposée est indicative à plusieurs titres puisqu'elle se construit non sur le visionnage des films mais d'après les résumés.

La première constatation relève de l'attendu : la répartition thématique suit une courbe différente que celle esquissée par la politique d'acquisition, certains sujets, proches des préoccupations sociales actuelles en rapport avec les phénomènes urbains (banlieues, exclusion...), étant présents dans des proportions inverses à celles qui leur sont attribuées pour les imprimés. La reconnaissance de ce volume se concrétise dans l'obligation de distinguer au sein de la sociologie urbaine une rubrique nommée "monographie sur les villes" qui mêle autant l'architecture, l'urbanisme que l'histoire propres à un lieu. Inversement, les théories de l'architecture se trouvent quelque peu orphelines. La création d'une rubrique sur les relations avec le pouvoir insiste sur un type spécifique d'approche mais ne concerne que deux documents. Par substitution, les monographies sur des architectes constituent potentiellement un creuset propice à l'exposé de théories. Par opposition, la typologie des bâtiments trouve avec les vidéogrammes un terrain favorable, probablement parce que le traitement de ce genre de sujet circonscrit est plus aisé. Néanmoins, le nombre de films "touristiques" principalement axés sur les demeures fastueuses fausse l'appréciation. La surcharge est également sensible au niveau de l'architecture antique et surtout pharaonique qui

bénéficie d'un engouement certain et intarissable. Certaines thématiques comme l'archéologie ont semblé devoir être adjointes avec une lisibilité propre en dépit du fait qu'elles ne figurent pas dans la politique documentaire.

Le comportement des cotes Dewey est relativement confortant. Le principal problème demeure l'élongation des indices dès que l'on ajoute un suffixe géographique, mais ceux-ci seront tronqués dans la liste définitive, obligeant à des regroupements. Par ailleurs le souci de cet essai d'indexation était d'évaluer l'élasticité et la précision de la CDD en même temps que de tester la pertinence des indices proposés dans les tableaux comparatifs. Dans le cas du paysagisme et de l'aménagement du territoire, l'absence de description fine est due au flou du résumé et non à un éventuel mauvais traitement de ces sujets par la Dewey quoiqu'il soit vrai que ces disciplines ne constituent pas les points forts de la classification. Exception faite de l'archéologie, peu de nouveaux indices absents des tableaux comparatifs ont du être sollicités. L'adaptation principale concerne les monographies d'architecte, les trois premières lettres du nom ayant été adjointes à l'indice selon un procédé courant. Néanmoins, la sélection proposée ne permet pas de tester toutes les rubriques, de même, l'intensité de sollicitation de certaine requière un déploiement, notamment en sciences sociales, qui ne figurait pas au sein des tableaux. Toutefois, le fait que ces documentaires n'aient pu être visionnés relativise l'ensemble de ces résultats, les résumés, quelle que soit leur qualité, n'offrant pas une appréhension de toutes les facettes ni l'assurance de la primauté du sujet retenu. Des dissonances n'ont ainsi pu être réduites, spécialement entre 307 " Communauté " et 711.4 " Urbanisme ", ce qui, étant donné leurs enjambements et superpositions de concepts, était somme toute prévisible. L'harmonisation revient par conséquent à l'approche pragmatique qui prendra ses marques en fonction du tissage de la toile de la politique documentaire. Quoiqu'il en soit, la répartition thématique que permet cette organisation par groupe de cotes laisse présager le type d'organisation spatiale des collections adéquate tout en mettant l'accent sur des sujets dont le traitement interdisciplinaire leur confère un rôle de lien qu'il faudra préserver.

## Equivalents en indices Dewey

## Titres des documentaires

### Personnes

### Thèmes

#### SOCIOLOGIE URBAINE

305.569 094 436 1 (*personnes pauvres à Paris*)

307.760 908 694 2 (*communauté urbaine, clochards*)

305.569 094 436 1 (*personnes pauvres à Paris*)

305.569 094 436 1 (*personnes pauvres à Paris*)

307.336 216 094 436 1 (*communauté urbaine, quartiers et  
voisinage, Paris*)

751.73 (*art mural dans la rue*)

307.336 216 094 436 1 (*quartiers et voisinage, Paris*)

307.336 416 094 436 1 (*quartiers défavorisés, Paris*)

363.510 944 361 (*discrimination dans le logement, Paris*)

307.336 416 094 436 1 (*quartiers défavorisés, Paris*)

307.336 416 083 (*quartiers défavorisés, enfants*)

307.336 416 094 436 1 (*quartiers défavorisés, Paris*)

307.336 616 094 436 1 (*ghettos, Paris*)

307.336 416 094 436 2 (*quartiers défavorisés, Seine-St-Denis*)

*Comme les anges déchus de la planète St Michel*

*Paris, les lumières de la ville*

*Quai des ombres*

Némo de Belleville

*Derrière la fenêtre*

Pour tout l'or d'une goutte

Les poussins de la Goutte d'or

Les gens des baraques

Une poste à la Courneuve

307.74 (communauté de banlieue) 307.336 4 (quartiers défavorisés)	De l'autre côté du périph'
307.740 908 35 (communauté de banlieue, jeunes 12-20 ans) 307.760 944 25 (communauté de banlieue, Seine Maritime)	Anges et démons de la cité
307.74 (communauté de banlieue) 307.760 944 362 (communauté de banlieue, Seine-St-Denis)	Le fantôme de Dugny
307.74 (communauté de banlieue) 307.760 944 362 (communauté de banlieue, Seine St Denis)	Keufs dans la ville - En quête de banlieue
307.74 (communauté de banlieue) 307.760 944 362 (communauté de banlieue, Seine St Denis)	Bondy Nord, c'est pas la peine qu'on pleure !
307.74 (communauté de banlieue) 307.760 944 366 (communauté de banlieue, Yvelines)	Chronique d'une banlieue ordinaire
307.76 (sociologie urbaine)	Un anthropologue dans la ville - Marc Auge
307.76 094 436 1 (communauté urbaine, Paris) 307.336 16 094 436 1 (communauté urbaine, utilisation résidentielle, Paris)	Sous un toit de Paris
307.76 094 436 1 (communauté urbaine, Paris)	Regards singuliers vol. 5 : Paris-Vincennes [?]
307.760 944 912 (communauté urbaine, Marseille)	Le pacte fragile
307.760 944 912 (communauté urbaine, Marseille) 362.5 (aides sociales)	Entre la dette et le don

363.51 (logement, causes sociales)

363.55 (logement, aides sociales)

#### MONOGRAPHIES SUR DES VILLES

307.760 942 81 (communauté urbaine, Yorkshire)

307.766 094 281 (ville industrielle, Yorkshire)

711.552 4 (secteurs industriels)

Paysages 10, Hebden Bridge, Yorkshire

307.760 942 81 (communauté urbaine, Yorkshire)

307.766 094 281 (ville industrielle, Yorkshire)

Tales from a hard city

307.760 944 14 (communauté urbaine, Loire Atlantique)

Le rêve d'une ville, Nantes et le surréalisme

307.760 944 361 (communauté urbaine, Paris)

307.760 903 2 (communauté urbaine, XVII<sup>e</sup>)

711.409 443 61 (aménagement urbain, Paris)

*Vivre à Paris au grand siècle - Jean Marc Leri*

307.1164 (grande communauté urbaine, planification et développement)

720.944 361 (architecture, Paris)

711.409 443 61 (aménagement urbain, Paris)

Paris, roman d'une ville

307.116 4 (grande communauté urbaine, planification et développement)

720.944 361 (architecture, Paris)

Dieu a choisi Paris

307.760 944 361 094 6 (communauté urbaine, Paris, 1960-69)

720.944 361 (architecture, Paris)

307.760 944 361 (communauté urbaine, Paris)

Le joli Mai

Paysages 4 : Porte de Bagnolet, région parisienne

307.760 944 582 3 (communauté urbaine, Lyon)  
944.009445823 (histoire de France, Lyon)  
944.090 1 (histoire de France, jusque 499)  
944.090 2 (histoire de France, Moyen-Age)  
944.090 32 et 944.090 33 (histoire de France, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup>)  
944.090 34 (histoire de France, XIX<sup>e</sup> s.)  
944.090 4 (histoire de France, XX<sup>e</sup> s.)

307.760 944 582 3 (communauté urbaine, Lyon)  
307.760 904 (communauté urbaine, XX<sup>e</sup> s.)  
720.944 582 3 (architecture, Lyon)

307.760 944 91 (communauté urbaine, Bouches du Rhône)

307.760 944 912 (communauté urbaine, Marseille)  
720.944 912 090 34 (architecture, Marseille, XIX<sup>e</sup> s.)  
711.409 44 912 (aménagement urbain, Marseille)

307.760 944 912 (communauté urbaine, Marseille)  
307.720 944 9 (communauté rurale, Provence)

307.760 949 235 2 (communauté urbaine, Amsterdam)  
711.409 492 352 (aménagement urbain, Amsterdam)

307.760 954 147 (communauté urbaine, Calcutta)

307.760 956 944 (communauté urbaine, Jérusalem)  
307.760 966 23 (communauté urbaine, Mali)

L'histoire au fil de Lyon

Tome 1 : la civilisation gallo-romaine (- 43/V<sup>e</sup> s.)  
Tome 2 : les tensions du Moyen-Âge (V<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)  
Tome 3 : l'apogée de la Renaissance (1600-1800)  
Tome 4 : l'expansion lyonnaise (1800-1914)  
Tome 5 : capitale provinciale (1914- à nos jours)

Mémoires de Lyon (1900-1950)

Paysages 1 : Fos-Sur-Mer, Bouches-du-Rhône

Le temps d'un détour, Marseille au XIX<sup>e</sup> siècle

*Mémoires de Provence/Marseilles (2 cassettes)*

Amsterdam global village

*Calcutta*

*Histoire du monde - Jérusalem*

*Nioro du Sabel, une ville sous tension*

307.767 097 91 (ville fermée, Arizona)	Geriatric Park
728.370846 (maisons indépendantes pour personnes âgées)	
711.580 846 (secteurs résidentiels pour personnes âgées)	
307.760 981 74 (communauté urbaine, Brasilia)	Brasilia, ville rêvée
711.409 817 4 (aménagement urbain, Brasilia)	
709.914 6 (architecture, littoraux)	Paysages 13 : Lorient, Bretagne, France
725.340 944 13 (installations portuaires, Morbihan)	
709.914 6 (architecture, littoraux)	Paysages 7 : Etretat, France
728.709 442 5 (résidence secondaire, Seine Maritime)	
720.103 (influences des facteurs sociaux sur l'architecture)	Paris du XVI <sup>e</sup> au XIX <sup>e</sup> s. - J.R. Pitte, professeur...
720.944 361 (architecture, Paris)	
724. 1 (architecture, 1400-1800)	
724.5 (architecture XIX <sup>e</sup> s.)	
720.944 361 (architecture, Paris)	Paris 1900, une capitale des arts
709.444 361 090 4 (arts, Paris, XX <sup>e</sup> s.)	
720.944 361 (architecture Paris)	<i>Merveilles de France - Paris</i>
725.944 361 (monuments, Paris)	
720.944 361 (architecture Paris)	<i>Paris (édition 98)</i>
720.944 361 (architecture Paris)	<i>Paris - La Seine, voie royale</i>
720.944 361 (généralités architecture et urbanisme, Paris)	L'ange et le génie, correspondance Berlin/Paris

720.9431 (généralités architecture et urbanisme, Berlin)

724.6 (architecture XX<sup>e</sup> s.)

720.945 51 (architecture, Florence)

724.12 (architecture XV<sup>e</sup> s.)

720.949 451 (architecture, Genève)

720.979 494 (architecture, Los Angeles)

#### EDUCATION CITOYENNE

372.832 (éducation civique)

#### MATERIAUX DE CONSTRUCTION

691.2 (construction en pierre)

#### MOUVEMENTS ARTISTIQUES

700.104 (influence des humanités sur les arts)

722.2 (architecture antique égyptienne)

709.02 (art médiéval)

709.021 6 (art roman)

723.4 (architecture romane et normande)

709.022 (art gothique)

723.5 (architecture gothique)

*Florence en scène*

*Genève, fascinante mosaïque*

Los Angeles, histoires d'architectures

Cité citoyenne

Tendre comme la pierre

Egyptomania

*Les Cisterciens (3 cassettes)*

L'art roman (6 cassettes)

*Le temps des cathédrales - G. Euby (3 cassettes)*

726.640 902 (cathédrales catholiques, Moyen-Age)

#### TECHNIQUES ARTISTIQUES

648.104 07 (ébénisterie, enseignement)

745.51 (menuiserie ornementale artisanat)

684.08 (menuiserie)

694.6 (construction, menuiserie)

739.48 (ferroserie d'art, productions)

739.48 (ferroserie d'art, productions)

709.443 825 090 34 (art, Nancy, XIX<sup>e</sup> s.)

709.034 9 (art nouveau, XIX<sup>e</sup> s.)

729.6 (décoration en placage et incrustation)

745.51 (arts décoratifs, bois)

748.29 GAL

748.2 (verrerie)

748.59 GRU

748.5 (vitraux)

748.59 SOU

748.5 (vitraux)

726.528 (église, décoration avec du verre d'ornement)

726.609 447 4 (église, Aveyron)

751.73 (fresques)

729.4 (décoration picturale)

#### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

307.764 094 436 1 (grande communauté urbaine, Paris)

*Le geste et l'idée : l'école Bouille*

De l'arbre à l'ouvrage

Le feu de la rampe

Métal en fleurs (Ecole de Nancy, 1/4)

De bois en lignes (Ecole de Nancy, 2/4)

Demoiselles de verre (Ecole de Nancy, 3/4)

Lux in vitraux (Ecole de Nancy, 4/4)

Les vitraux de Soulages

*Chantepierre (+ livres)*

Gulliver - La région parisienne

307.768 (villes nouvelles)

307.764 (grandes communautés urbaines)

711.309 4 (aménagement en Europe au niveau d'un Etat, d'une province)

711 (aménagement du territoire)

711.409 443 61 (aménagement urbain, Paris)

711 (aménagement du territoire)

711.3 (aménagement au niveau d'un Etat, d'une province)

711.409 52 (aménagement urbain, Japon)

711.4 (aménagement urbain)

711.309 51 (aménagement du territoire en Chine)

711.409 73 (aménagement urbain, Etats-Unis)

711.30944 57 (aménagement d'une province, Allier)

711.554 (aménagement, régions agricoles)

Gulliver – Métropoles du Sud : Mexico, Le Caire...

Galillée/Géographie - Pays/Paysages 1  
[aménagement du territoire Europe et France]

Galillée/Géographie - Pays/Paysages 2  
[aménagement du territoire Paris]

Galillée/Géographie - Pays/Paysages 3  
[aménagement du territoire Japon]

Galillée/Géographie - Pays/Paysages 4  
[aménagement du territoire Chine]

Galillée/Géographie - Pays/Paysages 5  
[aménagement du territoire Etats-Unis]  
Allier – Aménagement rural et paysages

## PAYSAGISME

712.2

712.2

712.2

712.2

712.2

Les plus beaux jardins du monde (6 titres)

1 - Conquêtes et renaissances

2 - Gloire et splendeur françaises

3 - L'héritage italien

4 - L'influence anglaise

712.2

712.2

712.209 4 (architecture du paysage, principes, Europe)

712.209 442 6 (architecture du paysage, principes, Picardie)

712.609 442 6 (jardins privés, Picardie)

712.609 442 6 (jardins privés, Somme)

#### RELATIONS POUVOIR / ARCHITECTURE

720.103 (influences des facteurs sociaux sur l'architecture)

*720.103 (influences des facteurs sociaux sur l'architecture)*

*352.235 097 45 (pouvoirs exécutifs, relation avec les artisans d'arts)*

*745.509 32 (artisans d'art, XVII<sup>e</sup> s.)*

*745.509 33 (artisans d'art, XVIII<sup>e</sup> s.)*

#### ARCHITECTURE ET ECOLOGIE

720.47 (architecture et environnement)

691.3 (constructions en béton)

*720.47 (architecture et environnement)*

*711.554 (aménagement, régions agricoles)*

#### ARCHITECTURES TRADITIONNELLES

720.953 3 (architecture du Yémen)

5 - L'urbanisation

6 - Le jardin des origines

Le jardin d'Occident

Traversée des jardins

Les hortillonnages d'un siècle à l'autre

Le pouvoir et la pierre

*Le pouvoir et les artisans - du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s.*

Gallilé/Sciences de la vie 3 (construction en béton contre nature)

*Je découvre - L'écologie, l'action de l'homme*

*Conte-moi Shibam*

693.22 (construction en terre agglomérée séchée au soleil)

720.967 11 (architecture du Cameroun)

693.22 (construction en terre agglomérée séchée au soleil)

*De feuilles et de terre*

### ARCHITECTURE ANTIQUE

722.2 (architecture antique égyptienne)

*Le mystère des pyramides/ Kébadian*

722.2 (architecture antique égyptienne)

*Les mystères des pyramides*

720.92 LAU

722.2 (architecture antique égyptienne)

*Lauer - Voyage à Saqqara*

930.1 (archéologie)

722.202 88 (architecture égyptienne antique, restauration)

*Civili. du monde - Abou-Simbel sauvés des eaux*

722.202 88 (architecture antique égyptienne, restauration)

*Les temples de Karnak*

930.1 (archéologie)

722.31 (architecture phénicienne)

*Liban, l'autre rive*

722.32 (architecture des colonies phéniciennes)

*Carthage, légendes et réalités - A. Beschtaouch*

722.709 37 (architecture antique romaine, péninsule italienne)

*Pompéi, le rêve romain - Pierre Grimal...*

722.709 37 (architecture romaine, péninsule italienne)

*Construire et vivre à Pompéi*

722.8 (architecture antique grecque)

*Civilisations du monde - Grecs et Romains*

722.7 (architecture antique romaine)

MONOGRAPHIES D'ARCHITECTES

- |            |   |   |
|------------|---|---|
| 720.92 AND | 724.6 (architecture XX° s.)   | Ando Tadao, architecte du silence             |
| 720.92 BUC | 720.944 362 (généralités architecture & urbanisme, Seine-St-Denis)              | L'art de faire la ville : Iwona Buckowska     |
| 720.92 GAI | 720.944 362 (généralités architecture & urbanisme, Seine-St-Denis)              | L'art de faire la ville : Renée Gailhoustet   |
| 720.92 GUI | 720.5 (architecture XIX° s.)<br>709.034 9 (art nouveau, généralités et XIX° s.) | Guimard Hector, un architecte et ses folies   |
| 720.92 LEC | 724.6 (architecture, XX°s.)   | Le Corbusier (3 cassettes)                    |
| 720.92 LLO | 724.6 (architecture XX° s.)<br>720.973 (architecture Etats-Unis)                | L'architecture de Franck Lloyd Wright         |
| 720.92 PER | 720.1 (architecture, philosophie et théorie)<br>724.6 (architecture, XX°s.)     | Les mots de l'architecte : Dominique Perrault |
| 720.92 POR | 720.944 362 (généralités architecture & urbanisme, Seine-St-Denis)              | L'art de faire la ville : Ricardo Porro       |
| 720.92 PUG | 724.16 (architecture, XVII° s.)   | <i>Puget Pierre</i>                           |

TYPOLOGIES DE BATIMENTS

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| 627.209 (ports, technologie) | <i>Les ports artificiels du débarquement</i> |
|------------------------------|--|

	<i>940.542 144 2 (batailles en Normandie)</i>	
720.92 RIB	690.551 094 436 1 (construction d'un hôpital, Paris)	Naissance d'un hôpital
	<i>690.576 095 694 (construction d'un parc d'attraction, Israël)</i>	<i>Israeland</i>
	<i>725.760 956 94 (parc d'attraction, architecture, Israël)</i>	
720.92 WAG	725.2409 436 13 (établissement financier, Vienne, Autriche)	La caisse d'Epargne de Vienne (A2/1)
	725.240 904 1 (établissement financier, 1900-1919)	
	709.040 14 (art nouveau, XX <sup>e</sup> s.)	
720.92 PIA	725.804 209 443 61 (centre culturel, Paris)	Le centre Georges-Pompidou (A/4)
720.92 ROG		
	725.804 209 443 61	Beaubourg city
720.92 GAU	725.827 094 436 1 (stade, Paris)	Paris, le stade Charléty (A/7)
720.92 POR	725.810 944 361 (salles de concert et de musique, Paris)	Portzamparc Christian de - La Cité de la Musique
720. 92 KRA	<i>726.509 456 32 (église, Rome)</i>	<i>Krautheimer - Une journée romaine</i>
	<i>720.945 632 (architecture, Rome)</i>	
	<i>723.1 (art paléochrétien)</i>	
	<i>726.609 443 202 88 (cathédrale, Marne, restauration)</i>	<i>La cathédrale de Reims, sept siècles d'aventures</i>
	<i>709.022 (art gothique)</i>	
	<i>726.609 445 52 (cathédrale, Cher)</i>	<i>La cathédrale de Bourges</i>
	<i>726.64 (cathédrale catholique romaine)</i>	
	<i>709.022 (art gothique)</i>	

726.609 449 41 (cathédrale, Alpes Maritimes)	La cathédrale orthodoxe russe St Nicolas de Nice
726.63 (cathédrale orthodoxe orientale)	
726.771 (abbaye, ordre bénédictin)	<i>Mont St Michel</i>
726.709 442 1 (édifices monastique, Manche)	
720.9142 (architecture, île)	
727.709 442 6 (musée d'art, Picardie)	L'irrésistible construction...Musée de Picardie(A/1)
727.709 443 61 (musée d'art, Paris)	Musée d'Orsay, la visite
708.009 034 (musée d'art, XIX <sup>e</sup> s.)	
[725.310 288 (gare de voyageurs, restauration )]	
727.709 443 61 (musée d'art, Paris)	<i>La ville Louvre</i>
727.709 443 61 (musée d'art, Paris)	Louvre, la visite
727.702 88 (musée d'art, restauration)	
708.444 361 (musée d'art, Paris)	
727.825 094 436 1 (bibliothèque nationale, Paris)	Les architectures du savoir et la BNF
727.825 094 436 1 (bibliothèque nationale, Paris)	BNF, histoire immédiate
727.825 01 (bibliothèque nationale, théorie)	
728.310 944 345 (habitations collectives, Oise)	Le familistère, une cité radieuse (A/5)
307.332 17 (utilisation industrielle par une communauté indépendante)	
363.5 (logement)	

720.92 NOV	728.310 944 83 (habitations collectives, Gard) 363.585 094 483 (HLM, Gard)	Némausus, une HLM des années 80 (A/6)
720.92 KOO	728.370 87 (maison indépendante pour personne handicapée)	La maison à Bordeaux (A2/2)
720.92 RAY	728.37 (maison indépendante) 690.837 (construction, maison indépendante) 729.7 (décoration en mosaïque)	La maison de Jean-Pierre Raynaud
720.92 HOR	728.809 034 (villa XIX <sup>e</sup> s.) 693.710 903 4 (construction en fer XIX <sup>e</sup> s.) 709.034 9 (art nouveau)	La maison de fer (A/2)
720.92 KOO	728.809 0409 (villa, 1990-1999) 728.809 443 64 (villa, Haut-de-Seine) 724.6 (architecture XX <sup>e</sup> s.)	La villa Dall'Ava (A/3)
720.92 VIO	728.810 944 35 (château fort, Oise) 723.502 88 (architecture gothique, restauration)	Pierrefonds, le château de l'architecte (A/8)
	728.820 943 613 (palais, Vienne)	<i>Châteaux et palais - Schonbrunn, Vienne (Aut.)</i>
	728.810 943 63 (résidence fortifiée, Salzbourg)	<i>Châteaux et palais - Hohensalzburg (Autriche)</i>
	728.820 944 366 (palais, Yvelines)	<i>Versailles</i>
	728.820 964 437 (palais, Seine et Marne) 728.820 944 5 (châteaux, Loire)	<i>Fontainebleau – Un rendez-vous de châteaux</i> <i>Châteaux de la Loire</i>
	728.820 944 5 (palais, pays de la Loire)	<i>Vidéo découvertes Michelin - Châteaux de la Loire</i>

728.820 944 53 (palais, Loir-et-Cher)

728.820 944 54 (palais, Indre-et-Loire)

728.820 946 41 (palais, Madrid)

728.820 946 9 (palais, Portugal)

728.820 949 618 (palais, Istanbul)

728.820 951 (palais, Chine)

728.810 954 2 (résidence fortifiée, Uttar Pradesh)

728.810 954 4 (résidence fortifiée, Rajasthan)

728.820 964 (palais, Maroc)

#### ARCHEOLOGIE

930.102 8 (techniques de l'archéologie)

930.109 02 (archéologie, Moyen-Age)

940.990 (archéologie sur des lieux modernes)

346.045 (législation sur l'urbanisme)

363.69 (Services publics, conservation du patrimoine historique)

*Châteaux et palais - Chambord*

*Châteaux et palais - Chenonceaux*

*Châteaux et palais - L'Escorial (Espagne)*

*Châteaux et palais - Pena, Sintra (Portugal)*

*Châteaux et palais - Topkapi, Istanbul*

*La Cité interdite*

*Châteaux et palais - Fort Rouge et Taj Mahal*

*Châteaux et palais - Jodhpur (Inde)*

*Châteaux et palais - Meknes (Maroc)*

Jour de fouille

Concessions à perpétuité

## Conclusion

L'analyse des rubriques de la Dewey conforte le choix fait a priori par la mission de préfiguration de la bibliothèque. Elaboré au sein de la politique documentaire, le plan de classement, tel un écho, sert également d'instrument d'orientation pour celle-ci. Le dédoublement de ses fonctions se poursuit dans son emploi d'outil de gestion des collections. Par conséquent, c'est essentiellement une vocation quantitative qui anime le corpus de cotes validées sur le plan de son utilisation seconde, sa principale mission demeurant l'ordonnancement physique des collections. Cette réflexion bibliothéconomique se concrétise aux yeux du public dans la signalétique car les cotes restent pour la majorité des publics une suite de chiffres additionnés parfois de lettres qui permettent de ranger dans l'ordre les ouvrages et donc de retrouver leur emplacement et non la codification de leur contenu. D'ailleurs, ce n'est plus tant la richesse d'une collection et son accessibilité qui captent les usagers, ces valeurs des bibliothèques semblant désormais aller de soi, mais la qualité de l'environnement et des services si l'on en juge par les résultats de la récente enquête sur les attentes des publics de la BNF<sup>1</sup>. La bibliothèque de la Cité devra fidéliser les anciens usagers de l'IFA et conquérir des publics nouveaux. La qualité de son cadre mais surtout de ses collections présentes physiquement, de ses connexions vers d'autres bases, de son réseau et des nombreux services qu'elle envisage de proposer semblent autant de critères de réussite de ce projet dont l'inauguration constituera sans doute le premier événement culturel d'envergure nationale de ce nouveau siècle.

---

<sup>1</sup> *Chroniques*, n° 8, p. 4-5

## Table des matières

Introduction	p. 1
I/ La bibliothèque de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine : prospective	p. 2
A/ Les exigences du projet	p. 2
1/ L'esprit directeur	p. 2
2/ Méthode et moyens de définition de la politique documentaire	p. 3
B/ L'élaboration de la politique documentaire	p. 7
1/ Le déterminisme du contexte	p. 7
2/ Les contenus thématiques et leur articulation : amorce de la charte des collections	p. 8
II/ L'application de la CDD aux disciplines d'une bibliothèque spécialisée en architecture	p. 11
A/ La Dewey comme instrument de mesure	p. 11
1/ De la codification à l'évaluation	p. 11
2/ Schéma d'action de l'élaboration d'un système de cotes validées	p. 12
B/ Traduction du champ thématique de l'architecture et des disciplines qui lui sont attachées au travers de la CDD	p. 13
1/ Recherche sur la classification	p. 13
a/ la classe 7-	p. 14
b/ la classe 6-	p. 32
c/ la classe 3-	p. 37
2/ Récapitulatif	p. 42
C/ Mise en relations de plans de classement et de leurs équivalences dans la CDD	p. 44

III/ L'application de la CDD à une collection : le cas de la vidéo	p. 75
A/ Les raisons du choix	p. 75
B/ Expérimentation de la CDD sur un corpus de films documentaires	p. 77
Conclusion	p. 94
Annexes	p. 95

### **Annexes**

Extrait de la conférence de presse ministérielle : “ l'ambition du projet ”	p. 1
Photographies des bâtiments	p. 3
Plans	p. 5
Extrait de la conférence de presse ministérielle : répartition spatiale des Composantes de la Cité	p. 7
Extrait de la conférence de presse ministérielle : calendrier et budget	p. 8
Légende du tableau de sélection des vidéogrammes	p. 9
Tableau de sélection des vidéogrammes	p. 10
Compte-rendu de la réunion vidéo	p. 11
Bibliographie	p. 16

# 1 - L'ambition du projet

Apportant une solution à la carence que connaissent, en matière de diffusion, l'architecture et le patrimoine, réunis au sein du Ministère de la Culture depuis 1997, la Cité prend place dans le réseau des grands équipements culturels nationaux. À côté des institutions consacrées à la science, à l'art, à la musique, la Cité de l'Architecture et du Patrimoine manifeste l'importance d'un champ d'activité essentiel dans la vie quotidienne et culturelle des Français, mais dont la connaissance reste encore trop fragmentaire et imprécise.

Implantée dans l'aile de Paris du Palais de Chaillot, la Cité a pour objectif de répondre aux questions sur l'environnement bâti que se pose un large public. Associant la présentation des réflexions contemporaines les plus radicales et la remémoration des pages majeures de l'histoire de l'architecture, la Cité a une vocation culturelle. Renouant le dialogue entre les citoyens et les professionnels qui conçoivent leur environnement quotidien, elle a aussi une vocation éminemment civique.

Ses programmes, le parcours qu'elle offre dans l'histoire de l'architecture, à partir de fonds uniques dont l'ampleur chronologique ira du Roman à la modernité, en même temps que la chronique permanente qu'elle tient des projets et des chantiers, doivent renforcer les capacités des Français à formuler leurs attentes vis-à-vis de l'architecture. Ils doivent également transformer les compétences des professions de la conception pour satisfaire ces attentes en matière de qualité et de pertinence sociale du cadre bâti, souvent incomprises ou mal perçues.

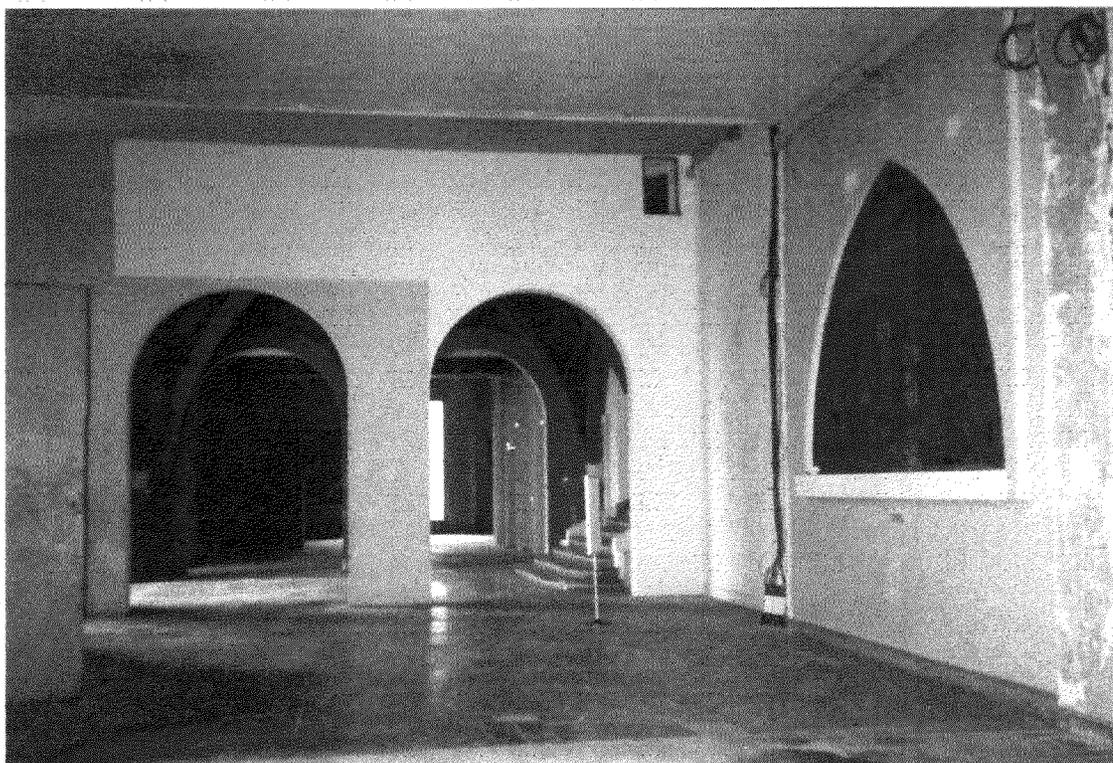
Alors que l'architecture est souvent appréhendée par le public comme une activité relativement lointaine, n'affectant que la sphère des monuments et des grands programmes, un rapport plus familier avec elle doit être construit, touchant à l'habitation et à l'environnement quotidien autant qu'à l'édifice exceptionnel. Les grandes interrogations portant sur le dessin des villes, des quartiers, des jardins d'aujourd'hui doivent trouver, sinon leur solution, du moins leur expression dans les programmes conduits depuis Chaillot, qui mettront en contact trois milieux dont la connaissance mutuelle est essentielle : les citoyens et leurs représentants, les professions de l'architecture, du patrimoine et de la ville et le monde de l'enseignement et de la recherche.

Ces ambitions appellent la création d'un équipement nouveau, capitalisant les résultats des actions publiques des deux dernières décennies. Inédite dans son articulation d'ensemble, la Cité sera cependant créée par

redéploiement, transformation et modernisation d'établissements existants, mais jusqu'ici limités dans leurs missions et, la plupart du temps, par leur statut. Il s'agit du Musée des monuments français, de l'Institut français d'architecture et du Centre des hautes études de Chaillot. Une dynamique peut résulter de ce regroupement des équipes existantes, qui renforcera des convergences et autorisera des économies d'échelle.

L'intégration dans la Cité de certains programmes conduits jusqu'à présent en « régie directe » par la direction de l'Architecture et du Patrimoine en matière de formation permanente ou d'action internationale permettra également une rationalisation de l'action publique. Par ailleurs, grâce à ses équipes, la Cité pourra assumer une fonction d'expertise et de conseil auprès des administrations, des élus et des entreprises.

Entrée de la bibliothèque (en venant du musée)



Salle octogonale de la coupole de Cahors ouvrant sur autant d'alvéoles (probable salle des références)



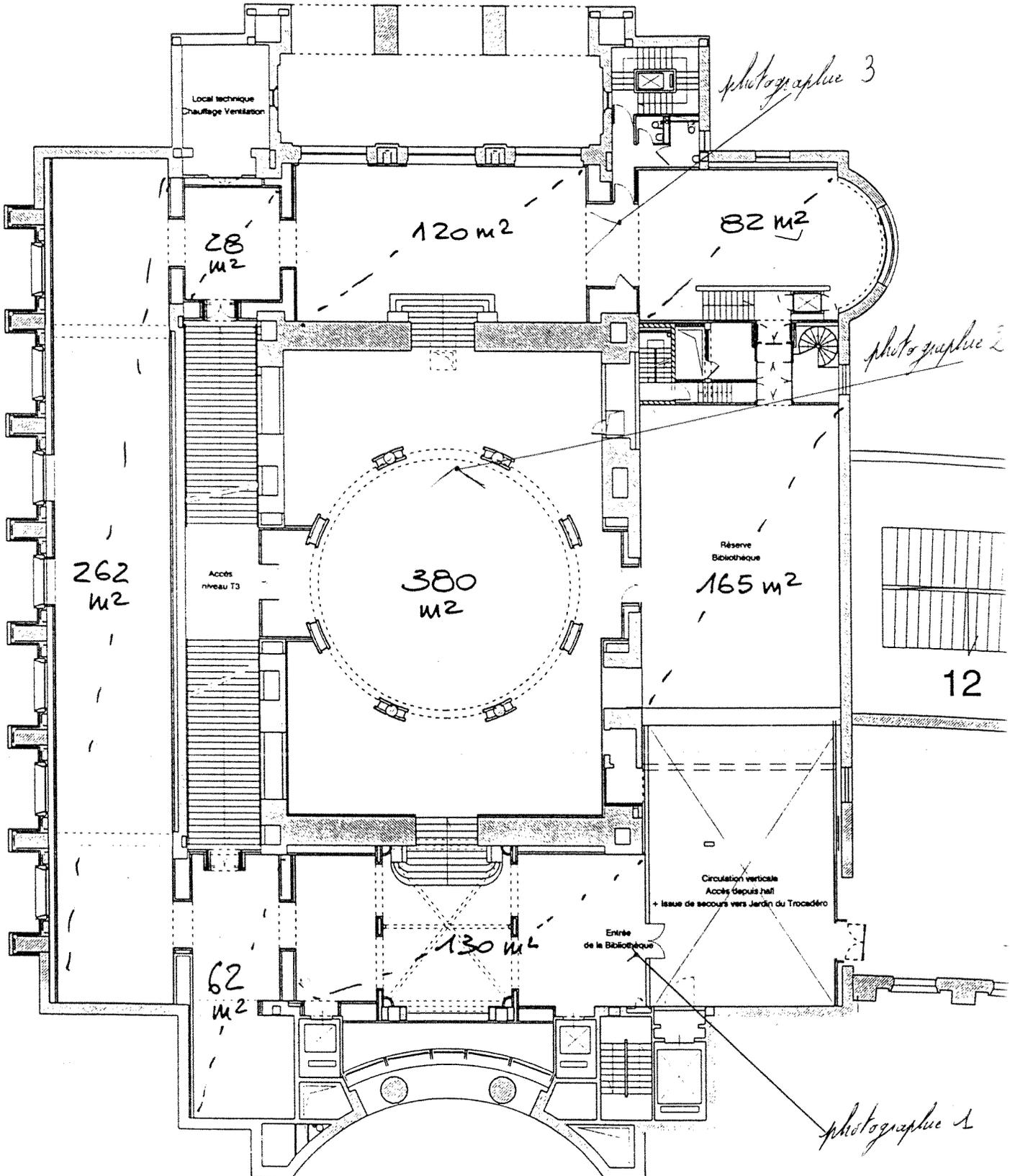
Espace de consultation (nord-ouest, façade donnant sur la place du Trocadéro)

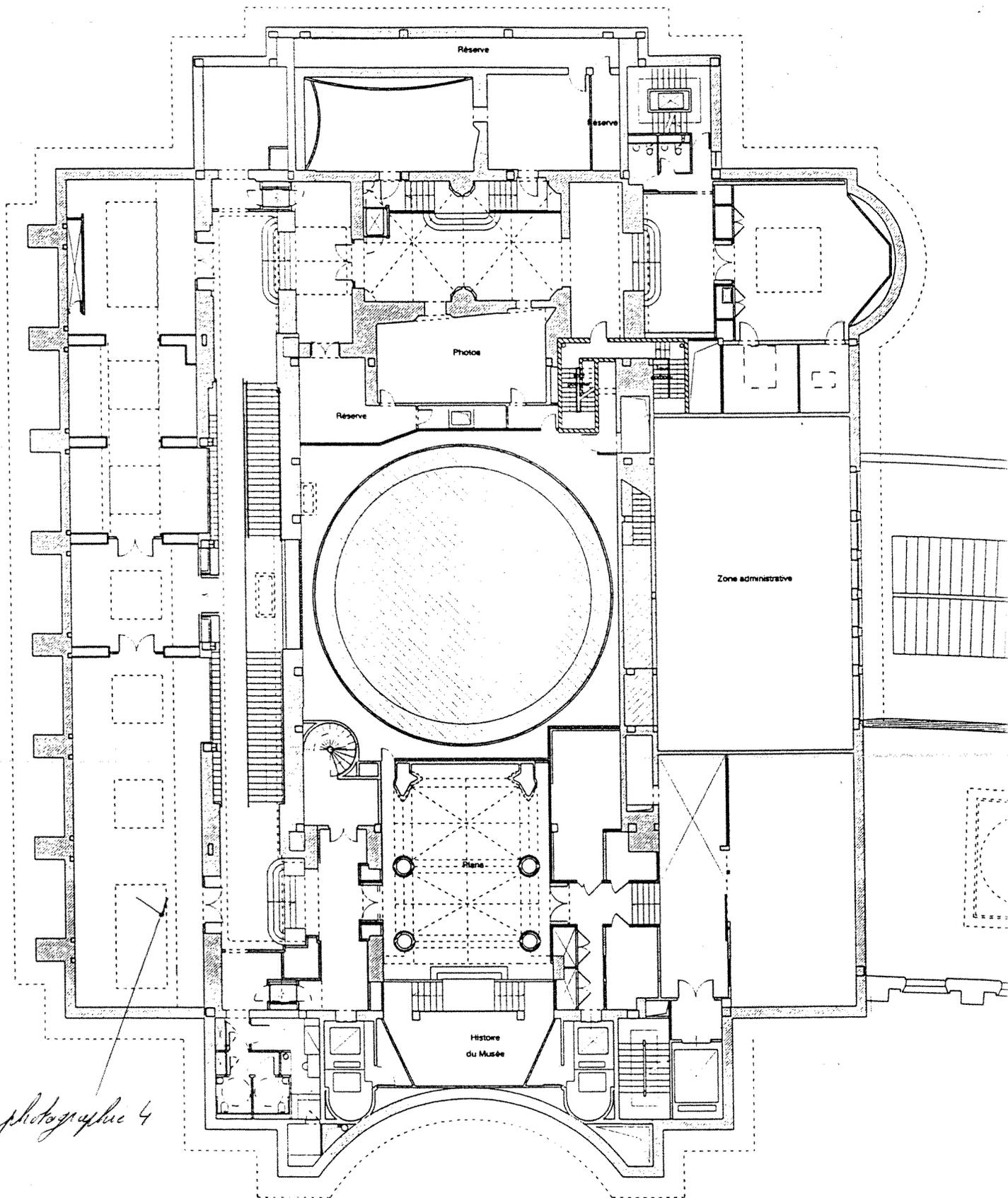


Niveau supérieur : couloir compartimenté pouvant accueillir les collections spécialisées



SURFACES.  
1230 m<sup>2</sup>

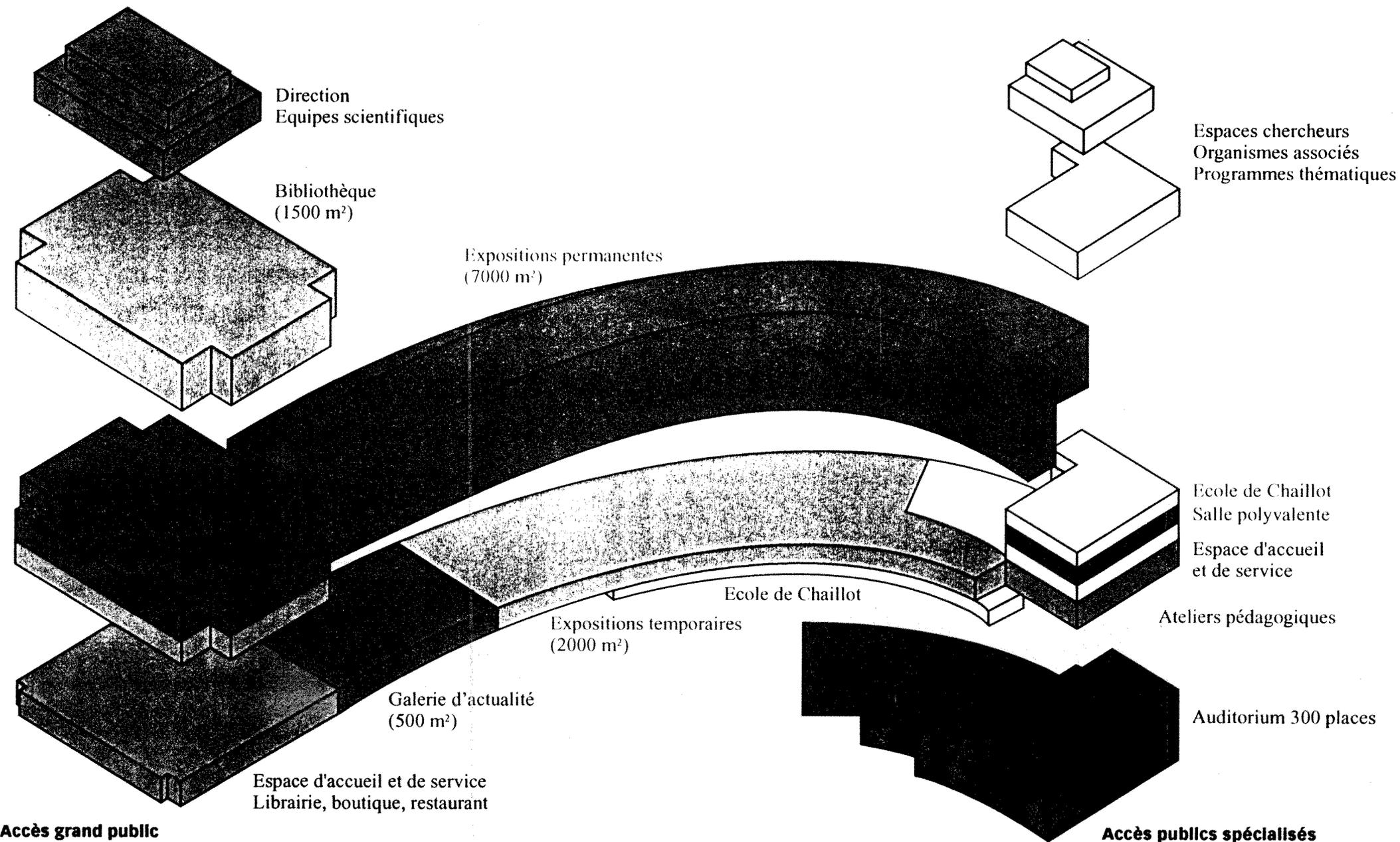




photographie 4

# Cité de l'architecture et du patrimoine

Grands espaces constituants



## 2. Le calendrier et le budget

Novembre 1999

Notification du marché de maîtrise d'œuvre

Printemps 2000

Appel à candidature pour la muséographie de la galerie moderne et contemporaine; DCE pavillon d'about

Été 2000

Lancement des travaux du pavillon d'about DCE de l'ensemble de l'opération

Printemps 2001

Démarrage des travaux dans l'ensemble du bâtiment.

Regroupement des équipes de l'IFA, du MMF et de la préfiguration à Chaillot dans le pavillon d'about.

Ouverture d'espaces d'exposition et préfiguration de la bibliothèque dans le pavillon d'about.

Création de l'établissement.

Début 2003

Ouverture au public de la Cité de l'Architecture et du patrimoine

L'enveloppe d'investissement est de 294 MF, dont 177,5 MF consacrés aux travaux de bâtiments sous maîtrise d'œuvre et 24 MF aux aménagements de la galerie d'architecture et des productions muséographiques des expositions permanentes.

## Légende du tableau de sélection des vidéogrammes

- Ces 154 documentaires relèvent dans leur ensemble du catalogue de l'ADAV et sont listés par ordre d'apparition.
- Les titres à la marge des préoccupations de la bibliothèque sont en italique.
- C + PI = consultation et prêt individuel
- P I I = prêt individuel impératif
- I+ = intéressant
- La ville : catalogue de documentaires sélectionnés par le MAE, le MCC, le CNC... dans lequel le film est recensé
- IB : Images en Bibliothèques. Titres " labellisés " par un comité de vidéothécaires membres de l'association.
- Lussas : film figurant dans le guide sur la thématique de la ville édité en 1995 par la Maison du Documentaire de Lussas.
- Lorsqu'il n'existe pas de prix pour le prêt individuel impératif seul, le prix de la cassette en consultation et prêt individuel est répété en rouge dans la colonne P I I afin de pouvoir calculer le coût de cette formule.
- \* : les droits attachés au film " Le temps des cathédrales " ne sont pas spécifiés.
- Gallilée/Géographie : mise des thèmes les plus importants entre crochets.

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée (mn)	C + PI	P I I	Références
Ando Tadao, architecte du silence	J. Antoine	1989		I+	30	169	124	<u>La ville</u>
L'ange et le génie, correspondance Berlin/Paris	P. Desfons	1994		très I+	75	280	280	<u>La ville</u>
L'architecture de Franck Lloyd Wright	M. Grigor	1983		I+	74	195	146	
Les architectures du savoir et la BNF	S. Neumann	1996		très I+	52	300	300	
Série "Architectures/1" en 8 cas. ou 200 frs l'une				très I+		1456	1456	
1 : L'irrésistible construction...Musée de Picardie	S. Neumann	1996		très I+	26			Lussas
2 : La maison de fer	S. Neumann	1996		très I+	26			
3 : La villa Dall'Ava	R. Copans	1996		très I+	26			
4 : Le centre Georges-Pompidou	R. Copans	1997		très I+	30			<u>La ville</u>
5 : Le familistère, une cité radieuse	C. Adda	1996		très I+	27			<u>La ville</u>
6 : Némausus, une HLM des années 80	S. Neumann	1996		très I+	26			<u>La ville</u>
7 : Paris, le stade Charléty	O. Horn	1996		très I+	26			<u>La ville</u>
8 : Pierrefonds, le château de l'architecte	S. Neumann	1996		très I+	26			Lussas
Architecture/2 : La caisse d'Epargne de Vienne	S. Neumann	1998		très I+	26	200	200	
Architecture/2 : La maison à Bordeaux	R. Copans	1998		très I+	20	200	200	
L'art de faire la ville : Iwona Buckowska	O. Guenaud	1997		très I+	26	200	200	<u>La ville</u>
L'art de faire la ville : Renée Gailhoustet	C. Merlhiot	1996		très I+	23	200	200	<u>La ville</u>
L'art de faire la ville : Ricardo Porro	O. Guenaud	1997		très I+	27	200	200	
L'art roman (6 cassettes)				I+	180	665	665	
Beaubourg city	B. Cornand	1997		très I+	56	250	250	
<i>La cathédrale de Bourges</i>	<i>M. Gauriat</i>	<i>1993</i>	<i>11/15 ans</i>		52		99	
<i>La cathédrale de Reims, sept siècles d'aventures</i>	<i>J.E. Frère</i>	<i>1991</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>I+</i>	55	217	217	
La cathédrale orthodoxe russe St Nicolas de Nice	C. Reva	1993		I+	40	198	198	
<i>Chantepierre (+ livret)</i>	<i>Louis-Roger</i>	<i>1993</i>		<i>I+</i>	40	275	275	
<i>Châteaux de la Loire</i>	<i>S. Macovet</i>	<i>?</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>I+</i>	60	240	199	

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée	C + PI	P I I	Références
<i>Les Cisterciens (3 cassettes)</i>	<i>Schwarzstein</i>	1992		I+	78	397	397	
<i>Construire et vivre à Pompéi</i>	<i>J.P. Adam</i>	1980		I+	53	250	250	
<i>Conte moi Shibam</i>	<i>S. Salman</i>	1990	11/15 ans	I+	42	203	203	
<i>De feuilles et de terre</i>	<i>D. Theron</i>	1989	11/15 ans	très I+	45	245	245	
L'école de Nancy, il y a 100 ans... (4 vol.)								
Vol 1 : Métal en fleurs	P. Forget	1995		I+	27	200	200	
Vol 2 : De bois en lignes	P. Forget	1996		I+	26	200	200	
Vol 3 : Demoiselles de verre	P. Forget	1997		I+	26	200	200	
Vol 4 : Lux in vitraux	P. Forget	1998		I+	26	200	200	
Egyptomania	R. Polles	1994	11/15 ans	I+	52	169	124	
Le feu de la rampe	P. Forget	1993		I+	50	200	200	
Guimard Hector, un architecte et ses folies	P. Kane	1991		I+	42	160	116	
Le jardin d'Occident	P. Guerdat	1992	7/11 ans	I+	50	254	254	
<i>Krautheimer - Une journée romaine</i>	<i>P. Collin</i>	1994		I+	50	139	139	IB
<i>Lauer - Voyage à Saqqara</i>	<i>N. Quinn</i>	1996		I+	52	139	139	
Le Corbusier (3 cassettes)	J. Barsac	1987		très I+	180	435	351	La ville / IB
Los Angeles, histoires d'architectures	P. Mouton	1990		I+	30	200	200	
<i>Louvre, la visite</i>	<i>C. Nemes</i>	1998	11/15 ans	très I+	65	220	128	
La maison de Jen-Pierre Raynaud	M. Porte	1994	11/15 ans	I+	32	139	139	La ville / Lussas
<i>Mont St Michel</i>	<i>Barba-Negra</i>	1978	11/15 ans	I+	60	240	199	
Les mots de l'architecte : Dominique Perrault	R. Copans	1998		I+	53	300	300	
<i>Musée d'Orsay, la visite</i>	<i>P. Truffault</i>	1996		I+	52	129	129	
Naissance d'un hôpital	J.L. Comolli	1992		I+	67	187	140	La ville/IB/Lu.
Némo de Belleville	N. Dhoun	1997	11/15 ans	I+	26	200	200	La ville / IB
Le pacte fragile	A. Dufau	1996		I+	34	150	150	La ville
Paris 1900, une capitale des arts	P. Gauthier	1995	11/15 ans	I+	25	144	144	

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée	C + PI	P II	Références
Paris, roman d'une ville	S. Neumann	1991	11/15 ans	très I+	52	187	140	La ville
Les plus beaux jardins du monde (6 titres)								
1 - Conquêtes et renaissances	?	1993			60		149	
2 - Gloire et splendeur françaises	?	1993			60		149	
3 - L'héritage italien	?	1993			60		149	
4 - L'influence anglaise	?	1993			60		149	
5 - L'urbanisation	?	1993			60		149	
6 - Le jardin des origines	?	1993			60		149	
Portzamparc Christian de - La Cité de la Musique	Gaucherand	1994	11/15 ans	I+	30	169	124	2° version : 95
<i>Puget Pierre</i>	<i>E. Kertes</i>	<i>1994</i>		<i>I+</i>	<i>26</i>	<i>119</i>	<i>119</i>	
Le rêve d'une ville, Nantes et le surréalisme	J.C. Averty	1994		très I+	27	119	119	
<i>Les temples de Karnak</i>	<i>M. Marie</i>	<i>1988</i>	<i>7/11 ans</i>	<i>I+</i>	<i>52</i>	<i>204</i>	<i>106</i>	
Le temps d'un détour, Marseille au XIX° siècle	A. Bergala	1991		I+	60	139	139	
Tendre comme la pierre	S. Guyon	1990			21	122	122	
Traversée des jardins	J.J. Dubois	1995		I+	52	250	250	
<i>Versailles</i>	<i>S. Macovet</i>	<i>1998</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>I+</i>	<i>60</i>	<i>240</i>	<i>199</i>	
<i>La ville Louvre</i>	<i>N. Philibert</i>	<i>1990</i>	<i>3/7 ans</i>	<i>très I+</i>	<i>82</i>	<i>203</i>	<i>106</i>	<i>IB</i>
<i>Les vitraux de Soulages</i>	<i>J.N. Cristiani</i>	<i>1995</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>I+</i>	<i>48</i>	<i>119</i>	<i>119</i>	<i>IB</i>
<i>Liban, l'autre rive</i>	<i>A. Jomier</i>	<i>1998</i>		<i>I+</i>	<i>55</i>	<i>139</i>	<i>139</i>	
<i>Le mystère des pyramides/Kebadian</i>	<i>J. Kebadian</i>	<i>1990</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>I+</i>	<i>120</i>	<i>220</i>	<i>141</i>	
<i>Les mystères des pyramides</i>	<i>J.F. Delassus</i>	<i>1999</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>I+</i>	<i>80</i>	<i>203</i>	<i>121</i>	
<i>Pompéi, le rêve romain - Pierre Grimal...</i>	<i>S. Ginet</i>	<i>1995</i>		<i>I+</i>	<i>50</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	
Anges et démons de la cité	F. Laffont	1994	11/15 ans	très I+	55	250	250	Lussas
BNF, histoire immédiate	J.F. Roudot	1996		très I+	52	250	250	
Bondy Nord, c'est pas la peine qu'on pleure !	C. Bories	1993		I+	52	250	250	La ville / Lussas
<i>Châteaux et palais - Chambord</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée	C + PI	P II	Références
<i>Châteaux et palais - Chenonceaux</i>	?	?			30	159	103	
Chronique d'une banlieue ordinaire	D. Cabrera	1992		I+	55	250	250	La ville/IB/Lu.
Comme les anges déchus de la planète St Michel	J. Schimdt	1978		très I+	90	340	340	Lussas
Concessions à perpétuité	P. Rebeaud	1997		très I+	52	250	250	
De l'arbre à l'ouvrage	J. Sapiega	1998		I+	52	200	159	
De l'autre côté du périph'	Tavernier(s)	1997		très I+	149	300	200	IB
Dieu a choisi Paris	Prouteau	1969	11/15 ans	I+	90	159	159	
<i>Entre la dette et le don</i>	A. Dufau	1997		très I+	52	280	280	
Le fantôme de Dugny	P. Laroche	1995		I+	60	260	260	La ville / IB
Les gens des baraques	R. Bozzi	1995		très I+	126	150	150	La ville / IB
<i>Le geste et l'idée : l'école Boulle</i>	F. Marchadier	1998		I+	26	180	180	
L'histoire au fil de Lyon (5 cassettes, 250 frs l'une)	T. Mercadal	1998		I+		1167	700	
Tome 1 : la civilisation gallo-romaine (- 43/V° s.)	T. Mercadal	1998		I+	60			
Tome 2 : les tensions du Moyen-Âge (V°-XV° s.)	T. Mercadal	1998		I+	60			
Tome 3 : l'apogée de la Renaissance (1600-1800)	T. Mercadal	1998		I+	60			
Tome 4 : l'expansion lyonnaise (1800-1914)	T. Mercadal	1998		I+	60			
Tome 5 : capitale provinciale (1914- à nos jours)	T. Mercadal	1998		I+	60			
Les hortillonnages d'un siècle à l'autre	J.J. Dubois	1991		I+	55	250	250	
Le joli Mai	C. Marker	1963	11/15 ans	très I+	150	87	87	Lussas
Jour de fouille	G. Changeux	1995	11/15 ans	I+	28	220	220	
Keufs dans la ville - En quête de banlieue	M. Bonmariag	1995		très I+	83	290	290	Lussas
Mémoires de Lyon (1900-1950)	D. Meynial	1996	11/15 ans	I+	50	186	121	
<i>Mémoires de Provence/Marseilles (2 cassettes)</i>	G. Paroldi	1996	11/15 ans	I+	100	360	232	
Paris du XVI° au XIX° s. - J.R. Pitte, professeur...	S. Ginet	1992		I+	58	120	120	
<i>Paris, les lumières de la ville</i>	A. Saulière	1994		I+	40	210	210	

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée	C + PI	P I I	Références
Paysages (série)								
Vol 1 : Fos-Sur-Mer, Bouches-du-Rhône	J.L. Portron	1992		très I+	26	160	160	La ville/IB/Lu.
Vol 4 : Porte de Bagnolet, région parisienne	P. Zucca	1992		très I+	26	160	160	La ville/IB/Lu.
Vol 7 : Etretat, France	J.L. Portron	1994		très I+	26	190	190	La ville/IB/Lu.
Vol 13 : Lorient, Bretagne, France	J.L. Portron	1997		très I+	26	190	190	
<i>Les ports artificiels du débarquement</i>	<i>G. Quere</i>	<i>1994</i>	<i>11/15 ans</i>		<i>80</i>	<i>190</i>	<i>190</i>	
Pour tout l'or d'une goutte	S. Sarkis	1995		I+	93	150	150	La ville / Lussas
Les poussins de la Goutte d'or	J.M. Carré	1993	<i>11/15 ans</i>	I+	52	200	200	Lussas
<i>Quai des ombres</i>	<i>L. Verdier-K</i>	<i>1995</i>		<i>I+</i>	<i>52</i>	<i>250</i>	<i>250</i>	
<i>Regards singuliers vol. 5 : Paris-Vincennes [?]</i>	<i>divers</i>	<i>95/97</i>		<i>I+</i>	<i>41</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	
Sous un toit de Paris	E. Laurent	1995		I+	52	230	230	
<i>Le temps des cathédrales - G. Buby (3 cassettes)</i>	<i>R. Darbois</i>	<i>1980</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>Ch-d'œ</i>	<i>459</i>	<i>471*</i>	<i>471*</i>	<i>IB</i>
Un anthropologue dans la ville - Marc Auge	S. Ginet	1994		I+	59	120	120	
Une poste à la Courneuve	D. Cabrera	1994		très I+	54	250	250	La ville/IB/Lu.
<i>Vivre à Paris au grand siècle - Jean-Marc Leri</i>	<i>E. Baillon</i>	<i>1997</i>		<i>I+</i>	<i>54</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	
<i>Châteaux et palais - Hohensalzburg (Autriche)</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	
<i>Châteaux et palais - L'Escorial (Espagne)</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	
<i>Châteaux et palais - Pena, Sintra (Portugal)</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	
<i>Châteaux et palais - Schonbrunn, Vienne (Aut.)</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	
Paysages (série), vol 10, Hebden Bridge, Yorkshire	J.L. Portron	1996		très I+	26	190	190	IB
Tales from a hard city	K. Flitcroft	1994		I+	80	299	299	Lussas
<i>Calcutta</i>	<i>L. Malle</i>	<i>1969</i>	<i>11/15 ans</i>	<i>très I+</i>	<i>105</i>	<i>278</i>	<i>87</i>	
Carthage, légendes et réalités - A. Beschaouch	<i>?</i>	<i>1995</i>		<i>I+</i>	<i>53</i>	<i>120</i>	<i>120</i>	
<i>Châteaux et palais - Jodhpur (Inde)</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	
<i>Châteaux et palais - Fort Rouge et Taj Mahal</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	
<i>Châteaux et palais - Topkapi, Istanbul</i>	<i>?</i>	<i>?</i>			<i>30</i>	<i>159</i>	<i>103</i>	

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée	C + PI	P I I	Références
<i>La Cité interdite</i>	?	?	11/15 ans		60	201	103	
<i>Histoire du monde - Jérusalem</i>	?	?	11/15 ans		60	220	141	
<i>Israland</i>	E. Sivan	1991		I+	58	243	149	
<i>Châteaux et palais - Meknes (Maroc)</i>	?	?			30	159	103	
<i>Nioro du Sahel, une ville sous tension</i>	C. Lallier	1998		I+	90	250	250	
Geriatric Park	S. Edelstein	1997		I+	27	200	200	
Brasilia, ville rêvée	A. Wagner	1996		I+	45	250	250	Lussas
Amsterdam global village	J.V.D. Keuken	1996		Ch-d'œ	235	600	600	La ville / IB
Le pouvoir et la pierre	G. Poitou-W.	?	11/15 ans	I+	52	200	200	
<i>Le pouvoir et les artisans - du XVII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> s.</i>	L. Deramond	1991	11/15 ans	I+	52	201	201	
Allier - Aménagement rural et paysages	C. Bouchardy	1998	11/15 ans	I+	27		149	
<i>Fontainebleau - Un rendez-vous de châteaux</i>	P. Champetier	1996		I+	45	119	119	
<i>Merveilles de France - Paris</i>	A. Servan	1993	3/7 ans		52		113	
<i>Paris (édition 98)</i>	S. Macovet	?	11/15 ans		60	240	199	
<i>Paris - La Seine, voie royale</i>	P. Dijard	?	11/15 ans		60	159	159	
<i>Vidéo découvertes Michelin - Chât. de la Loire</i>	R. Kerou	1996		I+	48	259	259	
<i>Civili. du monde - Abou-Simbel..sauvés des eaux</i>	P. Deparnay	1995	7/11 ans		52		105	
<i>Civilisations du monde - Grecs et Romains</i>	P. Deparnay	1995			80		105	
<i>Florence en scène</i>	E. Gregio	1989	11/15 ans		60	240	240	
<i>Genève, fascinante mosaïque</i>	J.P. Perrot	1996			55	180	180	
Cité citoyenne	F. Decaux	1997	11/15 ans	très I+	90	199	199	
Galillée/Géographie - Pays/Paysages (5 vol., 10 cas.)								
1 [aménagement du territoire Europe et France]	divers	1997	11/15 ans	I+	52	120	120	
2 [aménagement du territoire Paris]	divers	1997	11/15 ans	I+	52	120	120	
3 [aménagement du territoire Japon]	divers	1997	11/15 ans	I+	52	120	120	
4 [aménagement du territoire Chine]	divers	1997	11/15 ans	I+	52	120	120	

Titres	Réalisateur	Année	Public	Qualité	Durée	C + PI	P I I	Références
5 [aménagement du territoire Etats-Unis]	divers	1997	11/15 ans	I+	52	120	120	
Gallilé/Sciences de la vie 3 (construction en béton)	divers	1997	11/15 ans	I+	52	120	120	
Gulliver - La région parisienne	divers	1992		I+	23	240	240	
Gulliver - Métropoles du Sud : Mexico, Le Caire ...	divers	1997		I+	17	200	200	
<i>Derrière la fenêtre</i>	<i>J. Schimdt</i>	<i>1967</i>	<i>3/7 ans</i>	<i>très I+</i>	<i>17</i>	<i>200</i>	<i>200</i>	
<i>Je découvre - L'écologie, l'action de l'homme</i>	<i>?</i>	<i>?</i>	<i>7/11 ans</i>	<i>I+</i>	<i>60</i>	<i>204</i>	<i>106</i>	
Total = 154 films dont 58 non prioritaires								
Totaux (en minutes et en francs)					8643	29319	27845	
en heures					144			
Prix à la minute						3,392	3,222	

## Compte rendu de la réunion vidéo du 26 Octobre 1999

Etaient présents :

- Catherine Blangonnet, mission pour l'audiovisuel, DLL (au titre d'Images en Bibliothèques), 01/
  - Marie Bonnel, chef du bureau des documents audiovisuels à la direction de l'audiovisuel extérieur du MAE, conseil d'administration d'Images en Bibliothèques, 01/43/17/86/49
  - Catherine Bourguet, responsable de la vidéothèque de l'école d'architecture de Paris La Villette, 01/44/65/23/34
  - Renata Cortinovis, Secrétaire général du MMF, Mission de Préfiguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 01/44/05/39/12
  - Isabelle Giannattasio, directeur du département audiovisuel de la BNF, 01/37/79/53/01
  - Odile Grandet, conservateur, Mission de Préfiguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 01/44/05/51/70
  - Marc Guiga, Image de la culture, CNC, 01/44/34/34/40
  - Renée Herbouze, conservateur, Mission de Préfiguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 01/44/05/51/73
  - Fanny Lemaire, stagiaire ENSSIB, Mission de Préfiguration de la Cité de l'Architecture et du Patrimoine, 01/44/05/51/72
  - Jean-Yves de Lépinay, directeur des programmes, Forum des Images, 01/44/76/62/67
- Excusé : Rémy Guinard, responsable audiovisuel MMF, 01/44/05/39/15

*Objectifs :*

- Constitution d'un groupe de travail pour élaborer la collection vidéo de la bibliothèque de la Cité
- Identification du paysage

### 1/ Présentation du projet de la Cité

- Programme de la bibliothèque et calendrier de sa mise en œuvre (RH).
- Exposé de la politique documentaire (OG).

Réactions :

- L'ouverture internationale est remarquée de même que le problème de la langue vis-à-vis du grand public qui impose une analyse approfondie (sous titrage onéreux).
- Pareillement, la difficulté de concilier les besoins de publics divers avec une même collection est soulignée.
- La nécessité de bien cerner les thématiques (" politiques de la ville " par ex.) s'affirme comme une manière d'éviter toute dérive.

### 2/ Tour de table

**Marie Bonnel :**

- *La ville* : catalogue de documentaires sélectionnés à partir des sources disponibles (réseau ministériel, commercial ...). Le MAE s'est donc intéressé à la thématique de la ville et cette préoccupation a trouvé un prolongement dans la coproduction de films.
- Ils travaillent en réseau comme la future Cité.
- Ils peuvent jouer le rôle de diffuseurs des futures productions de la Cité vers l'étranger et en retour, de réseaux d'informateurs sur les réalisations étrangères.
- Ils mènent une démarche d'acquisitions des droits.

**Catherine Blangonnet :**

- Négociation des droits d'environ 100 films par an selon une sélection à visée encyclopédique et portée sur la production internationale.
- Elle peut réaliser une recherche sur la thématique de l'architecture dans son catalogue ainsi que dans ceux des festivals et d'Arte qu'elle possède.
- Soit en participant aux commissions, soit en signalant, la bibliothèque de la Cité peut proposer une sélection de titres dont ils pourraient acquérir les droits pour des films intéressants le grand public.

**Isabelle Giannattasio :**

- Son travail au dépôt légal audiovisuel est régi par la loi de 1975 (toute œuvre produite ou diffusée sur le territoire national). Depuis cette date, 80000 vidéos sont entrées et 8000 suivent le même chemin chaque année dont 60% issues de l'édition commerciale et 40% de la production institutionnelle.
- Les recherches par thématiques (architecture, urbanisme...) sont à étudier.
- Les films acquis pour le haut de jardin (3000 environ) le sont pour des raisons chronologiques (absents du dépôt légal car antérieurs à 1975) ou géographiques (films étrangers non diffusés sur le territoire) ou légales (nécessité de négocier les droits).

**Jean-Yves de Lépinay :**

- [ présentation des fonds du Forum en fonction des réponses du questionnaire.]
- Le centre d'intérêt du Forum est la ville de Paris. Cependant les sujets ne se résument pas aux limites administratives. Les problématiques qui peuvent contenir un lien entre Paris et la banlieue (l'urbanisme dans les villes nouvelles par exemple) sont retenues d'où l'obligation qui est faite à la bibliothèque de bien cerner les thématiques.
- Il souligne l'abondance des documentaires sur les sujets intéressant la Cité et par conséquent la possibilité de constituer un fonds structuré.

**Catherine Bourguet :**

- L'école de Marne la Vallée a hérité des collections de Tolbiac qui avait constitué parmi les écoles le fonds le plus conséquent en filmographie : 580 documents achetés auprès de l'ADAV ou obtenus du ministère de l'Équipement.
- Les producteurs étrangers constituent un vivier important ainsi que la Maison du Documentaire de Lussas.

**Marc Guiga :**

- Leurs fonds sont élaborés à partir de la production institutionnelle (3/4 aidée par les ministères, 1/4 par achat de droits) pour une diffusion non commerciale.
- En ce moment, ils travaillent avec les écoles d'architecture en commission pour la constitution de fonds
- Il existe deux voies d'obtention, soit par la location de la cassette, soit par la mise à disposition d'un lot thématique (ce qui s'apparente à une forme de délégation des droits).

***Des débats se sont dégagés :***

- Le problème des langues.

- L'impératif de prévoir dans le budget d'acquisition la charge des droits à ajouter dès la première évaluation.
- Les questions techniques et principalement celle du DVD : est-il judicieux d'acquérir des documentaires sur support VHS alors que le DVD s'annonce comme le future support. Néanmoins, en 2002, la présence du VHS sera encore majoritaire mais cette évolution du support s'impose à terme car elle est emblématique d'une nouvelle génération de médiathèque.
- La nécessité d'organiser des animations (programmations...) afin de promouvoir la collection vidéo.

*Les recommandations :*

- ✓ Le partenariat avec l'INA doit être mis en œuvre au plus tôt.
- ✓ Il est nécessaire de veiller aux délais lors de la planification de la constitution car les négociations sont longues.
- ✓ Il faut transiter par le CNC car il est le plus habilité pour acquérir les droits et parce qu'il dispose d'une base de données informatiques réalisée avec la BNF sur les films dont les droits ont été négocié.

*Les pistes :*

- Contact INA
- Cinémathèque du ministère de l'Équipement : Isabelle Thabard
- Le MNAM dont les fonds comportent ceux du Centre de Création Industrielle depuis leur fusion.
- Investigation auprès des agence d'architecture (réalisation de films)
- Le FIPA du 18 au 24 Janvier 2000
- Catalogues du festival du film d'architecture de Bordeaux
- Festival de Graz (Autriche).
- Lister les festivals, les producteurs, les éditeurs internationaux
- Les catalogues des bibliothèques et leur mise en ligne sur Internet
- Se rapprocher des centres culturels étrangers en France
- Rechercher dans les archives des télévision étrangères
- Se référer au Guide des collections audiovisuelles (éditions du Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes, coproduit par la BNF et le CNC).
- Prendre contact avec le Centre National de Documentation Pédagogique
- Estimer les films présents à l'IFA

*Méthodologie proposée :*

Faire le travail en trois étapes :

- Examiner les catalogue existants des diffuseurs commerciaux afin d'établir une sélection en vue des commandes = droits déjà acquis.
- Investiguer les corpus disponibles auxquels on peut avoir accès et dont les droits sont déjà négociés (ex : Images en Bibliothèques) = niveau institutionnel.
- Investiguer toutes les ressources de collections de films disponibles avec les négociations de droits y afférentes selon la durée de vie du support ou selon une période délimitée dans le temps (ce qui implique une analyse des types de droits).

## Bibliographie

### Politique d'acquisition :

AROT (Dominique), " Politiques documentaires et politiques de collections, raisons et passions ", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 44, n° 2, 1999, p. 88 à 91

CALENGE (Bertrand), *Les politiques d'acquisition*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1994, 408 p.

CALENGE (Bertrand), *Conduire une politique documentaire*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1999, 386 p.

CALENGE (sous la direction de Bertrand), " Politiques documentaires : dossier ", *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 2, 1999

GIAPPICONI (Thierry) et CARBONE (Pierre), *Management des bibliothèques : programmer, organiser, conduire et évaluer la politique documentaire et les services des bibliothèques de service public*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1997,

SUEUR (Valérie), *Essai de délimitation du champ sémantique de l'art à travers l'étude de quelques langages documentaires*, mémoire de DCB, 1993, 85 p.

### Littérature grise :

GRANDET (Odile), Cité de l'Architecture et du Patrimoine, bibliothèque, la collection : définition d'une politique d'acquisition, document de travail, 1999, 21 p.

HERBOUZE (Renée), Cité de l'Architecture et du Patrimoine, la bibliothèque : les grandes lignes du projet, 1999, 20 p.

Ministère de la Culture et de la Communication, Cité de l'Architecture et du Patrimoine, dossier de presse de la conférence de Mme Catherine Trautmann, Mardi 9 Novembre 1999, 27 p.

<http://www.enssib.fr/autres-sites/poldoc>

### Classification décimale Dewey :

BEGUET (Bruno) et HADJOPOULOU (Catherine), " Les collections en libre accès de la bibliothèque nationale de France, organisation par département et usage de la Dewey ", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 41, n° 4, 1996, p. 40 à 45

BETHERY (Annie), " Liberté bien ordonnée...les classifications encyclopédiques revues et corrigées ", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 33, n° 6, 1988, p. 450 à 455

BETHERY (Annie), *Abrégé de la classification décimale de Dewey à partir de la XXIème édition*, Paris, Edition du Cercle de la Librairie, 1998, 317 p.

Bibliothèques nationales du Canada, de la France et du Québec (coédition), *Classification décimale Dewey et index*, XXIème édition, Montréal, Editions Asted, 1998, en quatre volumes

CABRAL (sous la direction de Louis) et COUTURE-LAFLEUR (Raymonde), *Classification décimale de Dewey, édition intermédiaire (à partir de la XXème édition intégrale)*, OCLC / Forest Press, Montréal, Editions Asted, 1994, en deux volumes

CALENGE (Bertrand), "Un outil de gestion des collections, les cotes de livres accès", *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 39, n° 6, 1994, p. 14 à 20

CANONNE (André), *Vocabulaire élémentaire des classifications*, Liège, Editions Céfal, 1993, 112 p.

CHAN (Lois Mai), COMARONI (John) et SATIJA (Mohinder), *Classification décimale de Dewey, guide pratique*, Montréal, Editions Asted, 1995, 270 p.

#### Vidéogrammes :

Maison du documentaire, *Documentaires sur la ville*, Lussas, 1995

Ministère des Affaires Etrangères, Ministère de la Culture et de la Communication, Centre National de la Cinématographie, Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement, *La ville*, Paris, 1998, Collections de documentaires, 184 p.

Atelier Diffusion AudioVisuelle (ADAV), *Catalogue général DVD-vidéo et vidéogrammes*, Paris, Avril 1999, n° 24, 434 p.

Atelier Diffusion AudioVisuelle (ADAV), *Catalogue consultation DVD-vidéo et vidéogrammes*, Paris, Avril 1999, n° 24, 281 p.

Ministère des Affaires Etrangères, "Créer une collection vidéo. II, le cinéma documentaire français", *Les médiathèques françaises à l'étranger*, dossier n° 11, Mars 1999, 185 p.

INA, *Vidéothèque, programmes de télévision*, "Culture et Education", 137 p.

Images en bibliothèques, Médiadix, *L'audiovisuel dans les bibliothèques universitaires*, Journée d'étude - 20 Novembre 1995, 25 p.

Images en bibliothèques, *Photographie d'un service audiovisuel en bibliothèque universitaire*, Enquête 1997, 39 p., annexes



Images en bibliothèques, *Sources de l'acquisition de films dans les bibliothèques et centres de documentation*, Paris, 1995, 135 p.

Direction du Livre et de la Lecture, *200 films documentaires pour les bibliothèques publiques*, Paris, 1999, 179 p.

COLLARD (Claude), GIANNATTASIO (Isabelle) et MELOT (Michel), *Les images dans les bibliothèques*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1995, 390 p.

LEMAN (Nathalie), *La gestion des droits d'auteur et droits voisins en matière de phonogrammes et vidéogrammes, principes mise en œuvre et application aux bibliothèques publiques*, DCB 1994

GAVALDA (sous la direction de Christian), *Droit de l'audiovisuel, cinéma, télé, vidéo*, Paris, Edition Lamy, 1989

NAVACELLE (Marie-Christine de), " Petits écrans et grand public. La politique de films à la BPI ", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 30, n° 5, 1985

PASSERON (Jean-Claude) et GRUMBACH (Michel), *L'œil à la page : enquête sur les images et les bibliothèques*

POULAIN (Martine), " Ni tout à fait les mêmes, ni tout à fait autres : profil et pratiques des usagers de films vidéos à la BPI ", *Bulletin des Bibliothèques de France*, t. 30, n° 5, 1985

Littérature grise : Association de Lutte contre la Piraterie Audiovisuelle (ALPA), *Réponse française à la contrefaçon*.

<http://www.culture.fr>

<http://www.vdp> (forum des images)

#### Planification des bibliothèques :

Bibliothèques de France, *Les grandes bibliothèques de l'avenir*, Actes du colloque international de Vaux-de-Cernay (25-26 Juin 1991), Paris, la Documentation Française, 1992, 296 p.

GRUNBERG (sous la direction de Gérard) et la Direction du Livre et de la Lecture, *Bibliothèques dans la Cité*, Paris, Le Moniteur, n° hors-série, 1996, 452 p.

MELOT (sous la direction de Michel), *Nouvelles Alexandrie, les grands chantiers de bibliothèques dans le monde*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, 1996, 399 p.

RIPON (Romuald), " Lecteurs, qui êtes-vous ? ", *Chroniques de la Bibliothèque Nationale de France*, n° 8, Octobre-Novembre-Décembre 1999, p. 4 à 5